

Numéro 15 / Année 2019

# Synergies Italie

Revue du GERFLINT

## **Les relations culturelles franco-italiennes : regards conflictuels**

Numéro coordonné par Antonella AmatuZZi





# Synergies Italie

Numéro 15 / Année 2019

Les relations culturelles franco-italiennes :  
regards conflictuels

Numéro coordonné par Antonella AmatuZZi



REVUE DU GERFLINT  
2019

## POLITIQUE EDITORIALE

**Synergies Italie** est une revue francophone de recherche en sciences humaines et sociales, particulièrement ouverte à l'ensemble des sciences du langage et de la communication.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Italie, le *Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau* du GERFLINT, Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale. C'est pourquoi elle publie des articles dans cette langue, mais sans exclusivité linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants : défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

**Libre Accès et Copyright :** © **Synergies Italie** est une revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la Propriété Intellectuelle. La Rédaction de *Synergies Italie*, partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Conformément aux règles déontologiques et éthiques du domaine de la Recherche, toute fraude scientifique (plagiat, auto-plagiat, retrait inopiné de proposition d'article sans en informer dûment la Rédaction) sera communiquée à l'entourage universitaire et professionnel du signataire de la proposition d'article. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

**Périodicité : annuelle**  
**ISSN 1724-0700 / ISSN en ligne 2260-8087**

### Directeur de publication

Jacques Cortès, Professeur émérite, Université de Rouen, France

### Présidente d'Honneur

Marie-Berthe Vittoz, Université de Turin, Italie

### Rédactrice en chef

Rachele Raus, Université de Turin, Italie

### Rédactrice en chef adjointe

Maria Margherita Mattioda, Université de Turin, Italie

### Titulaire et Éditeur : GERFLINT

#### Siège en France

GERFLINT

17, rue de la Ronde mare

Le Buisson Chevalier

27240 Sylvains-les-Moulins - France

[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)

[gerflint.edition@gmail.com](mailto:gerflint.edition@gmail.com)

#### Siège de la rédaction en Italie

Université de Turin - Dipartimento di Lingue e Letterature straniere e Culture moderne, Via S. Ottavio, 20 – 10124 Turin (Italie).

Tél : 011.6702153

#### Contact de la Rédaction :

[synergies.italie@gmail.com](mailto:synergies.italie@gmail.com)

### Comité scientifique

Ruth Amossy (Université de Tel-Aviv, Israël) ; Michel Berré (Université de Mons, Belgique), Josiane Boutet (Université de Paris-Sorbonne, France), Sergio Cappello (Université de Udine, Italie), Melita Cataldi (Université de Turin, Italie), Nadine Celotti (Université de Trieste, Italie), Giovanni Dotoli (Université de Bari, Italie), Robert Galisson (Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III, France), Marie-Marthe Gervais-le Garff (Université de Plymouth, Royaume-Uni), Douglas A. Kibbee (Université de l'Illinois, USA), Eni Orlandi (Université de Campinas, Brésil), Sandrine Reboul-Touré (Université de Paris III, France), Leandro Schena (Université de Modène, Italie).

### Comité de lecture permanent

Gerardo Acerenza (Université de Trente, Italie), Giovanni Agresti (Université de Bordeaux Montaigne, France), Maria Cristina Caimotto (Université de Turin, Italie), Roberto Dapavo (Université de Turin, Italie), Annick Farina (Université de Florence, Italie), Patricia Kottelat (Université de Turin, Italie), Gabrielle Laffaille (Université de Turin, Italie), Marion Lafouge (Université de Bourgogne, France), Nadia Minerva (Université de Catane, Italie), Benoît Monginot (Université de Turin, Italie), Paola Paissa (Université de Turin, Italie), Elisa Ravazzolo (Université de Trente, Italie), Mario Squartini (Université de Turin, Italie), Valeria Zotti (Université de Bologne, Italie).

### Évaluateurs invités pour ce numéro

Monica Barsi (Université de Milan, Italie), Anna Battaglia (Université de Turin, Italie), Marinella Belluati (Université de Turin, Italie), Giulia Carluccio (Université de Turin, Italie), Michele De Gioia (Université de Padoue, Italie), Ruggero Druetta (Université de Turin, Italie), Barbara Ferrari (ULM, Italie), Marie Gaboriaud (Université de Gênes, Italie), Barbara Meazzi (Université de Nice, France), Chiara Molinari (Université de Milan, Italie), Lorella Sini (Université de Pise, Italie), Barbara Sommovigo (Université de Pise, Italie), Cristina Trinchero (Université de Turin, Italie), Dario Verderame (Université de Salerne, Italie), Stefano Vicari (Université de Gênes, Italie), Claudio Vinti (Université de Pérouse, Italie).

### Patronages et partenariats

Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH, Pôle Recherche & prospective), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel pour [Mir@bel](mailto:Mir@bel)), EBSCO Publishing, ProQuest.

Numéro financé par le GERFLINT.

# PROGRAMME MONDIAL DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN RÉSEAU

Synergies Italie n° 15 / 2019  
<https://gerflint.fr/synergies-italie>



## Indexations et références

ABES (SUDOC)  
ANVUR  
DOAJ  
EBSCOhost (Communication Source)  
Ent'revues  
ERIH Plus  
Héloïse  
Index Copernicus  
JournalBase (CNRS)  
Journal Metrics (Scopus)  
JournalSeek  
LISEO- CIEP  
MIAR (ICDS : 9,7)  
Mir@bel  
MLA  
ProQuest central  
ROAD (ISSN)  
Scopus  
SHERPA-RoMEO  
SJR, SCImago Journal & Country Rank  
Ulrichsweb  
ZDB

## Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage
- Littératures francophones
- Didactologie-didactique de la langue-culture française et des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité



# Les relations culturelles franco-italiennes : regards conflictuels

Numéro coordonné par Antonella AmatuZZi



## Sommaire



<b>Antonella AmatuZZi</b> .....	7
Présentation	
<b>La production littéraire et artistique</b>	
<b>Valeria Caldarella Allaire</b> .....	17
« Franciosi », peuple de barbares : le regard des lettrés et des ambassadeurs italiens sur la nation française à travers le prisme des Guerres d'Italie	
<b>Giulia D'Andrea</b> .....	29
Accords et désaccords. L'Italie dans le discours français sur la musique au XVIII <sup>e</sup> siècle	
<b>Regards conflictuels dans l'histoire</b>	
<b>Cecilia Russo</b> .....	45
Les rapports conflictuels entre la France et les États de Savoie à travers la correspondance de Benoît Cise de Grésy : la prise de Casal (1652)	
<b>Paola Palma</b> .....	55
Faux amis ? Les travers de la coproduction cinématographique franco-italienne dans les années 1950-1960	
<b>Jean-Pierre Darnis</b> .....	67
L'influence de la dimension culturelle sur la crise des relations diplomatiques entre la France et l'Italie : le 500 <sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci	
<b>Varia</b>	
<b>Daniela Gay, Vito De Feo, traduit de l'italien par Patricia Kottelat</b> .....	79
Communication politique et esprit critique : une analyse statistique	
<b>Fabrizio Angelo Pennacchietti</b> .....	91
Autour du système prépositionnel français	

## Comptes rendus de lecture

<b>Rachele Raus</b> .....	<b>103</b>
Corinne Gobin, Jean-Claude Deroubaix (éds), « Polémique et construction européenne », <i>Le discours et la langue</i> , tome 10.1, 2018	

<b>Rachele Raus</b> .....	<b>107</b>
Jacques Guilhaumou, <i>Cognition et ordre social chez Sieyès</i> . Paris : Éditions Kimé, 2018	

## Annexes

Profils des contributeurs .....	<b>113</b>
Projet pour le n° 16 / 2020 .....	<b>117</b>
Consignes aux auteurs.....	<b>121</b>
Publications du GERFLINT.....	<b>125</b>





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Présentation

**Antonella AmatuZZi**

Université de Turin, Italie  
 antonella.amatuZZi@unito.it  
 Université de Turin, Italie

Au fil des siècles, la France et l'Italie ont entretenu des relations étroites et privilégiées, fondées sur des valeurs partagées, héritage de la civilisation gréco-latine commune. L'intensité de ces liens a produit une influence et une interpénétration incessantes entre les deux univers culturels, et cela même dans des circonstances historiques ou sociales particulièrement tendues, par exemple en concomitance avec des guerres, des controverses ou des crises diplomatiques (Bertrand *et alii*, 2016 ; Garelli, 1999).

L'histoire des échanges littéraires et artistiques commence bien avant l'unification politique de la péninsule italienne et est très complexe, car souvent des sentiments d'estime et de compréhension réciproques ont alterné et coexisté avec des ruptures, des antagonismes, des conflits.

Des études marquantes (Simone, 1969, 1972 ; Sozzi 1972 ; Balsamo, 1992, 2009, 2013) ont ainsi montré que, dans la France de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle touchée sur le plan politique et militaire par le drame des Guerres d'Italie, les érudits et hommes de lettres s'approprient les formes esthétiques transalpines avec lesquelles ils entrent en contact. Ils les apprécient et les admirent, mais définissent en même temps leur propre identité et l'identité de leur pays par dépréciation systématique du modèle rival italien.

À cette époque-là, les premières expériences de « voyage d'Italie », dont celle de Montaigne est la plus célèbre, contribuent à la formation du gentilhomme, qui apprend la leçon littéraire et artistique de la péninsule mais s'en démarque en se forgeant une conscience nationale.

De même, du point de vue linguistique, le processus d'affirmation du français se fait en s'affranchissant de la langue italienne, alors plus prestigieuse. La traduction des œuvres italiennes est alors moins l'occasion d'une influence transalpine que l'opportunité de faire l'apologie de la langue royale, dont on illustre la précellence.

Pendant la Renaissance française, italianisme et anti-italianisme ne sont donc pas deux attitudes antithétiques ou contradictoires. Il s'agit davantage de positions complémentaires et indissociables qui se combinent dans une relation dialectique.

Cette même disposition, faite d'attrance et de fascination mais aussi de répulsion et d'aversion, se retrouve plus tard, en pleine période napoléonienne. La France, devenue une puissance hégémonique au niveau européen, occupe plusieurs territoires de la péninsule et ne cesse d'estimer et de valoriser le patrimoine artistique italien, en s'engageant, entre autres, dans l'activité de développement des fouilles archéologiques.

Un réseau d'intellectuels, d'érudits, de diplomates et de voyageurs se passionnent pour la culture du voisin et deviennent de véritables médiateurs et agitateurs interculturels, animés par la volonté de faire découvrir et circuler des idées « autres », y compris celles du pays « dominé » politiquement, en multipliant les rencontres, les comités, les revues, les expositions. Citons, à titre d'exemple, Pierre-Louis Ginguené (Grossi, 2006 ; Guitton, 1995 ; Trincherio, 2014) et Aubin-Louis Millin de Grandmaison (D'Achille et *alii*, 2012a, 2012b ; Toscano, 2009 ; Trincherio, 2012).

Bien que Rome devienne la seconde capitale de l'Empire en 1810, cet empire, par sa modernité, tenait fortement à démontrer sa supériorité sur la Rome de l'Antiquité (Woolf, 2002).

Plus tard, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, à un moment où les expériences esthétiques revendiquent une pluralité de cultures, de savoirs et de voix (Bruera, Meazzi, 2011), les contaminations et les interférences entre les artistes des deux côtés des Alpes se répandent et se révèlent particulièrement fécondes.

Les relations Rome-Paris sont alors conflictuelles sur le plan politique - en raison du fascisme et de la Seconde Guerre mondiale - mais étroites sur le plan social, du fait, entre autres, de la massive émigration italienne.

Pour ce qui est de la culture, le thème des racines communes entre les deux nations est promu à la fois par des intellectuels français et italiens et par le régime fasciste pour favoriser une entente diplomatique entre les « sœurs latines » et la littérature, les arts visuels et le cinéma se trouvent au cœur des stratégies d'alliance entre la République française et l'Italie de Mussolini.

Dès sa fondation, le mouvement futuriste se situe à la croisée des deux pays. Les avant-gardes françaises puisent inévitablement dans le(s) nouveau(x) langage(s) inventés par Marinetti et ses compagnons et cela a des conséquences importantes dans l'évolution des œuvres produites des deux côtés de la frontière (Meazzi, 2010 : 15). Pourtant, la vraie étendue des échanges culturels entre la France et l'Italie fasciste a été amplement occultée par les oppositions idéologiques qui ont mené à la Seconde Guerre mondiale (Fraix et *alii*, 2014) et l'existence d'un futurisme

français a été longtemps rejetée, les résistances et les polémiques à son encontre ayant été tenaces dans l'Hexagone.

C'est la gravité de la réalité politique récente qui nous a suggéré la thématique de ce numéro de *Synergies Italie* : les relations diplomatiques franco-italiennes ont connu, à partir de 2018, une page extrêmement délicate de leur histoire, lorsque l'ambassadeur de France à Rome, Christian Masset, a été convoqué deux fois par le Ministère des Affaires Étrangères italien. Début 2019, il a été rappelé pour consultation à Paris (des mesures si sévères n'avaient pas été prises depuis la guerre de 1940) et quant à elle, Teresa Castaldo, Ambassadrice d'Italie à Paris, a été convoquée au Quay d'Orsay. L'origine de cette crise se trouve sans doute dans l'intervention militaire occidentale en Libye en 2011. Cette intervention, dans laquelle la présidence Sarkozy a joué un rôle moteur, a été considérée comme la cause fondamentale de la déstabilisation dans la région nord-africaine, provoquant un grave flux migratoire qui s'est inversé essentiellement sur les côtes italiennes (Darnis, 2018 ; De Leonardis, 2019).

À ce scénario de tension internationale il faut ajouter la résolution française de fermer aux migrants les frontières avec l'Italie, ainsi qu'une série d'opérations financières qui ont vu des groupes français racheter des entreprises italiennes (par exemple, Edison racheté par EDF), ce qui a été perçu comme une volonté d'ingérence et d'intrusion en Italie.

Or, face à la constatation d'une détérioration des rapports bilatéraux qui risque d'alimenter une vague de francophobie en Italie, les contributions réunies ici entendent focaliser leur attention sur des situations et des cas de contraste, de lutte, d'affrontement qui ont accompagné l'histoire des liens culturels et humains entre France et Italie. Par le passé, des oppositions dans le domaine politique ont-elles eu des répercussions exclusivement négatives dans le monde culturel ? Les divergences et les compétitions ont-elles empêché ou encouragé le transfert culturel ?

Au centre de la réflexion se trouve donc la notion de conflit (du latin *conflictus*, participe passé de *confligere* formé de *con-* : ensemble et *fligere* : heurter, frapper), phénomène inévitable et inéluctable de la condition humaine, qui habite le parcours de chaque individu et est inhérent au fonctionnement de la vie sociale, car il représente une dynamique essentielle des relations interpersonnelles.

Bien que le conflit soit habituellement considéré comme un type « mauvais » de relation, de nombreux sociologues, philosophes ou psychologues en donnent une vision plus positive (Picard, Marc, 2015 : 28) : loin d'être toujours destructeur, le conflit peut en effet agir comme un déclencheur de changement et de mouvement

social et favoriser une reconnaissance identitaire, qui se fait par imitation ou par différenciation.

Dans cette optique, la notion de conflit devient la clé de lecture de phénomènes et de manifestations culturels variés et multiples, qui sont abordés dans les articles que nous présentons ici selon une pluralité de point de vues et d'approches, qui dépassent les frontières disciplinaires.

Dans la première section de ce numéro, c'est la production littéraire et artistique qui est examinée : des cas d'auteurs et d'ouvrages qui témoignent de la façon dont certains modèles esthétiques répandus et appréciés dans un pays ont été refusés ou contestés de l'autre côté des Alpes.

Ainsi, l'article de **Valeria Caldarella Allaire** fait état du sentiment anti-français au temps des Guerres d'Italie, tel qu'il est illustré par des écrits d'hommes de lettres et de diplomates ressortissant des différents États de la péninsule italienne. Clairement plus faibles au niveau militaire et politique, les « Italiens » réaffirment la supériorité de leurs valeurs culturelles et de leur tradition. Dans la dénonciation qu'ils font de la brutalité des troupes transalpines qui envahissent la péninsule, ils soulignent surtout la grossièreté, les manières peu civilisées, le manque de politesse et d'élégance des Français. Parallèlement, à la même époque, on assiste en France à une forte italianisation culturelle (grâce à la présence à la cour de la reine Catherine de Médicis) qui s'accompagne toutefois d'une italophobie : le raffinement des modèles esthétiques italiens est souvent perçu négativement, ressenti comme sophistication, une affectation ou une flatterie et on cherche à s'en démarquer.

**Giulia D'Andrea**, quant à elle, explore le domaine de la musique, art qui a joué un rôle de premier plan dans le cadre des échanges culturels franco-italiens. À partir d'un corpus comprenant trois dictionnaires spécialisés et une quinzaine de méthodes et traités musicaux publiés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle met en évidence les attitudes françaises envers le style italien et la manière italienne de concevoir certains aspects techniques, parfois divergents par rapport au style français. Elle s'intéresse également - pour ce qui est de la terminologie - au traitement du phénomène des italianismes musicaux dans les ouvrages lexicographiques. Il en résulte que dans le discours français sur la musique le regard porté sur l'Italie est ambivalent et varié, allant de la louange et de l'admiration à la critique la plus âpre.

La deuxième section de ce numéro contient des études qui interrogent des documents appartenant à des genres textuels variés (correspondances, articles de journaux ou de revues, actes juridiques...) qui mettent en lumière le conflit dans les

sphères politique, économique, diplomatique et les interactions dans le domaine culturel.

**Cecilia Russo**, en analysant un corpus de lettres diplomatiques de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, s'attache à montrer que, dans une période où l'influence artistique et culturelle française est forte à la cour de Savoie, à Turin<sup>1</sup>, les relations diplomatiques et politiques entre Paris et la Savoie sont loin d'être solidaires. La correspondance de Benoît Cise, agent « extraordinaire » de la Savoie à Paris, témoigne que dans des contingences militairement et politiquement délicates - notamment la prise de Casal par l'Espagne - le conflit risque d'éclater ouvertement. Il n'en demeure pas moins que le réseau de diplomates et d'informateurs semi-officiels que la duchesse a su implanter dans sa patrie d'origine contribua à maintenir les échanges, le dialogue et les contacts entre les deux capitales vivaces et solides.

Avec **Paola Palma** le focus est mis sur un moment important de l'histoire du cinéma européen, les années 1950-60, où France et Italie, ayant stipulé des accords officiels visant à relever l'industrie du cinéma en difficulté après la guerre, s'engagent à collaborer étroitement et développent un système productif basé sur une coproduction. Or, si cette synergie moderne et innovatrice a été indubitablement fructueuse et créative sur le plan cinématographique, l'examen de documents tels que les accords officiels bilatéraux et la presse corporative française fait émerger des spéculations économiques et commerciales qui ont interféré avec l'objectif de coopération artistique et culturelle. Les Italiens sont notamment accusés par les Français de vouloir tirer des avantages financiers du système de la coproduction, ce qui laisse place à des sentiments de compétition, de méfiance et parfois même d'hostilité.

Enfin, **Jean-Pierre Darnis** aborde une « affaire » très actuelle, qui a eu des répercussions importantes sur les rapports franco-italiens : la célébration, en 2019, du 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci. Il s'agit d'une formidable opportunité de valorisation artistique et l'occasion d'une coopération binationale dans l'organisation des célébrations. En réalité, dans le cadre de la crise diplomatique récente entre France et Italie, une série de déclarations et de critiques croisées ont donné vie à un véritable rapport de forces : des membres du gouvernement et certains musées et institutions italiens ont refusé de prêter à la France (notamment au Musée du Louvre qui prépare une exposition), des œuvres de l'artiste toscan. La figure de Léonard, symbole et référence identitaire pour l'Italie comme pour la France, est interprétée différemment des deux côtés des Alpes, et Rome, de manière nationalistes, revendique l'italianité du génie toscan, en politisant ce dossier culturel.

Les lectures plurielles et interdisciplinaires des relations conflictuelles entre France et Italie ici rassemblées semblent converger sur un point : il faut nuancer la portée négative du conflit. Celui-ci implique toujours une rencontre et une confrontation qui, bien que parfois dures, se révèlent souvent une bonne opportunité pour faire circuler et diffuser des idées et des modèles esthétiques. Français et Italiens ont rarement montré de l'indifférence ou du désintéressement les uns envers les autres et se sont enrichis mutuellement, en profitant des conflits, qu'ils ont su transformer de manière constructive en chemins escarpés mais accessibles, ou encore en tunnels profonds mais pénétrables qui permettent de traverser les Alpes. Ne l'oublions jamais et ne perdons pas espoir !

### Bibliographie

- Balsamo, J. 1992. *Les rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les Lettres françaises de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Genève : Slatkine.
- Balsamo, J. 2009. « Italianisme, anti-italianisme, italophobie en France à l'époque des derniers Valois. Cent-cinquante ans de travaux ». *Comparatio*, n°1, p. 9-27.
- Balsamo, J. 2013. « Une révision historiographique : Franco Simone, la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle et le paradoxe de l'italianisme ». *Studi Francesi*, n° 171 (LVII | III), p. 525-533.
- Bertrand, G., Frétygné J.-Y., Giacone A. 2016. *La France et l'Italie. Histoire de deux nations sœurs, de 1660 à nos jours*. Paris : A. Colin.
- Bruera, F., Meazzi, B. 2011. *Plurilinguisme at avant-gardes*. Bruxelles. P.I.E. Peter Lang.
- D'Achille, M.A., Iacobini, A., Toscano, G. 2012a. *Il viaggio disegnato. Aubin-Louis Millin nell'Italia di Napoleone 1811-1813*. Rome : Campisano editore.
- D'Achille M.A. et alii. 2012b, *Viaggi e coscienza patrimoniale : Aubin - Louis Millin (1759-1818) tra Francia e Italia*. Rome : Campisano editore.
- Darnis, J.P. 2018. « France, Italie et Europe : une relation fragile ? », *Le Grand Continent*, avril 2018. [En ligne] : <https://legrandcontinent.eu/fr/2018/04/12/france-italie-et-europe-une-relation-fragile>, [consulté le 29 mai 2019].
- Fraïce, C., Piccioni, L., Poupault, C. (dir.) 2014. *Vers une Europe latine. Acteurs et enjeux des échanges culturels entre la France et l'Italie fasciste*. Bruxelles : INHA-Peter Lang.
- Garelli, F. 1999. *Histoire des relations franco-italiennes*. Paris : Rive Droite
- Grossi, P. 2006. *Pierre-Louis Ginguené, historien de la littérature italienne*. Berne : Peter Lang.
- Guïtton, É 1985. *Ginguené : idéologue et médiateur*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Leonardis de, M. : « France et Italie : les relations parfois troublées entre les sœurs latines », intervention à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, 24 juin 2019. [En ligne] : <https://academiesciencesmoraletpolitiques.fr/2019/06/27/massimo-de-leonardis-france-et-italie-les-relations-parfois-troublees-entre-les-soeurs-latines/> [consulté le 29 mai 2019].
- Madelin, L. 1906. *La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de 1809 à 1814*. Paris : Plon- Nourrit.
- Meazzi, B. 2010, *Le Futurisme entre l'Italie et la France, 1909-1919*. Chambéry : Éditions de l'Université de Savoie.
- Picard, D., Marc, E. 2015. *Les conflits relationnels*. Paris : PUF.
- Simone, F. 1968. *Umanesimo, Rinascimento, Barocco in Francia*. Milan : Mursia.

Sozzi, L. 1972 « La polémique anti-italienne en France au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle ». *Atti dell'Accademia delle Scienze di Torino*, CVI, p. 99-190.

Trincherò, C. 2010. « Un intellettuale, giornalista e viaggiatore nel Piemonte napoleonico ». In : C. Trincherò, S. Zoppi, (éds). *Un viaggiatore in Piemonte nell'età napoleonica: Aubin Louis Millin (1759-1818)*. Asti : ScritturaPura editore, p. 11-71.

Trincherò, C. 2014. *Pierre-Louis Ginguené (1748-1816) e l'identità nazionale italiana nel contesto culturale europeo*. Rome : Bulzoni.

Woolf, S. 2002. *Napoléon et l'Italie*. In : J.C. Martin (dir.). *Napoléon et l'Europe. Colloque de la Roche-sur-Yon* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 115-124.

## Note

1. La régence du duché est dans les mains de Christine de France, sœur de Louis XIII, qui introduit le goût français pour l'élégance et le faste dans la ville, en affichant une politique artistique déterminante pour maintenir la stabilité du duché.





# Synergies Italie n° 15 / 2019



La production littéraire  
et artistique







ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Synergies Italie n° 15 - 2019 p. 17-27

## « Franciosi », peuple de barbares : le regard des lettrés et des ambassadeurs italiens sur la nation française à travers le prisme des Guerres d'Italie

**Valeria Caldarella Allaire**

Université de Caen, France

valeria.allaire@unicaen.fr

Reçu le 29-05-2019 / Évalué le 30-06-2019 / Accepté le 23-09-2019

### Résumé

L'article propose un tour d'horizon de différents textes, dans lesquels nombre de lettrés et de diplomates italiens du XVI<sup>e</sup> siècle témoignent d'un fréquent sentiment anti-français. En effet, la condition d'instabilité permanente, subie pendant de longues et sanglantes années de conflit (1494-1559), amène les représentants politiques et littéraires des potentats italiens à jeter un regard critique sur ceux qui sont considérés comme des envahisseurs cruels et brutaux. La violence des troupes sur les champs de bataille influence, en outre, l'opinion que ces observateurs ont du peuple français de façon générale.

**Mots-clés :** renaissance, guerres d'Italie, XVI<sup>e</sup> siècle, royaume de France, diplomatie

«Franciosi», popolo di barbari: lo sguardo dei letterati e degli ambasciatori italiani sulla *nazione* francese durante le Guerre d'Italia

### Riassunto

L'articolo si propone di dare uno sguardo a diversi testi di letterati e diplomatici italiani del XVI secolo che testimoniano un diffuso sentimento antifrancese. La condizione d'instabilità permanente subita durante lunghi e sanguinosi anni di conflitto (1494-1559) condusse i rappresentanti politici e culturali dei potentati italiani a condannare quelli che furono considerati come degli invasori crudeli e brutali. La violenza delle truppe sul campo di battaglia, inoltre, influenzò l'opinione che tali osservatori nutirono per il popolo francese più in generale.

**Parole chiave:** Rinascimento, guerre d'Italia, XVI secolo, regno di Francia, diplomazia

«Franciosi», uncivilised people: the French *nation* as seen by Italian writers and ambassadors during the Italian Wars

### Abstract

This article investigates a selection of texts in which Italian men of letters and diplomats expressed anti-French sentiments. Due to the conditions of persistent instability, during the long and bloody years of conflict (1494-1559), the political

and literary agents of the Italian States strongly condemned the acts and the manners of people they considered to be cruel and brutal invaders. Furthermore, the violence of the troops on the battlefields influenced the opinions that these observers had of French people in general.

**Keywords:** renaissance, Italian wars, 16<sup>th</sup> century, French kingdom, diplomacy

## Introduction

Au cours des siècles, l'histoire des relations entre la France et l'Italie se construit autour de valeurs communes partagées, qui s'ancrent tout à la fois dans la culture latine et dans la tradition chrétienne. Néanmoins, il faut admettre que cette histoire est faite également de déchirures et de tensions, naissant d'intérêts politiques et économiques semblables et, en même temps, inconciliables. Au sein de la réflexion suggérée ici, nous nous proposons de mettre en lumière les rapports complexes qui s'établissent entre le Royaume de France et les États de la péninsule italienne au XVI<sup>e</sup> siècle. À cette époque, *l'Italie* en tant que nation n'existe pas encore. Pendant qu'au-delà des Alpes se forment les nouvelles monarchies nationales, cet espace politique se présente comme un ensemble hétérogène de principautés, républiques, duchés et seigneuries, le plus souvent en conflit entre eux.

Se basant sur le constat que, comme le dit Lucien Febvre [leçon XXV]<sup>1</sup>, l'Europe est une sorte de balance d'États rivaux, l'on s'aperçoit que tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle les Italiens opèrent une prise de conscience progressive de leur condition de fragilité face à leurs adversaires. Cette notion de fragilité s'impose de plus en plus aux esprits au fur et mesure que s'éloigne l'espoir de reproduire l'ancien modèle d'équilibre connu par les domaines de la péninsule entre la paix de Lodi (1454) et la descente de Charles VIII à la conquête du Royaume de Naples (1494). Pendant les douloureuses années de conflit, appelées *Guerres d'Italie*, les États italiens se battent contre les revendications politiques et territoriales des souverains de la dynastie des Valois, tout en gardant toutefois un lien diplomatique permanent avec eux, pour contrer les envies d'autres puissants, notamment de l'Empereur du Saint-Empire (d'abord Maximilien I<sup>er</sup>, puis son petit-fils, Charles Quint<sup>2</sup>). Pour préserver leur existence face aux profondes modifications qui affectent l'échiquier européen, les potentats de la péninsule soutiennent l'action diplomatique et militaire de ces monarques ou, au contraire, s'y opposent farouchement.

Dans un premier temps, nous souhaitons décrire brièvement l'image du Français *barbare*, tracée par les ambassadeurs et les écrivains italiens de l'époque. L'on évoquera le manque de politesse et d'élégance des souverains et de leurs entourage lors de rencontres diplomatiques ou lors de cérémonies et de fêtes à la

cour. Ensuite, une attention particulière sera accordée à l'armée. En effet, si les observateurs italiens portent un regard noir sur les troupes étrangères en général (qu'elles soient françaises, espagnoles, impériales), les soldats français en particulier, hommes féroces et sanguinaires ont changé la façon de faire et de vivre la guerre dans ces territoires et ont fait l'objet d'une véritable légende noire de par la *fureur* dont ils firent preuve quand ils envahirent la péninsule à la suite de Charles VIII.

### 1. Une question de culture et de politesse

Si nous ne pouvons pas évoquer un quelconque sentiment national en Italie à l'époque et si nous sommes loin de l'idée d'unité « italienne » propre au *Risorgimento*, l'on remarque toutefois que s'affirme ici avec force une pleine conscience de soi, d'appartenance au même *monde*, qui considère la culture italienne comme modèle hautement supérieur, difficile à atteindre par les autres peuples, définis comme *barbares* et *sauvages*, afin de contrecarrer l'évidente faiblesse militaire et politique de ces États.

Tout au long de cette période, les lettrés et les diplomates observent l'état de crise politique de la péninsule, théâtre impuissant des rivalités d'autrui, et invoquent pour elle la libération du joug étranger. En même temps, conscients du fait qu'un nouveau contexte européen se dessine sous leurs yeux, ils en appellent à l'intervention française dès lors que la survie de leurs villes est menacée par d'autres. À travers leurs écrits, ces hommes sont amenés à en exalter l'efficacité ou à en dénoncer la brutalité et l'illégitimité ; parfois, célébration et accusation se mélangent dans le même témoignage. En effet, le ralliement au Royaume de France ou l'adhésion au paradigme impérial -qui culmine avec le couronnement de Charles Quint en 1530 - portent les élites à envisager de nouvelles perspectives. De ce fait, les cercles intellectuels mettent en place des procédés d'ouverture *internationale* qui déterminent également de substantielles modifications dans la réécriture de certains ouvrages.

L'on en trouvera un exemple édifiant en examinant la première rédaction du célèbre *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione, écrite entre 1513 et 1515. Les personnages qui y sont évoqués appartiennent presque tous à la noblesse de la plaine du Pô et le jugement porté envers les étrangers est sévère. En revanche, dans l'édition philo-impériale de 1528 (troisième rédaction), on observe des transformations sensibles. Le récit se peuple de personnages en provenance de toutes les cours d'Europe et le mot « barbare », qui apparaissait souvent auparavant, pour désigner les non-Italiens, tend à s'effacer du texte de façon significative.

Ceci s'explique avec l'évolution de la carrière de son auteur. En 1515, le diplomate, au service du duc d'Urbino, Francesco Maria della Rovere, est amené à plaider sa cause auprès de François I<sup>er</sup> (qui vient de s'imposer à Marignan), car son duché est menacé par la convoitise du pape. En 1528, en revanche, il est en mission à Madrid, à la cour de l'empereur, en tant que nonce apostolique. Non seulement la perspective cesse d'être régionale et devient plus européenne, mais elle s'affiche aussi comme résolument pro-impériale.

En effet, Castiglione est loin d'apprécier l'ingérence française sur le sol italien. En octobre 1499, après que Louis XII l'eut emporté sur le duc Sforza et eut conquis le duché de Milan, le jeune comte avait été témoin de l'entrée du roi dans la ville. À cette occasion déjà, il n'avait pas pu retenir toute l'amertume que la domination du Lys suscitait en lui. Dans une lettre bien connue, adressée à son beau-frère, Giacomo Boschetti, Castiglione déclare alors qu'une puanteur d'excréments s'empare de la ville, autrefois connue pour être la « demeure de la fleur des intellectuels »<sup>3</sup>. Des années plus tard, dans son *Livre*, l'écrivain affirme : « les Français connaissent seulement la noblesse des armes (...) de manière que non seulement ils n'apprécient pas les lettres, mais même ils les abhorrent » (Castiglione, 1991 : 81). Et quand l'un des protagonistes du dialogue, Julien de Médicis, exprime le bon souhait (une prophétie *post eventum*, en réalité) que l'avènement de François I<sup>er</sup> fasse fleurir la gloire des lettres en France comme y fleurit déjà celle des armes, la réponse attribuée par l'écrivain à Ludovico Canossa, fin diplomate et porte-parole de l'auteur dans la fiction, estompe quelque peu la valeur de la flatteuse prédiction : le personnage se déclare en effet ravi, mais aussi émerveillé par l'attitude que ce prince montre « contre la coutume de son pays » (*Ibid.* : 82). Au-delà de l'expression d'une opinion personnelle, avec ce passage, Castiglione renvoie une image de la noblesse française telle qu'elle est perçue par nombre de savants représentants de la culture italienne de la Renaissance.

En 1515, après son retentissant succès à Marignan, le jeune souverain François I<sup>er</sup> se présente comme le nouvel arbitre de la politique européenne. On le craint et on le respecte. Nombre de potentats de la péninsule décident de fonder leurs espoirs de survie en lui. Léon X entrevoit le nouveau Charlemagne, celui qui retrouvera Jérusalem pour la Chrétienté. Le monarque et le pontife se rencontrent à Bologne, à la fin de la même année. Ce roi est décrit comme un « *bello principe* », qui sait se comporter avec dignité pendant une célébration eucharistique, à la différence de son rustre prédécesseur Charles VIII, comme le précise le diariste du pape, Paride Grassi. Au contraire, ses hommes, les nobles comme les soldats, ne sont que des sauvages mal habillés, dissipés, violents, incapables de faire une entrée ordonnée en ville et démesurés même dans la manifestation de leur ferveur religieuse

(Caldarella Allaire, 2018 : 237-241). Il est important de souligner que les entrées royales ou papales dans les villes font l'objet d'une grande attention ; le faste est un signe de pouvoir, l'excès est considéré de mauvais goût. Les diplomates analysent alors chaque geste, chaque mouvement, la qualité des tissus utilisés pour confectionner les habits, la richesse des bijoux. À l'occasion du congrès de Bologne, dans leurs comptes rendus à leurs seigneurs, les ambassadeurs tiennent des propos cinglants sur les mœurs françaises.

Par la suite, la familiarité réciproque entre ce roi et son entourage ne cesse de surprendre les diplomates italiens en mission en France. Dans leurs missives, ils la décrivent parfois comme un caractère de la générosité du monarque, mais plus souvent comme un impardonnable manque de respect de la part de ceux qui l'entourent (Smith, 1988).

Encore un exemple : en octobre 1533, à Marseille, à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis avec Henri d'Orléans, le pape Clément VII est submergé lors de son entrée en ville par une multitude de gentilshommes mal dégrossis qui souhaitent lui baiser la pantoufle. Il en reste pour le moins surpris (Rubello, 2018 : 61). La future reine de France, pour sa part, est déconcertée par l'excès des gestes affectueux que les membres de la cour lui adressent, ainsi que quelque peu dégoûtée par l'abus de vin et de nourriture de qualité douteuse qui sont déversés sur la table royale. L'ambassadeur Alberto Sacrati, dans ses missives à Ercole d'Este, décrit avec horreur les scènes lascives qui accompagnent les festivités nuptiales (pendant lesquelles, par exemple, les dames trempent leurs mamelons dans le vin pour les faire sucer ensuite par les invités) et qui paraissent intolérables à Catherine (Simonetta, 2018 : 86-87).

Benvenuto Cellini, dans sa *Vita*, n'hésite pas à exprimer son aversion pour ce peuple de brutes. Il raconte, par exemple, que, quand il était encore au service de Clément VII, on avait déconseillé au pape de détourner l'orfèvre de ses travaux pour réaliser un présent à offrir au roi de France. Les Français étaient des hommes grossiers, comme l'auraient expliqué certains Milanais très influents auprès du souverain pontife et ils n'auraient pas compris la valeur de l'œuvre de Cellini (Cellini, 1973 : 122-123). Certes, François I<sup>er</sup> lui a permis de quitter les prisons du château Saint-Ange, il l'appelle « son ami », lui accorde la naturalisation et lui octroie une riche pension ainsi que le château du Petit Nesle. Malgré ses reproches et malgré la funeste influence de sa maîtresse, la Duchesse d'Etampes, ce souverain demeure donc, pour Cellini, un *bon roi*, généreux et libéral « en toutes ses choses ». Son peuple, en revanche, est désigné sous la formule de « quelle bestie dei Franciosi » (*Ibid.* : 264, 356-358). Cette idée de grossièreté est partagée auprès du Saint-Siège, où l'on critique sans surprise la médiocrité d'un cadeau

offert au pape par un ambassadeur français et où l'on réprovoque de façon générale le goût douteux et l'impolitesse des hommes d'outre-mer, peu accoutumés au cérémonial de la Curie (Simonetta, 2018 : 72).

## 2. Des brutes sanguinaires

Comme nous l'avons annoncé, la mauvaise réputation des Français est strictement liée au contexte de guerre qui sévit dans la péninsule. Dès le début des conflits, les Français apportent en Italie de « nouvelles et sanglantes façons de guerroyer » (Guicciardini, 1996, I : 64). Lors des affrontements et des pillages des villes vaincues, les milices françaises montrent une violence et une brutalité encore inconnues des Italiens (Fournel, 2004). Cette image englobe tout le peuple français et participe largement à la construction de la légende noire qui l'entoure.

Plus précisément, l'on constate qu'il existe une sorte de double niveau dans la conception de la barbarie en Italie. D'une part, il y a une claire opposition entre chrétiens et mécréants. Face à l'infidèle, on invoque la réalisation de la prophétie de *l'unum ovile et unum pastor* : la Chrétienté fera front commun face à la menace turque, l'emportera et se réunira sous la houlette d'un seul prince. D'autre part, il existe ici une isotopie thématique qui s'instaure envers tout peuple conquérant, qui devient ainsi automatiquement « barbare ». Par ailleurs, si l'on veut dénoncer les horreurs perpétrées par l'ennemi, qu'il s'agisse du roi *catholique* ou du roi *très chrétien*, rien de plus efficace que de le comparer aux Turcs, voire de l'accuser de les dépasser en cruauté.

C'est pourquoi les Espagnols et les Impériaux aussi sont accusés d'être des oppresseurs impitoyables et brutaux. Certaines thématiques deviennent alors des *topoi* applicables à toute nation au-delà des Alpes<sup>4</sup>, comme le manque de finesse d'esprit et de goût pour l'Art et les Lettres, la prédilection pour le vin et, dans une sorte de climax ascendant, la bestialité. Cependant, les Français sont très souvent présentés comme l'ennemi suprême. Assurément, l'expression la plus éclatante des sentiments anti-français se rencontre dans les nombreuses missives que les diplomates italiens s'échangent pendant les périodes de domination française sur le duché de Milan (1499-1512 et 1515-1521), dans lesquelles déferlent les critiques de leurs manières peu civilisées, si éloignées de celles des Italiens, ainsi que les accusations contre le manque de justice, la mauvaise volonté ou l'incapacité à bien gouverner (missives in Meschini, 2014 : 89-90 et *passim*).

Cette francophobie lombarde ne découle pas toutefois d'une haine immotivée. Claude de Seyssel l'explique dans ses traités *L'Exorde en la translation de l'histoire de Justin* (1510) et la *Monarchie de France* (1515) : une domination durable



nécessite d'un véritable ancrage dans la terre conquise et dans la société assujettie. À l'opposé, le peuple milanais est tyrannisé par de mauvais gouverneurs (Lautreac notamment), il supporte une pression fiscale disproportionnée et subit la violence d'une armée insubordonnée (Duc, 2018 : 21-24). Les diplomates et les écrivains dénoncent les conditions affligeantes endurées par la ville. Le Milanais Girolamo Morone décrit les *Gallorum mores* dans une lettre du 26 novembre 1515 à Pio da Carpi, à l'époque ambassadeur impérial : aussi barbares que les infidèles, ces hommes sont superficiels, immodérés, avarés, insatiables. Ils saccagent et incendient ; quant à leur roi, François I<sup>er</sup>, qui réserve les bénéfices exclusivement aux siens, il se montre inculte, colérique, cupide et licencieux (Morone, 1863 : 492-499).

Or, pour ce qui est de la production littéraire, il est vrai que les écrivains érudits sont amenés parfois à devoir mesurer leurs propos dans leurs œuvres, à cause des relations diplomatiques que leurs seigneurs pourraient entretenir avec la royauté française. En revanche, la tradition populaire mène des attaques sans fard. Les textes s'inspirent d'un imaginaire anti-étranger figé, centré sur la sauvagerie de tout peuple conquérant. Il s'agit pour la plupart de poèmes, qui se structurent en suivant un système biparti : l'invective contre les envahisseurs et l'invocation adressée aux *Italiens* (dont Machiavel dénonce à plusieurs reprises la torpeur), afin qu'ils se réveillent, qu'ils s'unissent tous ensemble et qu'ils se libèrent du joug étranger, reprenant le gouvernail de leurs États et retrouvant enfin la paix. C'est ainsi que, dans des vers écrits à l'occasion de la bataille de la Bicoque (1522), par exemple, les valeureux « Taliani » (flanqués tout de même de Lansquenets et d'Espagnols) font preuve de courage et cohésion ; solidaires et unis, ils luttent farouchement pour leur liberté et l'emportent<sup>5</sup>.

Quelques années après, à la suite de la bataille de Pavie (1525), lors de laquelle François I<sup>er</sup> est vaincu et emprisonné, nombreux sont ceux qui, craignant la croissante puissance de l'empereur Charles Quint sur l'espace italien et européen, se rangent du côté du souverain captif. Toutefois, les réjouissances pour sa défaite ne manquent pas. Nous souhaitons nous attarder quelque peu sur les vers d'une composition anonyme particulièrement agressive. Il s'agit du poème *Questa si è una opera composta novamente la quale tracta de una repri[n]sione che fa l'auctore contra i tramontani: reprendendoli che debbano essere hormai castigati de far guerra contra Spagnuoli e italiani : Exortandoli che stiano in li soi paexi et che non vengano a dar più molesta a la Italia : como più amplamente intendere* (Medin, 1925 : 280-285). L'incipit de la chanson est une référence biblique : « Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse »<sup>6</sup>, s'exclame l'auteur. Ces premiers vers du quatrain d'ouverture se répètent en refrain entre chaque strophe et sont proposés dans le couplet d'envoi final. Le poète anonyme annonce en liesse que

l'ennemi est vaincu, chassé et ne reviendra jamais. Tout le long des huitains, dans cette atmosphère d'euphorie, les attaques contre les ultramontains jaillissent. Les Français sont des imposteurs malhonnêtes et diaboliques, des hypocrites déguisés en saints. Ce sont des brutes tyranniques, qui, face aux soldats ennemis, se révèlent être des lâches. À travers un jeu de mots assez commun en italien, lié au double sens de la parole « *gallo* », qui veut dire, à la fois, Gaulois et coq, l'auteur intime aux Transalpins de repartir dans leur poulailler. Il les maudit : Que le diable les emporte ! Qu'ils crèvent ! Qu'ils soient damnés<sup>7</sup> ! Qu'ils ne reviennent plus jamais sur ces terres, sous peine de se faire littéralement mettre en pièces par les Espagnols et les Milanais ! Le poème s'achève sur cette menace et sur le joyeux envoi final, invitation à la réjouissance presque religieuse, bien qu'elle soit unie ici à l'idée macabre du démembrement des corps des ennemis.

L'on remarque encore que la mauvaise réputation n'abandonne jamais les Français dans la péninsule, même quand ils endossent le rôle d'alliés. Pour ne faire qu'un exemple, il est intéressant de prendre en considération le témoignage du casertan Leonardo Santoro, l'un de ces représentants politiques italiens qui se rangent du côté de l'armée française lors de la campagne napolitaine de 1528. Dans son ouvrage, *La spedizione di Lautrec nel Regno di Napoli*, Santoro affirme que le Royaume de France n'a jamais su s'assurer la domination de ses conquêtes, car les orgueilleux Français n'associent jamais les sujets ou les alliés aux bénéfiques et aux honneurs des victoires et ne s'intéressent qu'à assouvir leurs envies. La critique de l'incapacité des Français à maintenir leur gouvernement sur les terres conquises est ancrée et abondamment partagée. Nous avons déjà évoqué les propos de Seyssel dans ce travail ; pour proposer un autre exemple, Machiavel, dans son *Discours sur la première décade de Tite Live*, dénonce chez les Français l'absence d'ordre et de rigueur et emprunte, pour ce faire, certains propos de Tite Live : « À savoir que les Français sont plus que des hommes au début du combat, et se révèlent ensuite être moins que des femmes » (Machiavel, 2004 : 511). Dans ses pages, Santoro décrit ces hommes comme étant impulsifs, changeants, méprisants et hautains par nature ; leurs agissements font supposer qu'ils sont enfermés dans un état de folie. Et, ajoute-t-il, si le général Lautrec, au commandement de l'équipée, parvient à agir avec sagesse en certaines circonstances, il le fait tout de même « contre la coutume de sa nation » (Santoro, 1858 : 34 et *passim*).

## Conclusion

Pour conclure ce rapide brassage de témoignages, il est peut-être intéressant de signaler que cette complexité de sentiments se retrouve dans le Royaume de France envers les Italiens. À la fois parangon de raffinement et objet de convoitise, l'Italie

se pose en tant que berceau de la culture classique et, pour cela, au-dessus des autres cultures européennes. Sous Charles VIII, naît en France une notion qui s'enrichira pendant les règnes de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, celle d'une *Franco-Italie*, qui expliquerait l'assujettissement de la péninsule au Royaume et entourerait l'action militaire menée là-bas de l'aura du *justum bellum* (Dumont, 2018 : 87-106). En outre, on peut parler d'une véritable *italianisation* culturelle de la cour de France (mais aussi de bien d'autres cours européennes), qui trouve son point culminant sous le règne de Catherine de Médicis (Burke, 2000 : 208-209). Cependant, à cette italophilie, correspond, comme une sorte de revers de la médaille, une italophobie tout aussi puissante, qui se manifeste pendant tout le siècle. En effet, si les Italiens craignent l'action militaire française sur le sol péninsulaire, les Français ne se réjouissent pas vraiment à l'idée de s'y rendre. En 1494, pendant que Charles VIII prépare la campagne, nombre de gentilshommes et de gens d'armes qui vont le suivre savent qu'ils sont haïs en Lombardie et qu'ils vont à la rencontre d'une mort certaine. Le même état d'esprit se retrouve chez ceux qui se préparent à l'expédition de 1515, comme le relate le chroniqueur Marin Sanudo (Sanudo, 1877-1902 : col. 168-169). Dans le Royaume, les missives des ambassadeurs, comme les poèmes et les sotties, témoignent de la crainte et de l'horreur nourries pour ces entreprises. Le tropisme des souverains vers l'Italie ne paraît pas être partagé par leurs sujets. Cette terre est considérée comme maudite, le *tombeau de la noblesse* de France (Vissière, 2018 : 39-49) ; ses habitants sont méprisés, jugés inconstants, tricheurs, violents et avides. Cet anti-italianisme est exacerbé sous Catherine de Médicis, une reine étrangère, qui s'entoure de conseillers italiens. Dans ses vers, le médecin royal François Rasse des Nœux les définit comme des « bougres poltrons » et les accuse de venir en France pour s'engraisser comme des *baleines* (Rasse des Nœux ms. B. N. fr. 22560). Pierre de Villars, évêque de Vienne, estime que les prélats italiens en France « sucent notre sang comme sangsues et ne tiennent aucun compte de résider, ains en leur cœur se moquent de nous » (Lemaitre, 2018 : 145). De plus, le modèle littéraire tant aimé par François I<sup>er</sup> décline. Dans les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé* d'Henri Estienne (1578), les poètes sont exhortés à condamner la sophistication du courtisan qui, par flatterie, truffe sa langue d'italianismes. L'auteur exhorte à chasser du Royaume cette mode ridicule, ce « langage bâtard (...) fait de paroles italo-gallickes ou [...] gallico-italiques » (Solnon 1993 : 81). D'autres stéréotypes s'ancrent dans l'imaginaire collectif : la reine de Médicis devient la seule responsable du massacre de la Saint Barthélemy et les mots « italien » ou « milanais » se transforment en synonymes de courtisan flatteur, de malfaiteur opportuniste et même d'empoisonneur (Burke, 2000 : 210) !

## Bibliographie

### Sources primaires

- B. N. fr. 22560 Manuscrit Rasse des Nœux.
- Beer, M. et al. (édité par), *Guerre in ottava rima* 1989 (abv. GOR). Modène : Panini, t. II-III. Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. Lat. 8210, cc. 2-3.
- Castiglione, B. 1991. *Le livre du Courtisan*, traduit par A. Pons. Paris : Flammarion.
- Cellini, B. 1973. *La Vita*, édité par G. Davico Bonino. Turin : Letteratura italiana Einaudi.
- Guicciardini F., 1996. *Histoire d'Italie*, édité par J.-L. Fournel, J.-C. Zancarini. Paris : Laffont.
- Machiavel, N. 2004. *Discours sur la première décade de Tite-Live*, traduit par A. Fontana et X. Tabet. Paris : Gallimard.
- Morone, G. 1863. *Lettere ed orazioni latine di Girolamo Morone*. In D. Promis, G. Müller (eds), *Miscellanea di storia italiana*. Turin : Stamperia reale, vol. II.
- Santoro, L. 1858. *Dei successi del sacco di Roma e guerra del regno di Napoli sotto Lotrech*. Naples : Stabilimento tipografico di P. Androsio.
- Sanudo, M. 1877-1902. *Diarii*, G. Berchet et al. Venise: a spese degli editori, t. XXIII.

### Sources secondaires

- Balsamo, J. 1998. *Passer les monts Français en Italie - l'Italie en France, 1494-1495*. Paris : Champion.
- Burke, P. 2000. *La Renaissance européenne*. Paris : Éditions du Seuil.
- Caldarella Allaire, V. 2018. « Décembre 1515, les entrevues de Bologne : François I<sup>er</sup> et le regard des diplomates italiens lors de sa rencontre avec Léon X ». In : *François I<sup>er</sup> et l'espace politique italien : territoires, États, domaines*. Rome : Collection de l'École Française de Rome 548, p. 229-245.
- Duc, S. 2018. « Possibilités et limites de la Lombardie royale d'après Claude de Seyssel ». In : *François I<sup>er</sup> et l'Italie. L'Italia e Francesco I*. Tours : Brepolis, « Études renaissantes », p. 19-28.
- Dumont, J., 2018. « Francesco I ed il sogno di una Franco-Italia ». In : *François I<sup>er</sup> et l'Italie. L'Italia e Francesco I*. Tours : Brepolis, « Études renaissantes », p. 87-106.
- Fournel, J.-L. 2004. « La 'brutalisation' de la guerre. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », *Astérian*, 2 [mis en ligne le 5 avril 2005, consulté le 21 mai 2019]. URL : <http://asterion.revues.org./100>
- Lemaitre, N. 2018. Les évêques italiens de François I<sup>er</sup>. In : *François I<sup>er</sup> et l'Italie. L'Italia e Francesco I*. Tours : Brepolis, « Études renaissantes », p. 145-167.
- Medin, A. 1925. La battaglia di Pavia, Profeti e poeti italiani. In *Archivio Storico Lombardo, Giornale della Società storica lombarda* (ser. VI, fasc. I-II), Milan : Bocca, p. 252-290.
- Melani, I. 2011. "Di qua" e "Di là da' monti". *Sguardi italiani sulla Francia e sui francesi tra XVe XVI secolo*. Florence : Firenze University Press.
- Meschini, S. 2014. *La seconda dominazione francese nel ducato di Milano. La politica e gli uomini di Francesco I (1515-1521)*, Varzi (Pavie) : Guardamagna.
- Picot, É. 1906. *Les Français italianisants au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Champion, tom. I.
- Plebani, E. et al. 2017. *Diplomazie. Linguaggi, negoziati e ambasciatori fra XV e XVI secolo*. Milan : FrancoAngeli.
- Rubello, N. 2018. « Bologna, Marsiglia, Nizza : i tre incontri di Francesco I con i pontefici ». In : *François I<sup>er</sup> et l'Italie. L'Italia e Francesco I*. Tours : Brepolis, « Études renaissantes », p. 61.
- Simonetta, M. 2018. *Caterina de' Medici*. Milan : Rizzoli.

Smith, M. H. 1988. « Familiarité française et politesse italienne au XVI<sup>e</sup> siècle. Les diplomates italiens juges des manières de la cour des Valois ». *Revue d'Histoire diplomatique*, n° 3-4, p. 228 et *passim*.

Solnon, J.-F. 1993. *La cour de France*. Paris : Fayard.

Vissière, L. 2018. L'Italie, tombeau de la noblesse de France (1512-1528). In : *François I<sup>er</sup> et l'Italie. L'Italia e Francesco I*. Tours : Brepolis, « Études renaissantes », p. 39-49.

## Notes

1. *Cours au Collège de France, année académique 1943-44*.

2. Charles de Gand hérite de la couronne de Castille et d'Aragon de son grand-père maternel, Ferdinand d'Aragon, en 1516 ; en 1519, il est également élu roi des Romains, succédant à son grand-père paternel, Maximilien I<sup>er</sup>.

3. « *In questa pompa entrò la maestà de re di Franza nel Castello di Milano già receptaculo del fior de li homini del mundo, adesso pieno di bettole e profumato de ledame* », Lettre de Baldassar Castiglione à Iacomo Boschetto da Gonzaga, Milan, 8 octobre 1499. Vat. Lat. 8210, cc. 2-3.

4. À cette époque, le terme même « ultramontain » a, pour les Italiens, une connotation souvent négative.

5. Nous faisons allusion à l'*Historia come Lautrecho narra alla Fortuna tutta la disgratia delle sue imprese* ..., in *GOR*, 1989, vol. II : 595, octave 16, v. 1-8. Dans le même volume, on trouve d'autres exemples d'invocation ou de célébration des « Taliani » en lutte contre l'étranger dans d'autres occasions. Par exemple, *El triumpho del Re di Francia...* : 526, 29-28 ; *Il fatto d'arme del Duca di Milano...* : 541, 21, v. 6-8.

6. Il s'agit d'un verset de l'Évangile selon Matthieu, V, 12.

7. « *Posiate tutti crepare, / francesi, gente infelice / [...] / Tornati al vostro polaro, : galli, lassa' le nostre galline ; / [...] / Per la gran dishonestade e per el vostro mal governo / serete tutti dannati / nel profondo dell'inferno* ». *Ibid.*, p. 282-283, v. 69 et *passim*.





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Accords et désaccords. L'Italie dans le discours français sur la musique au XVIII<sup>e</sup> siècle

**Giulia D'Andrea**

Université du Salento, Italie  
giulia.dandrea@unisalento.it

Reçu le 31-05-2019 / Évalué le 08-07-2019 / Accepté le 23-09-2019

### Résumé

Nous désirons par cette étude contribuer aux recherches sur les relations culturelles franco-italiennes en matière musicale. En l'occurrence, nous avons constitué un corpus comprenant trois dictionnaires spécialisés et une quinzaine de méthodes et de traités musicaux publiés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par des exemples significatifs, nous montrerons de quelle manière les Italiens y sont représentés, en nous focalisant notamment sur les points de divergence entre la musique française et la musique italienne. Ensuite, nous nous pencherons sur des questions plus proprement linguistiques concernant le phénomène des italianismes musicaux et leur traitement dans les ouvrages lexicographiques français.

**Mots-clés :** discours sur la musique, italianismes musicaux, XVIII<sup>e</sup> siècle

### Accordi e disaccordi. L'Italia nella trattatistica musicale francese del Settecento

### Riassunto

Nell'ambito delle relazioni culturali franco-italiane, la musica rappresenta un campo di ricerca particolarmente fecondo. Scopo del presente lavoro è di mostrare in che modo gli Italiani e la loro musica sono rappresentati nella trattatistica musicale francese del Settecento e nei dizionari specialistici coevi. Dopo aver illustrato i criteri di costituzione di un apposito corpus di testi, ci focalizzeremo sui punti di divergenza tra la musica francese e quella italiana, per soffermarci infine su alcuni aspetti più propriamente linguistici riguardanti gli italianismi musicali e il loro trattamento nelle opere lessicografiche francesi.

**Parole chiave:** trattatistica musicale francese, dizionari musicali francesi, italianismi musicali, 18<sup>o</sup> secolo

## Consonance and dissonance. Italy in 18<sup>th</sup> century French music treatises and dictionaries

### Abstract

This paper aims to investigate how, in the 18<sup>th</sup> century, French authors of musical treatises and dictionaries viewed the Italian music style. In particular, the study focuses on the ways in which the French and Italian music styles were compared and contrasted.

Attention will also be paid to specific linguistic aspects such as Italian musical terms, which were used in France not only in sheet music but also in specialized dictionaries. The analysis shows a range of attitudes towards Italian music and towards Italian loanwords in the French musical vocabulary.

**Keywords:** French music treatises, French music dictionaries, Italian musical terms, 18<sup>th</sup> century

### Ouverture

L'Italie, source d'admiration et d'inspiration ou lieu d'origine de personnages qui ont marqué l'histoire et la culture française, provoque souvent chez les Français un effet de comparaison virtuel ou réel, par rapport auquel ils ont construit leur propre identité, par imitation ou par différenciation. Dans le cadre des relations culturelles franco-italiennes, la musique a joué un rôle de premier plan, les fréquents échanges entre Français et Italiens au fil des siècles ayant comporté des transferts culturels réciproques aussi bien sur le plan esthétique que terminologique.

L'histoire de la musique française commence à être influencée par la tradition italienne à partir de la période préclassique :

*Les années 1560-1660 assistent à la disparition d'un monde, d'un langage, d'un style, et pourvoient à leur remplacement. Ce renouvellement se fait sous le signe d'un contact étroit entre la musique italienne et la musique française. Jusqu'alors, c'est la France qui a porté en terre italienne sa technique, ses modes d'écriture, ses formes. À dater du XVI<sup>e</sup> siècle - depuis la chevauchée de François Ier à travers la Péninsule - c'est l'Italie qui s'impose en maîtresse à notre conception musicale : [...] l'histoire de la musique française est faite en partie de celle des avances, des reculs, des victoires, des défaites de l'esprit italien, au sein du bastion français. (Dufourcq, 1970 : 125-126)*

Par la suite, les relations culturelles entre ces deux traditions prennent des formes différentes selon les contextes : que l'on songe par exemple à la contradiction entre le style français créé par l'italien Lully et la musique italianisante



du français Charpentier, respectivement conçus dans les domaines de l'opéra et du répertoire religieux. Au fil des siècles, les regards conflictuels entre les deux esthétiques connaissent des moments particulièrement tendus, comme celui de la célèbre Querelle des Bouffons, opposant les partisans du style italien et les défenseurs du style français : survenue après la représentation de *La Serva Padrona* de Pergolèse en 1752, cette querelle déclenche une véritable « tempête du goût qui ébranlera tout l'ordre politique du royaume de Louis XV » (Dauphin, 2011 : 141).

La présente étude porte sur les relations culturelles franco-italiennes en matière musicale. À partir d'un ensemble représentatif de textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous montrerons d'une part les différentes manières dont les Français conçoivent la musique italienne et d'autre part la façon dont ils utilisent les termes musicaux italiens : après avoir évoqué les critères de constitution du corpus, nous nous arrêterons sur des exemples illustrant les différentes attitudes des Français envers la musique italienne et la langue italienne de la musique à l'Âge des Lumières.

## 1. Les sources

Le XVIII<sup>e</sup> siècle pourrait être défini comme l'âge d'or des dictionnaires, dont la vogue répond aux soucis de liberté et d'universalité des hommes des Lumières (Didier, 2016 : 8). On assiste, à cette époque, à la publication des deux premiers répertoires lexicographiques consacrés à la musique, le *Dictionnaire de musique* de Sébastien de Brossard (1703) et celui, plus célèbre, de Jean-Jacques Rousseau (1768). Le XVIII<sup>e</sup> siècle est généralement décrit comme « un siècle où il paroît chaque jour des Traités sur la théorie de la Musique, sur la science de l'Harmonie Et sur le mécanisme des Instrumens » (Bérard, 1755, *Préface*). En effet, parallèlement à l'engouement pour l'étude de la musique qui s'étend alors en France dans les différentes couches sociales, on constate un véritable essor d'ouvrages pédagogiques concernant différents instruments de musique et adressés à un public de plus en plus composé d'amateurs (Lescat, 1991).

Les dictionnaires spécialisés, les traités et les méthodes constituent des sources privilégiées pour l'observation des relations culturelles franco-italiennes en matière musicale. Ceci non seulement parce que leurs auteurs prennent parfois parti pour ou contre le style italien, mais encore parce qu'ils expriment leur avis sur la manière italienne de concevoir différents aspects techniques de la musique ; ces écrits témoignent par exemple de la nécessité d'explicitier les diverses solutions adoptées par les Italiens et les Français pour marquer l'armure des clefs, chiffrer la basse continue, écrire la musique et l'exécuter, et ainsi de suite.

Nous avons rassemblé une quinzaine de textes publiés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils portent sur des sujets musicaux variés tels le chant, les instruments de musique (clavecin, flute, violon, violoncelle), la pratique de l'accompagnement, etc. Leur dépouillement a permis de recueillir toutes les références explicites aux Italiens et à leur musique, ainsi que les renvois plus implicites, telles certaines mentions de l'hyperonyme « étrangers ». Par la suite, nous avons choisi les exemples les plus significatifs des diverses attitudes adoptées par les auteurs français envers les Italiens et envers la langue italienne de la musique.

## 2. Français et Italiens ne chantent pas à l'unisson

Nous avons relevé bien des passages qui décrivent des différences entre la manière dont Français et Italiens conçoivent les divers aspects de l'art musical.

Pour nous en tenir à quelques exemples, en ce qui concerne la composition, Michel Corrette (1741 : 44) remarque que les Italiens ont toujours eu l'habitude de gérer la basse de leurs cantates, sonates et concertos selon l'étendue du violoncelle, qui est un peu différente de celle de la viole. Dans sa méthode pour la flute traversière (1740 : 4-6) et dans celle pour le violon (1738 : 3-5), Corrette consacre tout un chapitre de ses principes de musique à la distribution des différentes mesures en France et en Italie.

Au contraire des flutes et des violons, le clavecin est un instrument qui peut jouer plusieurs parties à la fois : lorsque ces parties sont au nombre de six à huit, les Italiens les dénomment toutes, en les appelant « Premier Dessus, Second Dessus, Troisième Dessus », etc., alors que les Français ont l'habitude de ne mentionner que la partie la plus aigüe (le *dessus*) et la partie la plus grave (la *basse*), et de grouper les autres sous la dénomination générique *parties du milieu* (Saint Lambert, 1702 : 65).

Michel Corrette s'avère être particulièrement sensible aux différences entre la musique française et la musique italienne : dans le corpus de ses nombreux ouvrages, on trouve même des renvois à des aspects plus techniques comme les pratiques d'exécution. Après avoir expliqué la réalisation de l'agrément appelé *martellement*, il présente une autre manière de l'exécuter, « à l'italienne », dans des *adagio*, qui consiste à rallonger le port de voix qui précède le battement (Corrette, 1740 : 35) ; quant à la technique des instruments, il illustre les différentes manières de tenir l'archet du violon et du violoncelle (Corrette 1738 : 7 et 1741 : 8).

Face aux différences qui caractérisent les domaines les plus variés de la musique, les auteurs des traités et des dictionnaires de musique montrent des attitudes variées envers les Italiens, allant de l'admiration à la critique la plus âpre, avec des pointes de sarcasme.

### 2.1. *Bravo !*

L'admiration pour les Italiens de la part des auteurs français se manifeste à propos de différents sujets, dont les instruments de musique : dans la préface à sa méthode pour le violoncelle, Corrette (1741) fait le panégyrique de cet instrument, introduit en France justement par l'italien Bononcini quelque trente ans auparavant, en soulignant ses avantages. Chez François Campion (1716 : 5), l'imitation des Italiens est présentée comme la motivation même de l'écriture de son ouvrage ; dans d'autres cas, elle est considérée comme un objectif à atteindre. C'est le cas, par exemple, de Masson et de Bérard, dont les recommandations concernent respectivement la composition instrumentale et l'exécution vocale :

*Les Italiens pratiquent presque tous les intervalles, tant dans leur Musique Vocale, qu'Instrumentale ; je croy qu'on les peut imiter dans l'instrumentale et non dans la vocale. (Masson, 1705 : 21)*

*Quoique les Italiens soient plus accoutumés à chanter avec un petit volume de Voix et à Sons aigus que les Français, ceux-ci à l'aide de mes Observations, réussiront à former le Point d'Orgue avec autant de graces et de perfection que ceux-là. (Bérard, 1755 : 35).*

À en croire François Couperin (1716 : 39), la manière française d'écrire la musique a des « défauts » que la manière italienne n'a pas, et si les Français exécutent la musique différemment par rapport à la manière dont ils l'écrivent, c'est que leur prononciation de la langue s'écarte de la graphie. En revanche, « les Italiens écrivent leur musique dans les vraies valeurs qu'ils L'on pensée » (Couperin, 1716 : 39). En cela, les Français seraient prisonniers de leur usage. La différence évoquée par Couperin relève du domaine de l'interprétation : les musicologues et les interprètes savent bien que la musique baroque française s'interprète selon des conventions spécifiques dont l'*inégalité*, une pratique d'exécution qui consiste à interpréter plusieurs croches successives par degrés conjoints selon un rythme pointé, bien qu'elles soient écrites comme égales.

## 2.2. *Tutti*

L'exemple ci-dessus révèle en réalité une attitude ambivalente envers les Italiens : en effet, après avoir souligné leur supériorité dans la manière d'écrire la musique, Couperin affirme que les Français interprètent la musique étrangère mieux que les étrangers n'interprètent la leur, en raison de cette différence. Pour remédier aux lacunes de leur propre écriture musicale, les Français ont antéposé aux pièces des mots tels que *tendrement* ou *vivement*, des indications qui - d'après Couperin (1716 : 41) - mériteraient d'être traduites dans d'autres langues pour que les étrangers soient à même d'apprécier l'excellence de la musique instrumentale française. Ce qui témoigne en même temps de sa modernité et d'une sorte de complexe d'infériorité (des Français envers les Italiens) en ce qui concerne la musique instrumentale.

Dans son ouvrage sur le chant, Bérard (1755, *Préface*) espère que l'utilité de sa méthode pourra « s'étendre à toute l'Europe & à tout l'Univers qui chante ». En particulier, dans la troisième partie de son ouvrage, il prône la nécessité de bien noter tous les agréments, sans ambiguïté, pour que les étrangers et les générations futures puissent profiter de cette connaissance (Bérard, 1755 : 141-142). Ce souci de précision dans l'écriture ayant pour but la diffusion de tout un répertoire et d'une méthode d'apprentissage s'inscrit dans cet esprit d'universalité si cher aux hommes des Lumières.

## 2.3. Une critique *en crescendo*

Les auteurs des ouvrages analysés expriment un jugement négatif plus ou moins direct sur les Italiens à propos de certains aspects ponctuels liés à l'art musical. En voici quelques exemples.

Meude-Monpas exprime son regret à propos des castrats, une pratique notoirement italienne ; par le biais d'une interjection postposée à sa définition du mot *castrato*, il enfreint même les règles du discours lexicographique, qui se voudrait dépourvu de tout renvoi à la subjectivité de son auteur : « Musicien qui chante le dessus. Hélas ! » (Meude-Monpas, 1787, s.v. *castrato*).

En ce qui concerne l'écriture musicale, François Campion (1716 : 13) rappelle la coutume italienne d'ajouter un bémol à la clef dans l'octave de *ré* mineur. Pour justifier son désaccord avec cette convention qui serait par la suite adoptée aussi bien en France qu'en Italie, il explique que ce bémol ne mérite pas d'être mis à la clef en raison de son statut accidentel, convention similaire à celle du dièse sur la septième note d'un ton mineur. Pour rester dans le même sujet, après avoir

rappelé l'absence de consensus chez les Italiens à propos de la manière d'armer les clefs, Champion (1716 : 14) exprime son désaccord envers la majorité des Italiens, qui omettent le *sol* dièse dans la tonalité de *la* majeur.

Dans certains cas, la critique ne porte pas directement sur la musique italienne mais sur la manière dont les Français essayent de l'imiter.

Le *Traité d'accompagnement et de composition* (Champion, 1716 : 5) s'ouvre par le constat d'un changement survenu en France : si auparavant on composait dans les modes anciens, suite à l'introduction des Cantates et des Sonates à l'imitation des Italiens, on adopte aussi des tonalités contenant des dièses et des bémols, ce qui crée une musique autrefois considérée comme « chromatique » et « bizarre ». Ce changement d'avis à propos du style italien se répandra progressivement dans la musique instrumentale en suscitant des réactions polémiques dont celle du même Rousseau :

*Dans le Mode majeur on peut encore descendre chromatiquement de la Dominante sur la seconde Note. Ce passage est fort commun en Italie, &, malgré sa beauté, commence à l'être un peu trop parmi nous.* (Rousseau, 1768, s.v. chromatique)

Meude-Monpas (1787, s.v. concert spirituel) se plaint à propos des changements de répertoire survenus au Concert spirituel à cause de l'« enthousiasme, ou plutôt [de] la *manie* du genre italien ». Ailleurs, il se livre à une critique de plus en plus âpre lorsqu'il insiste sur les effets négatifs dus à l'italianisation des Français dans la manière de chanter :

*depuis que les françois se sont italianisés, il n'y a plus eu moyen de chanter à table ; car la méthode italienne pompant, pour ainsi dire, les sons du fond du thorax, il seroit dangereux de chanter à la fin d'un repas [...] j'ai donc raison de reprocher au chant italien d'avoir désuni nos sociétés, banni nos plaisirs, et troublé nos digestions.* (Meude-Monpas, 1787, s.v. articulation).

#### 2.4. Une critique *en smorzando*

Le jugement sur les Italiens est parfois exprimé de manière implicite, comme dans l'exemple suivant, qui porte sur l'accord de sixte superflue : « Cet accord n'est pas trop bon cependant les Auteurs Italiens l'emploient quelque fois sur la 6<sup>e</sup> note du ton » (Corrette, 1753 : 49). Dans un autre passage de la même méthode, Michel Corrette confirme son avis négatif à propos de cet accord : « [il] n'est pas des meilleurs n'étant tout au plus supportable que sur les instrumens ou l'on peut

enfler ou diminuer les sons » (Corrette, 1753 : 40). L'auteur se sert de deux formulations euphémiques - « n'est pas trop bon » et « n'est pas des meilleurs » - dans le but de restreindre la portée de son jugement. Cet objectif communicatif est également poursuivi à travers la proposition participiale construite sur une négation apparente (*n'étant...que*) et sur le choix lexical de l'attribut *supportable*, modifié par la locution adverbiale *tout au plus*. Par ces stratégies d'atténuation, Corrette affirme tolérer l'adoption de cet accord dans un nombre limité de cas. Par ailleurs, il nuance aussi son propos sur les Italiens par l'adjonction de la note suivante : « Les Italiens accompagnent avec raison la 6<sup>te</sup> Superflue que de la 3<sup>ce</sup> de cette manière l'accord est plus doux » (Corrette, 1753 : 49). Toutes ces stratégies permettent à l'auteur de prendre une position moins tranchante sur ce sujet.

### 3. Italianismes musicaux en France

Il est bien connu que la musique est un des domaines les plus riches en ce qui concerne la diffusion de la terminologie italienne à l'étranger, et notamment en Europe. Comme le souligne Ilaria Bonomi (2015 : 12) dans son étude sur les italianismes musicaux à l'étranger, le pouvoir de diffusion du vocabulaire musical italien connaît son âge d'or à partir de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à une époque où le rayonnement de la littérature et des arts figuratifs italiens est en déclin au profit du grand prestige dont jouit la culture française. Pour la France, ce paradoxe s'explique en partie grâce au succès remporté par la musique instrumentale pour violon et, dans une moindre mesure, par l'opéra italien ; l'absence presque totale de maisons d'éditions musicales en Italie représenterait donc un troisième facteur qui renforce la présence italienne en France et qui favorise l'exportation de termes issus du langage de la partition (Bonomi, 2015 : 21).

#### 3.1. Le langage de la partition

Les termes utilisés dans les partitions, qui gardent la plupart du temps la forme d'emprunts non intégrés, sont comme des signes universels qui relèvent presque plus du code des notes que de celui de la langue (Bonomi 2015 : 15). Nous avons par ailleurs remarqué que même les symboles de musique utilisés dans les partitions sont soumis à des phénomènes semblables à ceux qui caractérisent les éléments de la langue de la musique. En ce qui concerne l'écriture musicale, la polysémie est particulièrement intéressante pour notre propos lorsque les diverses significations d'un symbole sont associées aux pratiques d'exécution de la musique française et de la musique italienne. Par exemple, d'après Montéclair (1711-12 : 13), la mesure marquée « C » est interprétée différemment en France et en Italie, où

elle correspond respectivement à une mesure à quatre temps et à une mesure à deux temps. Un autre exemple est représenté par le symbole du bécarre : selon Saint Lambert (1702 : 84, 135), les Italiens s'en servent aussi « pour abaisser le son d'une Note qui a été élevé au dessus du naturel par un # » ; en outre, le symbole du bécarre est utilisé par les Italiens à la clef « au commencement d'une mesure quand ils veulent passer du mode majeur au mode mineur dans le même ton et dans la même pièce » (Corrette, 1741 : 3).

Ces exemples renvoient à des signes ayant plusieurs significations ; inversement, les compositeurs français et italiens adoptent parfois deux signes différents pour renvoyer au même référent : dans bien des cas, ce phénomène concerne la basse continue. Dans le cadre de son illustration de la règle de l'octave, François Champion (1716 : 12) explique que les Italiens et les Français se servent de deux manières différentes pour noter l'accord qui se fait sur le sixième degré de l'octave mineure : chez les Français, la sixte, quoique naturellement majeure, est précédée d'un dièse, ce qui lui donne la dénomination de sixte superflue ; chez les Italiens, cet intervalle est considéré comme une septième mineure.

Dans un but didactique, pour que les débutants ne soient pas « surpris quand ils changent d'Auteur », Corrette (1753 : 80) illustre les différentes manières de chiffrer la basse continue adoptées par les Français et par les étrangers, ces derniers ayant suivi le modèle proposé par Corelli et par ses disciples. Ce modèle se détache de la tradition française en ce qui concerne l'accord de fausse quinte, celui de triton, l'accord parfait et l'emploi des symboles de dièse et de bémol à côté des chiffres.

Toujours dans le cadre de sa méthode pour l'accompagnement, Michel Corrette renvoie à deux autres conventions adoptées sur la partition pour la réalisation de la basse continue au clavecin ou à l'orgue : la première porte sur la mention *tasto solo*, ajoutée par les Italiens sous la note dominante de la basse, pour indiquer que l'accompagnateur ne doit pas réaliser des accords pendant que le violoniste joue en liberté son point d'orgue (Corrette, 1753 : 41) ; la deuxième concerne le cas de figure où la main droite de l'accompagnateur ne doit pas changer d'accord sur les notes de la basse jouées par la main gauche : alors que les Français adoptent une barre pour indiquer que l'accord reste le même sur chaque temps, les Italiens n'y font pas recours (Corrette, 1753 : 50).

Cette sorte de synonymie concerne parfois des éléments qui relèvent de deux codes distincts : c'est le cas de l'expression *da capo*, que les Italiens emploient souvent au lieu du symbole de renvoi « quand il faut revenir au commencement » (Corrette, 1740 : 3) ; cette distinction est formulée par Corrette dans sa méthode

pour la flûte mais non dans celle pour violoncelle, où le symbole de renvoi est considéré comme interchangeable avec l'expression *da capo*, sans aucune référence explicite aux Italiens (Corrette, 1741 : 3). Pour rester dans le domaine des symboles de musique, on peut signaler que Michel Corrette est un auteur particulièrement attentif à l'explication des différences dans l'écriture de la musique ayant des conséquences sur le décodage de la partition : par exemple, il précise que pour marquer la cadence, un des nombreux agréments, les Italiens utilisent la lettre *t* et les Français le signe + (Corrette, 1741 : 36).

### 3.2. Le lexique de la musique

La richesse de documentation en français concernant la langue de la musique nous permet de prendre en considération non seulement les traités et méthodes, mais encore les sources lexicographiques spécialisées, dans le but d'y repérer des traces qui relèvent des « regards conflictuels » à propos notamment du traitement des italianismes.

Dans la *Préface* de son célèbre *Dictionnaire de musique*, Jean-Jacques Rousseau (1768) montre une attitude décidément polémique à l'égard de son prédécesseur, Sébastien de Brossard, responsable d'avoir farci son ouvrage d'un nombre très élevé de mots italiens :

*J'ai tâché [...] de me renfermer dans ma règle, & d'éviter l'excès de Brossard, qui, donnant un Dictionnaire François, en fait le Vocabulaire tout Italien, & l'enfle de mots absolument étrangers à l'Art qu'il traite.* (Rousseau, 1768 : x)

Effectivement, le *Dictionnaire de musique* de Brossard (1703), premier ouvrage lexicographique à être publié en France, est explicitement ouvert aux mots étrangers : il contient une « explication Des Termes Grecs, Latins, Italiens, & François les plus usitez dans la Musique », ainsi qu'une « Table Alphabétique des Termes François qui sont dans le corps de l'Ouvrage, sous les Titres Grecs, Latins & Italiens ». Dans son *Avertissement*, Brossard déclare que son travail vise à faciliter la compréhension des catalogues, des titres et des tables des livres italiens et la bonne exécution de leur musique.

Tout en prenant ses distances par rapport à Brossard, Rousseau déclare avoir été obligé d'insérer dans son ouvrage des mots italiens pour des raisons d'usage et dans un souci d'exhaustivité :

*Je me suis donc attaché sur-tout à bien compléter le Vocabulaire, et non-seulement à n'omettre aucun terme technique, mais à passer plutôt quelquefois*



*les limites de l'Art, que de n'y pas toujours atteindre : et cela m'a mis dans la nécessité de parsemer souvent ce Dictionnaire de mots Italiens et de mots Grecs ; les uns, tellement consacrés par l'usage, qu'il faut les entendre même dans la pratique ; les autres, adoptés de même par les Savants, et auxquels, vû la désuétude de ce qu'ils expriment, on n'a pas donné de synonymes en François.* (Rousseau, 1768 : ix-x)

Le dictionnaire de Rousseau, partiellement issu de la refonte des articles qu'il avait écrits à la hâte pour l'Encyclopédie, contient un nombre largement inférieur d'italianismes non intégrés par rapport à l'ouvrage de Brossard. Dans son étude comparée de ces deux dictionnaires de musique, Rosanna Di Giuseppe (1994 : 75) montre qu'en plus des choix lexicographiques divergents, Rousseau prend ses distances par rapport à son prédécesseur sur bien des sujets, en montrant une attitude polémique qui est parfois dépourvue de fondement. C'est par exemple le cas du mot *concertante*, dont la signification de Brossard est jugée désuète sinon fautive par Rousseau, qui en francise même la forme :

*Concertant.* adj. *Parties Concertantes sont, selon l'Abbé Brossard, celles qui ont quelque chose à réciter dans une Pièce ou dans un Concert, et ce mot sert à les distinguer des Parties qui ne sont que de Chœur.*

*Il est vieilli dans ce sens, s'il l'a jamais eu. L'on dit aujourd'hui Parties Récitantes : mais on se sert de celui de Concertant en parlant du nombre de Musiciens qui exécutent dans un Concert, et l'on dira : Nous étions vingt-cinq Concertans. Une assemblée de huit à dix Concertans.* (Rousseau, 1768, s.v. *concertant*).

Chez Meude-Monpas (1787) les deux significations seront attestées et attribuées à deux entrées bien distinctes : « *concertant, participe, pris substantivement* », renvoyant au membre d'un orchestre, et « *concertante, ou plutôt symphonie concertante* », indiquant une forme de composition dans laquelle « plusieurs instruments récitent, tour à tour, des traits de chant ou d'exécution ».

Il est intéressant de souligner que les italianismes sont pris en compte non seulement dans les dictionnaires musicaux, mais aussi dans les méthodes et traités de musique, dont les auteurs ont une conscience métalinguistique qui se manifeste de manière variée, même en l'absence de jugement de valeur. Nous avons repéré certaines précisions terminologiques assez neutres, comme celle sur la flûte traversière, « nommée par quelques uns, Flûte Allemande, et par les Italiens Flauto » (Corrette, 1740 : 7) ou celle sur le point d'orgue, « que les Italiens nomment *Cadenza* » (Bérard, 1755 : 34). Dans certains cas, notamment chez Corrette (1738, 1753), les italianismes sont même recueillis dans un glossaire postposé aux

méthodes et intitulé *Explication alphabétique des mots italiens les plus usités dans la musique*.

#### 4. Finale

À la suite du dépouillement d'un corpus d'ouvrages aussi bien didactiques que lexicographiques, nous avons recensé les différentes manières dont les Français perçoivent la musique italienne et les italianismes musicaux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'il s'agisse d'une époque où l'esthétique musicale française et la tradition italienne rivalisent, les objectifs communicatifs relevés présentent une variété allant de la louange à la critique la plus âpre. En outre, bien des allusions à l'école italienne se donnent pour but de faire comprendre l'écriture musicale et la terminologie des Italiens, dans un souci de clarté propre à l'Âge des Lumières.

Nous avons également remarqué que chez un même auteur on trouve aussi bien des considérations positives que négatives à propos de la musique italienne, ce qui laisse deviner une volonté de ne pas prendre parti dans les querelles en cours. Par ailleurs, nous avons constaté d'une part, que les ouvrages lexicographiques sont des contextes beaucoup plus aptes à l'expression des polémiques et des opinions personnelles que les méthodes et les traités musicaux et que, d'autre part, les considérations métalinguistiques sur les italianismes musicaux ne sont pas du seul ressort des auteurs des dictionnaires. Ce qui confirme la pertinence des critères choisis pour la constitution du corpus.

Il serait intéressant de poursuivre notre recherche dans la perspective de l'analyse du discours, en élargissant notre corpus aux écrits ouvertement polémiques concernant la Querelle des Bouffons. Quant aux italianismes musicaux, leur étude mériterait aussi d'être approfondie, notamment dans le but de mieux en suivre la diffusion effective dans la langue spécialisée de la musique et d'en étudier la pénétration dans la langue générale.

#### Bibliographie

- Bérard, 1755. *L'Art du chant*. Paris : Dessaint et Saillant.
- Bonomi, I. 2015. Italianismi musicali nel mondo. In: I. Bonomi, V. Coletti (éds.), *L'italiano della musica nel mondo*. Firenze : Accademia della Crusca, goWare, p. 10-30.
- Brossard, S. de. 1703. *Dictionnaire de musique*. Paris : Chr. Ballard.
- Campion, F. 1716. *Traité d'accompagnement et de composition*. Paris : Veuve G. Adam.
- Corrette, M. 1738. *L'Ecole d'Orphée, méthode pour apprendre facilement à jouer du violon*. Paris : l'Auteur.
- Corrette, M. [1740]. *Méthode pour apprendre aisément à jouer de la Flute traversiere*. Paris : Mme Boivin.

Corrette, M. 1741. *Méthode théorique et pratique pour apprendre en peu de temps le violoncelle dans sa perfection*. Paris : l'Auteur.

Corrette, M. 1753. *Le Maître de clavecin*. Paris : l'Auteur.

Couperin, F. 1716. *L'Art de toucher le clavecin*. Paris : l'Auteur.

Dauphin, C. 2011. « La Querelle des Bouffons : crise du goût musical et scission du royaume sous Louis XV ». *Synergies Espagne*, n° 4, p. 139-153. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Espagne4/dauphin.pdf> [consulté le 30 mai 2019].

Didier, B. 2016. Préface. La musique par alphabet. In : E. Reibel (éd.), *Regards sur le Dictionnaire de musique de Rousseau*. Paris: Vrin, p. 7-9.

Di Giuseppe, R. 1994. Italianismi tecnici ed estetica musicale nella lessicografia francese del Settecento. Da Brossard a Rousseau. In : F. Nicolodi, P. Trovato (éds.), *Le parole della musica*, vol. 1. Firenze : Olschki, p. 71-116.

Dufourcq, N. 1970. *La Musique française*. Paris : Éditions A. et J. Picard.

Lescat, P. 1991. *Méthodes et traités musicaux en France 1660-1800*. Paris : Institut de pédagogie musicale et choréographique.

Masson, C. 1705. *Nouveau Traité des regles pour la composition de la musique*, 3<sup>e</sup> édition. Paris : Chr. Ballard.

Meude-Monpas, Chevalier de. 1787. *Dictionnaire de musique*. Paris : Knapen et Fils.

Montéclair, [M. Pignolet de]. 1711-1712 *Méthode facile pour apprendre à jouer du violon*. Paris : l'Auteur.

Rousseau, J.-J. 1768. *Dictionnaire de musique*. Paris : Veuve Duchesne.

Saint Lambert, [M.] de. 1702. *Les Principes du clavecin*. Paris : Chr. Ballard.



# Synergies Italie n° 15 / 2019



Regards conflictuels  
dans l'histoire







ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Les rapports conflictuels entre la France et les États de Savoie à travers la correspondance de Benoît Cise de Grésy : la prise de Casal (1652)

**Cecilia Russo**

Université de Turin, Italie  
cecilia.russo@hotmail.it

Reçu le 31-05-2019 / Évalué le 08-07-2019 / Accepté le 23-09-2019

### Résumé

L'objectif de cet article est de présenter les relations conflictuelles entre la France et les États de Savoie, dans les années centrales du XVII<sup>e</sup> siècle, à travers la correspondance de Benoît Cise de Grésy, un diplomate savoyard envoyé à Paris. Nous analyserons en particulier l'épisode de la perte de la ville de Casal que les Français subirent en 1652 au profit des Espagnols. Celui-ci est significatif du fait que l'alliance entre la France la Savoie était stratégique pour maintenir les équilibres avec les autres puissances européennes. Bien que cette alliance vacillât face aux pressions espagnoles, la proximité et l'attachement de Duchesse Christine de France pour sa patrie d'origine évitèrent le conflit ouvert.

**Mots-clés :** diplomatie, Savoie, Benoît Cise de Grésy, correspondance, conflit

### I rapporti conflittuali tra la Francia e il Ducato di Savoia attraverso la corrispondenza di Benoît Cise de Grésy: la presa di Casale (1652)

### Riassunto

L'obiettivo di questo articolo è presentare le relazioni conflittuali tra la Francia e il Ducato di Savoia, negli anni centrali del 17<sup>o</sup> secolo, attraverso la corrispondenza di Benoît Cise de Grésy, un diplomatico di casa Savoia inviato a Parigi. Analizzeremo in particolare l'episodio della perdita della città di Casale che i Francesi subirono nel 1652 a vantaggio degli Spagnoli. Questo evento è significativo del fatto che l'alleanza tra la Francia e la Savoia fosse strategica per mantenere gli equilibri con le altre potenze europee e, anche se quest'intesa vacillò di fronte alle pressioni spagnole, l'attaccamento della duchessa Cristina di Francia per la propria patria d'origine evitò lo scoppio di un conflitto aperto.

**Parole chiave:** diplomazia, Savoia, Benoît Cise de Grésy, corrispondenza, conflitto

## The hostile relationship between France and the States of Savoy in the correspondence of Benoît Cise de Grésy: the fall of Casale (1652)

### Abstract

The purpose of this paper is to describe the hostile relationship between France and the States of Savoy during the mid-17th century. This is done by analysing the correspondence of Benoît Cise de Grésy, a house of Savoy diplomat stationed in Paris. In particular, we focus on the episode of the fall of the town of Casale, which the French lost to the Spaniards in 1652. This episode proved that the alliance between France and Savoy was strategic to maintain the balance with other European powers. Even if the alliance trembled because of the Spanish pressure, the strong bond between the duchess Cristina of France and her motherland averted an open war.

**Keywords:** diplomacy, Savoy, Benoît Cise de Grésy, correspondence, war

### Introduction

Si au XVII<sup>e</sup> siècle les rapports culturels entre le Duché de Savoie et la Cour de France furent très riches, les relations entre les deux entités politiques furent caractérisées par une instabilité permanente et par des moments de profonde tension, opposition et rivalité.

Christine de France, Duchesse de Savoie, régente pour son fils Charles Emmanuel II, entre 1637 et 1648<sup>1</sup>, imposa à Turin une politique artistique et culturelle d'inspiration française (qui se manifesta par de nombreux changements urbains comme la construction de grands palais et églises qui imitaient les édifices français - le château du Valentino, entre autres), déterminante pour maintenir la stabilité de l'État. En outre, Madame Royale, offrit d'impressionnantes fêtes de cour similaires à celles qu'elle avait vues à Paris (Ferretti, 2017 ; Viale Ferrero, 1965).

Au plan politique, tout au long de la période 1630-1680 la France fut le principal allié de la Savoie et Paris considérait le territoire au-delà des Alpes comme un protectorat (Blum, 2014 : 25).

Madame Royale « était une française, seule en terre étrangère » (Becchia, Vital-Durand, 2014 : 39) et elle garda des liens privilégiés avec sa patrie d'origine grâce à un réseau de diplomates très efficaces qu'elle sut mettre en place et qui contribua à la diffusion de la culture française au Piémont, en faisant parvenir à Turin des livres ou des objets artistiques. De surcroît, elle sut assurer à son Duché une certaine autonomie par rapport à l'Espagne, qui à plusieurs reprises tenta de contrôler ses territoires.



Les correspondances écrites par ces diplomates sont des documents précieux pour retracer l'histoire des relations entre Paris et Turin. Nous analyserons un corpus de lettres dont l'auteur est Benoît Cise de Grésy<sup>2</sup>, envoyé extraordinaire de Savoie à Paris de 1652 à 1653.

Nous arrêterons notre attention notamment sur les lettres qui traitent des affrontements entre France et Espagne pour la possession de la ville de Casal en 1652. À cette occasion, les relations entre Paris et Turin ne furent pas caractérisées par la franchise et la confiance et, des deux côtés, on chercha à défendre ses propres intérêts, mais les liens d'amitié solides et les affinités réussirent à éviter la rupture.

### **La ville de Casal : les vaines promesses françaises et les concertations avec l'Espagne**

En 1652 les troupes du duc de Mantoue, Charles II<sup>3</sup>, aidées par les Espagnols, assiégèrent Casal, importante place forte du Montferrat. Le 10 octobre 1652 la ville fut prise par les troupes de Camilo Gonzague, lieutenant du duc de Mantoue<sup>4</sup>, aidées par les troupes espagnoles guidées par le marquis de Caracène<sup>5</sup>, gouverneur du duché de Milan, et le 21 octobre la citadelle capitula. Casal, possession des Gonzague, mais occupée militairement par les Français depuis 1631, fut obligée de se rendre<sup>6</sup>. Pour la France, tourmentée par les troubles intérieurs de la Fronde<sup>7</sup>, il s'agit d'un grave échec qui vint s'ajouter aux défaites subies à Barcelone et Dunkerque, toujours face aux Espagnols. Paris comptait sur le soutien du Duché de Savoie pour reprendre la ville et vaincre définitivement les Espagnols.

Lors du conflit la Savoie dut de céder aux Espagnols les places fortes de Trin et Crescentin, petites villes situées près de Verceil, dans le Piémont, que la France avait rendues à la Savoie avec le traité de Quérasque. La Duchesse fut déçue et contrariée d'avoir dû sacrifier ces terres : elle pensa se rapprocher avec l'Espagne et elle chargea son grand écuyer Albert Eugène de Genève, marquis de Lullin et de Pancalieri (?- 1662 De Foras, 1863-1938 : t. III p.78-79) d'ouvrir des négociations secrètes avec les ministres espagnols qui résidaient à Vienne.

Pour attirer la Duchesse, Caracène lui avait promis de lui restituer Verceil<sup>8</sup>, sous domination espagnole, et Pignerol, en mains françaises<sup>9</sup>, et de marier la princesse d'Espagne Marguerite au duc Charles Emmanuel II (Carutti, 1875 : 506-507).

Dans ses lettres Cise relate que certains personnages de la Cour parisienne liés au duché apprécieraient la disponibilité de la part de la Cour de Turin qui nonobstant les menaces espagnoles, resta fidèle à la France, sans demander de contreparties :

*L'on ne met poin icy en doutte qu'après que les Espagnolz auront pris Casal, ils n'attaquent de rechef les places de S. A. R., et qu'elle ne soit à la fin contrainte de s'accomoder avec eux ; ce qu'elle devoit desja avoir fait. Ainsy parlent ceux qui veulent temoigner avoir quelque zele pour les interestz et service de Leurs Altesses Royales. Dans ces termes m'en ont parlé Monsieur le marquis de Sevigny<sup>10</sup>, Monsieur le baron de Sainte Frique<sup>11</sup>, Monsieur l'abbé de Cruy<sup>12</sup>, Monsieur l'abbé de Barclay<sup>13</sup>, et plusieurs autres personnes qui me disent que quand ils sont dans quelque compagnie, où l'on parle des affaires d'Italie, l'on s'estonne des bontés que leurs Royales Altesses ont de sacrifier leurs estatz pour la France qui ne peut, ny presentement, ny de long temps, envoyer aucun secours, sellon toutes apparences. (Lettere Ministri Francia, m. 58, lett. 17, Paris, le 14 octobre 1652).*

L'avis d'Henriette de France, reine d'Angleterre et sœur de la Duchesse de Savoie<sup>14</sup>, que Cise rencontra le 16 octobre, pour discuter de la question de Casal, est beaucoup plus réaliste. Le diplomate fait part des préoccupations d'Henriette, qui rappelle à Christine que, déjà dans le passé, leur mère, Marie de Médicis, les avait mises en garde contre la France et lui conseille même de traiter avec l'Espagne :

*Après plusieurs discours sur ce sujet, elle [Henriette] nous dit, à tous deux, que les Espagnolz n'en demeureroient pas là, et qu'il y avoit apparence que les estatz de Vos Royales Altesses souffriroient beaucoup [sic], puisque la France, n'ayant peu faire des puissantz effortz pour secourir cette place (qui luy estoit de si grande importance) à cause de ses desordres<sup>15</sup>, qu'il y a à craindre elle ne pourra faire ceux qui seroient necessaires pour garantir les ditz estatz de Vos Royales Altesses, si les affaires au dedans ne s'accomodent et nous dit encores les parolles suivantes : « que Madame ma sœur s'accomode plus tost avec les Espagnols que de se laisser par eux prendre ses estatz, puisque ce ne seroit pas une chose trop asseuré [sic] que la France en peut procurer le recouvrement ». Et que c'est là le conseil qu'elle dorra tousjours à V. A. R., puisqu'elle connoit par experience les volontés que l'on a icy pour les filles de France, et qu'en cela veriffié les conseils que la feu Reyne Mère [Marie de Médicis] luy donna: que si jamais ce malheur luy arrivoit que d'estre contrainte de sortir de ses estatz, elle devoit partout, si non dans la maison de sa naissance, chercher un azile et assistance comm'estant le lieu où elle en rencontreroit le moins. Et après m'invita de continuer à luy faire sçavoir toutes les nouvelles que je recevrois de V. A. R.. Elle est à present logé au Palays Royal avec le Roy, son filz [Charles II], auquel elle fit part des nouvelles de Casal; surquoy il print occasion de m'en parler plus particulierement et me temoigner son deplaisir de ce que la France abandonnoit des affaires qui tirent après elles de si grandes consequences. (Lettere Ministri Francia, m. 58, lett. 25, Paris, le 25 octobre 1652).*

Dans d'autres lettres Cise fait état de l'attitude d'indifférence de la France envers le Duché :

*La perte de la citadelle de Casal n'a pas esté fort sensible à cette Cour; il y en a qui croient qui si Leurs Altesses Royales eussent voulu, elle auroit esté secourue, ce qui se pouvoit faire, disent ils, si l'on ne se fut poin arrivé à prendre Cressentin, et que l'on eut passé de l'autre costé de la riviere de Po. Monsieur de Montpesat<sup>16</sup>, jadis gouverneur de Casal, a fait semblables discours dans une compagnie, ce qui m'a esté rapporté. Jugés par là, Monsieur, comme sont reconnus tous les effortz qu'ont fait dans ces conjoinctures Leurs Altesses Royales.*

*Monsieur l'abbé d'Aglié<sup>17</sup>, parlant hyer avec Monsieur de Servien<sup>18</sup> des affaires d'Italie et de l'application qu'il faut avoir maintenant à celles de Piemont, et qu'il est important de donner ordre à bonne heure à un fond pour la campagne prochaine, et qu'il ne falloit pas penser à un de centz mille franz, mais d'un million, il luy respondoit : « oh oh il en faudroit bien avoir, Monsieur, l'on fera ce que l'on pourra ». [...] Voila, comme ces Messieurs pensent aux choses que l'on leur dit, et comme ils se souvient de la perte de Casal, ny de la suite des malheurs qu'elle nous fera ressentir. Chascun ne pense icy qu'à ses propres interestz et se moquent de ceux des autres. (Lettere Ministri Francia, m. 58, lett. 30, Paris, le 8 novembre 1652).*

L'opinion de Cise est que la Cour de Paris n'attribua pas une juste importance à la perte de Casal :

*Il est vray qu'il arrive souvent que ceux qui voient les perils de loing [sic] en jugent beaucoup [sic] mieux que ceux qui sont dans le peril mesme. Cependant, d'icy l'on n'a pas jugé la perte de Casal, comme vous autres Messieurs qui estes sur les lieux, et si l'on juge bien qu'elle ne causera pas des malheurs mediocres au Piémont, si l'on attend d'icy les moyens de l'en guarentir. (Lettere Ministri Francia, m. 58, lett. 33, Paris, le 15 novembre 1652).*

L'attitude du Cardinal Mazarin est emblématique du comportement ambigu que Paris tint envers la Savoie. Cise fut chargé de le rencontrer personnellement pour le convaincre de faire parvenir des troupes au Piémont, afin de vaincre définitivement les Espagnols et d'éviter que Christine ne s'allie avec eux pour reprendre les territoires qu'elle avait été obligée de céder. La lettre que le diplomate envoya à la Duchesse quelques jours après, relate dans les détails les réactions du Cardinal :

*Et comme j'observois, en luy parlant, les mouvementz de son visage, [...] il ouvrit les yeux et demeura un peu estonné, se portant la main droite sur la*

*moustache et apres que j'eus achevé mon discours il me dit : « Monsieur, j'ay beaucoup [sic] d'obligation à M. R. pour la confiance qu'il luy plait avoir en moy ; elle doit estre asseuré [sic] que je n'obliray jamais rien pour la servir et S. A. R.. [...] Pour ce qui regarde les affaires d'Italie, je connois parfaitement bien qu'il faut prendre des promptes resolutions et les executer, ce que je feray. Aussitost arrivé à Paris je respondray à celle que M. R. m'a fait l'honneur de m'escire. Vous pouvés, cependant, l'asseurer qu'on luy donnera promptement les assistances necessaires pour ses recreües d'infanterie, et de la cavalerie, affin qu'elle puisse, au plus tost, mettre en bon estat ses troupes ». Il me dit aussy que [...] pour ce qui estoit des troupes du Roy, l'on en feroit passer un si bon nombre qu'il esperoit que, non seulement l'on repousseroit les ennemis hors des estatz de Vos Royales Altesses, mais que l'on pourroit sur eux faire quelques progrès, et que l'on donneroit les fondz necessaires pour les faire subsister et pour l'artillerie. (Lettere Ministri Francia, m. 60, lett. 13, Paris, le 7 Février 1653).*

Face aux promesses du Cardinal, Cise exprima à la Duchesse ses perplexités car il était bien conscient des difficultés financières qui affligeaient la France :

*Si elles [les promesses] estoient effectués [sic] je croirois mon voyage estre heureux et avoir servy utilement Vos Royales Altesses, mais je crains fort que les effectz ne suivront pas toutes promesses.*

*Les grandes preparatives [sic] qu'il faudra faire pour resister à l'armé de Monsieur le Prince, et à celle de Monsieur le comte de Fuensaldagne divertirons les moyens d'executer les dessiens que l'on temoigne avoir pour l'Italie. (Lettere Ministri Francia, m. 60, lett. 13, Paris, le 7 Février 1653).*

Au terme de l'entretien, Cise se montra très sceptique quant à l'aide qui aurait pu arriver au Duché de Savoie de la part de la France et en relatant la rencontre au secrétaire d'état Guillaume-François Carron marquis Saint-Thomas, comte de Buttiglière, marquis de Sommerive (1610-1677 ; Claretta, 1869, t. II, p. 349; Manno, 1895-1906, t. IV, p. 103; DBI, 1960, t. XX, p. 759.), il déclara explicitement que la Cour de Turin n'aurait pas dû faire confiance aux offres de Mazarin, car celui-ci n'aurait pas les moyens pour les honorer :

*Monsieur, par celle que j'escry à M. R. vous aprendrés le succes de la negociation que j'ay fait [sic] avec Monsieur le Cardinal, le tout aboutissant à des belles promesses mazarines, desquelles l'on ne doit faire grand capital puisqu'il n'est pas à son pouvoir de les effectuer. (Lettere Ministri Francia, m. 60, lett. 14, Paris, le 7 Février 1653).*

La raison de la conduite peu sincère et peu concluante de Mazarin doit être cherchée dans le fait qu'il soupçonnait la possibilité d'une entente entre la Duchesse et les Espagnols. C'est le Conte Broglia, lieutenant général des armées françaises, qui donna à Cise ces renseignements :

*Monsieur le comte Brolia<sup>19</sup> me dit aussy à l'oreille, comme en confiance: « Monsieur le Cardinal est dans la croiance que M.R. ait conclu un traitté de neutralité avec les Espagnols. Il faut tascher de le detromper de cela, mais ce ne sera pas sans peine ». Je luy representay qu'il pourroit bien estre persuadé du contraire, par la conduite avantageuse qu'ont Vos Royales Altesse, pour le service de Leurs Majestés, à laquelle il ne se peut rien ajouter. Il ne me repliqua rien si non haussa un peu les espaulles me disant : « je va [sic] accompagner Monsieur le Cardinal à la messe, attendant de nous revoir à Paris puisqu'il veut partir au retour d'ycelle ». (Lettere Ministri Francia, m. 60, lett. 15, Paris, le 7 Février 1653).*

Mazarin avait raison, car effectivement, en 1653 Christine rouvrit les négociations avec l'Espagne : elle déclara à Caracène qu'elle voulait se rapprocher de l'Espagne et lui demanda de lui rendre les autres villes piémontaises occupées. Elle obtint la restitution de Trino et Vercelli.

Ces requêtes ne comportèrent cependant pas une rupture avec la France car les forts liens que la Régente avait envers son pays d'origine la poussèrent à ne pas abandonner l'alliance avec Paris.

En outre, puisque la perte de Casal avait rendu l'amitié avec la Régente encore plus précieuse pour les Français, pour endiguer la présence espagnole dans l'Italie du Nord, Mazarin accorda aux ambassadeurs savoyards à Paris les honneurs offerts aux représentants royaux et disposa la restitution à la Savoie des forteresses de Verrua et Villanova d'Asti (Amoretti, 1984 : 229 Carutti, 1875 : 506-507).

## Conclusion

La lecture des lettres de Cise relatives à la prise de Casal fait apparaître clairement que la France suivait très attentivement ce qui se passait en Italie du Nord et que l'alliance avec la Savoie était stratégique pour maintenir les équilibres avec les autres puissances européennes. Toutefois, les difficultés économiques dans lesquelles elle se trouvait à cause de la Fronde l'empêchaient de venir en aide à son allié. De son côté, la Cour de Turin songea sérieusement à se tourner vers l'Espagne, pour récupérer des territoires et des ressources perdus pour soutenir la France. La diplomatie joua un rôle important et le conflit n'éclata pas ouvertement,

la proximité et l'attachement de la Duchesse pour la Cour de Paris prévalant sur les différends.

### Bibliographie

- Amoretti, G. 1984. *Il ducato di Savoia dal 1559-1713*. Turin : Famija Turinèsa.
- Baillon, C. de. 2013. *Henriette-Marie de France reine d'Angleterre 1609-1669*. Paris : France-Empire.
- Beunier, A. 1918. « Une Jeune fille au temps de la Fronde ». *Revue des Deux Mondes*, 6<sup>e</sup> période tome 46. p. 339-377.
- Becchia, A. Vital-Durand, F. 2014. *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*. Chambéry : LLSETI.
- Belfanti, C. M., Romani, M. A. 1987. « Il Monferrato: una frontiera scomoda fra Mantova e Torino (1536-1707) ». Carlo Ossola (dir). *La frontiera da stato a nazione. Il caso Piemonte*. Rome : Bulzoni. p. 113-145.
- Blum, A. 2014. *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*. Paris : Classiques Garnier.
- Bremio, G. D. 1911. *Cronaca monferrina (1613-1661) di speciario di Casale Monferrato*. Alessandria : Società poligrafica.
- Carutti, D. 1875. *Storia della diplomazia della corte di Savoia*. Turin : F.lli Bocca.
- Chaix D'Este-Ange, G. 1983. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou nobles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Editions Vendôme.
- Claretta, G. 1869. *Storia della reggenza di Cristina di Francia*. Turin : Civelli.
- Clifford Brown M., Tosetti Grandi P. 2011. *I Gonzaga di Bozzolo*. Mantoue : Publi Paolini.
- De Broglie, D. 1972. *Les Broglie. Leur histoire*. Paris : Édition du Palais Royal.
- De Conti, V. 1838-1841. *Notizie storiche della città di Casale e del Monferrato*. Casale : Casuccio e Bagna.
- De Foras, A. 1863-1938. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble : Allier père et fils.
- Dictionnaire de Biographie Française* (DBF). 1932. commencé sous la direction de J. Balteau, M. Barroux, M. Prévost Paris : Librairie Letouzey et Ané.
- Dictionnaire de la noblesse*. 1868-1876. Paris : s. éd. (Kraus Reprints, Nendeln-Liechtenstein, 1969).
- Dizionario Biografico degli Italiani* (DBI). 1960. Rome : Istituto dell'Enciclopedia Italiana.
- Ferraris, C. 2006. *Storia del Monferrato, le origini, il marchesato e il ducato*. Cairo Montenotte : Edizioni Grifl.
- Ferretti, G. 2014. *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*. Paris : L'Harmattan.
- Ferretti, G. 2017. *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*. Paris : Garnier.
- Lemoine, J. , Saulnier, F. 1911. *La Correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, Duchesse de Savoie*. Paris : éd Renouard.
- Manno, A. 1895-1906. *Il patriziato subalpino*, Florence : Stabilimento G. Civelli.
- Pernot, M. 2019. *La Fronde : 1648-1653*. Paris : Éditions Tallandier.
- Signorotto, G. 1993. « Il marchese di Caracena al governo di Milano ». *L'Italia degli Austrias. Monarchia cattolica e domini italiani nei secoli XVI e XVII*, Mantoue: Cheiron. p. 135-181.
- Viale Ferrero, M. 1965. *Feste delle Madame Reali di Savoia*. Turin : Istituto bancario S. Paolo.

## Notes

1. Marie-Christine de France, duchesse douairière de Savoie (1606-1663). Fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, sœur de Luis XIII, de Gaston d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre. Mariée en 1619 à Victor-Amédée Ier de Savoie, elle resta veuve en 1637. La Duchesse (communément appelée Madame Royale) gouverna ses États pendant la minorité de son fils François-Hyacinthe et, après la mort de celui-ci en 1638, pendant celle de son second fils, Charles-Emmanuel II (Ferretti, 2014).
2. Benoît Cise de Grézy (Chambéry, 1612 - Turin, 1701), comte de Pecet, baron et marquis de Grézy-sur-Isère, il commença sa carrière diplomatique à Munster, au congrès de Westphalie. Ensuite il reçut la charge d'envoyé extraordinaire du duc de Savoie en Angleterre. Après avoir été désigné conseiller d'état, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire auprès des Cantons Suisses Catholiques, il fut nommé agent extraordinaire à Paris, commissaire ducal dans les vallées du Piémont et ambassadeur extraordinaire en Suisse. En 1666 il remporta le titre de gentilhomme de chambre du duc de Savoie et à la fin de sa vie la duchesse Marie Jeanne-Baptiste de Nemours lui attribua la plus importante reconnaissance du duché de Savoie : le collier de l'Annonciade (De Foras, 1900 : t. II, p.71-73 ; Manno, 1895-1906 : t. VI. p. 141-143).
3. Charles II Gonzague Nevers, duc de Mantoue, fils de Marie et Charles de Nevers (1629-1665) *DBI* s.v. v.20.
4. Dom Camille Gonzague (1600- 1658), prince de Bozzolo, marquis de Mantoue. En 1652 il fut commandant d'armées mantouanes et gouverneur du Montferrat. Ensuite, il fut gouverneur des troupes vénitiennes en Dalmatie (Clifford Brown, Tosetti Grandi, 2011).
5. Luis de Benavides Carrillo, marquis de Caracena (1608-1668), gouverneur du duché de Milan de 1648 à 1656 (Signorotto, 1993).
6. La ville de Casal, qui bénéficie d'une position stratégique entre Turin et Milan, fut terrain de plusieurs luttes successives entre la France et le duché de Savoie d'une part et les Espagnols de Milan de l'autre, qui s'affrontaient pour avoir la domination politique de l'Italie du Nord. Casal subit cinq sièges (1628, 1629, 1630, 1640, 1648). Cf. Bremio, 1911 et Belfanti, Romani, 1987.
7. Période de guerre civile qui vit s'opposer de 1648 à 1653 les nobles et le Parlement de Paris à la reine régente Anne d'Autriche et au premier ministre Mazarin (Pernot, 2019).
8. Ville de la plaine du Pô, possession espagnole de 1638 à 1659, année où elle fut reconquise par Charles Emmanuel II.
9. Importante ville et forteresse aux pieds des Alpes attribuée aux Français par le traité de Cherasco de 1631.
10. À partir de 1651, René-Renaud de Sévigné (1607-1676), chevalier de l'ordre de Malte, fut chargé par la Duchesse de Savoie d'être son informateur parisien et de lui envoyer une correspondance régulière pour l'informer des événements de la deuxième Fronde (Lemoine, Saulnier, 1911).
11. Paul-Henri de Baud (?- 1692), baron de Sainte-Frique et de Romainville vicomte de Laudes, seigneur de Noisy-le-Sect et de Ville-Roche (Chaix D'Este-Ange, 1983 : 58).
12. Robert de Cruy, (?-1656), évêque de Cambrai (*DBF* : t. IX, p. 1330).
13. Guillaume de Barclay (1605-1673), abbé de Saint Léon de Toul. Il reçut depuis Pape Urbain VIII le titre de « camérier », à savoir d'officier de la Chambre du Pape. (*DBI* : t. V, p. 380).
14. Henriette Marie de France (1609-1669) fille du Roi de France, Henri IV et de Marie de Médicis. Henriette, épousa le Roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup> en 1625. La révolution anglaise l'amena à se réfugier en France (Baillon, 2013).
15. Elle fait référence aux troubles de la Fronde.
16. Jean-François de Tremolet de Buccelli, marquis de Montpezat (?-1677) gouverneur de Casal, lieutenant général des armées du Roi. À la prise de Casal il était absent et fut remplacé par un certain Monsieur Saint-Ange, lieutenant général de la ville de Casal, qui remit la ville aux Espagnols onze jours après. De Conti, V. 1838-1841.

17. L'abbé Jean-François Saint-Martin d'Aglié (1605-1678), ambassadeur de Savoie à Paris de 1651 à 1655 (Manno, A. 1895-1906 : t. XXIV, p. 608).

18. Abel Servien, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin (1593-1659), conseiller d'État (1618). Secrétaire d'État à la guerre en 1630, il fut un des négociateurs du traité de Cherasco, en Italie (1631). Ministre d'État en 1648, garde des Sceaux en 1650, surintendant des finances avec Fouquet en 1653, de 1654 à 1656 (De Foras, 1863-1938 : t. III pp.78-79).

19. François-Marie, comte de Revel et de Broglia (1611-1656) en 1650 fut nommé lieutenant général de l'armée française en Flandre. Après avoir combattu à Anger et Assas, en février 1651 il reçut le titre de comte. En 1656, on lui confia la charge de lieutenant général des armées françaises dans la dernière campagne en Italie contre les Espagnols. Il fut tué le 2 juillet 1656 à Valence (De Broglie, 1972 : 68-74 ; *DBI* : t. XIV, p. 428).





ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Faux amis ? Les travers de la coproduction cinématographique franco-italienne dans les années 1950-1960

**Paola Palma**

CNRS/ENS/Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, France

palma.paola@gmail.com

Reçu le 11-06-2019 / Évalué le 15-07-2019 / Accepté le 23-09-2019

### Résumé

Cet article explore certains des problèmes récurrents au sein du système de la coproduction cinématographique franco-italienne dans les années 1950-1960, du point de vue français. Les coproductions ont été un puissant instrument de transfert culturel international et une pratique industrielle et commerciale moderne, mais, comme le met en évidence l'article, l'idée reçue d'une collaboration idyllique entre la France et l'Italie doit être repensée et nuancée. Cette analyse est fondée sur l'examen des accords officiels bilatéraux et de la presse corporative française.

**Mots-clés :** cinéma européen, coproduction cinématographique franco-italienne, accords officiels de coproduction, cinéma des années 1950-1960, relations France-Italie

### *Faux amis? Le derive della coproduzione cinematografica italo-francese degli anni Cinquanta e Sessanta*

### Riassunto

L'articolo esplora, dal punto di vista francese, alcuni dei problemi ricorrenti in seno al sistema della coproduzione cinematografica italo-francese degli anni Cinquanta e Sessanta. Le coproduzioni hanno rappresentato un potente veicolo di transfert culturale internazionale e una pratica industriale e commerciale moderna, ma - come evidenzia l'articolo - l'idea diffusa di una collaborazione idilliaca tra l'Italia e la Francia deve essere ripensata e sfumata. L'analisi si fonda sull'esame degli accordi bilaterali e della stampa corporativa francese.

**Parole chiave:** cinema europeo, coproduzione cinematografica franco-italiana, accordi ufficiali di coproduzione, cinema degli anni Cinquanta e Sessanta, relazioni Francia-Italia

### *Faux amis ? Italian-French cinematographic co-productions in the 1950s and 1960s*

### Abstract

The article explores some recurring problems in the Italian-French co-productions in the 1950s and 1960s, from the French point of view. Co-productions served as

a powerful instrument of transnational cultural exchange and modern marketing practices but - as the article shows - the usual idea of an idyllic collaboration between Italy and France has to be rethought and revisited. The analysis is based on the examination of the bilateral agreements and French press material.

**Keywords:** European cinema, French-Italian filmic co-productions, bilateral agreements, 1950s and 1960s cinema, Franco-Italian relationships

## Introduction

Dans ses mémoires, l'acteur italien Venantino Venantini, qui a joué le rôle du gangster Pascal dans *Les Tontons flingueurs* (1963), film réalisé en coproduction entre la France, l'Italie et le RFA, se souvenait que « dans les années 1950 et 1960, il existait des liens très étroits entre le cinéma français et le cinéma italien grâce à des accords financiers signés entre les deux pays. On appelait ça la “ Coproduction ” avec un grand “ C ”. On échangeait des comédiens, des metteurs en scène. Tout se passait au mieux dans le meilleur des mondes » (Venantini, 2015 : 94). Si, pendant une vingtaine d'années au moins, la coproduction cinématographique européenne a pu effectivement s'attribuer un grand « C », nous le devons aux efforts conjoints de la France et de l'Italie. À partir de l'immédiat après-guerre, les deux pays donnent vie à un nouveau système de production, grâce aux premiers accords officiels de coproduction cinématographique, qui constitueront le modèle de tous ceux à venir entre les différents pays européens<sup>1</sup>. Parmi toutes ces alliances qui redessinent le paysage cinématographique européen à partir des années 1950, la synergie productive franco-italienne est de loin la plus fructueuse et créative : du film d'auteur au film de genre, 1739 films seront coproduits par les deux pays entre 1950 et 1970 (Monaco, 1971).

Si l'on se tourne vers les témoignages et les souvenirs des acteurs, des réalisateurs, des techniciens et des producteurs<sup>2</sup>, la plupart d'entre eux reviennent volontiers sur ce qui est considéré l'âge d'or d'un cinéma qui se qualifiait en même temps comme français et italien à juste titre et pour plusieurs raisons. Mais tout se passait-il vraiment « au mieux dans le meilleur des mondes » ? Nous présenterons des éléments et des exemples qui resitueront du point de vue français « le meilleur des mondes » dans un contexte plus complet et complexe, de manière à nuancer, voire parfois à invalider, une vision courante purement idyllique et *in fine* utopique des coproductions franco-italiennes des années 1950 et 1960.

### 1. Créer des règles pour les contourner ? Les coproductions entre succursales

L'aspect inédit de la démarche franco-italienne a consisté à encadrer les coproductions cinématographiques dans un système institutionnel : en 1946, en annexe

d'un accord sur les échanges en matière de cinéma (importation et exportation de films, échanges entre cinémathèques, transfert et utilisation des recettes, etc.), les deux gouvernements lancent ainsi une expérience de coproduction, prévue pour durer environ un an. Cette expérience est jugée satisfaisante puisque, le 19 octobre 1949, le premier accord de coproduction cinématographique franco-italien (et européen) est signé à Paris. Il sera régulièrement renouvelé depuis (en 1953, 1955, 1957, 1961 et 1967, pour ce qui concerne la période envisagée ici). Les trente-cinq articles du « Régime de la coproduction » de 1949 mettent d'emblée en avant la qualité et « généralement [le] devis élevé de ces films qui devraient être d'une valeur telle qu'ils puissent servir l'expansion des films français et des films italiens dans le monde » (Accord 1949 : 3). Cette volonté d'ériger des principes économiques et artistiques n'empêche pas de veiller à la réciprocité (« à chaque film en coproduction réalisé en Italie doit correspondre un film en coproduction réalisé en France, et réciproquement » [Accord 1949 : 3])<sup>3</sup>, à l'équilibre (« qui doit s'établir, pour chaque film, entre les éléments français et italiens suivants : Auteurs, Scénaristes, Adaptateurs, Dialoguistes, Metteurs en scène, Rôles principaux » [Accord 1949 : 4]) et « à éviter les coproductions fictives » (Accord 1949 : 3), en établissant « que la participation minoritaire devra atteindre au moins 30 % du devis » (Accord 1949 : 3).

Le nouveau cadre officiel établit donc des limitations et des règles, certes, mais il facilite aussi sensiblement les échanges et la circulation de matériaux, de professionnels, d'artistes, etc. Il redouble surtout les avantages financiers et la protection de l'État pour des films qui vont posséder officiellement une double nationalité pour la première fois dans l'histoire du cinéma. Les avantages d'un tel mécanisme de production sont bientôt évidents, notamment dans un contexte, comme celui de l'après-guerre, où les industries cinématographiques européennes se relèvent difficilement. La tentation de profiter du système, voire de jouer avec lui, se fait jour tout aussi rapidement, et c'est ainsi qu'apparaissent d'emblée des pratiques à la limite de la légalité. Le système institutionnel mis en place n'est pas toujours en mesure de limiter la spéculation qui se cache parfois derrière ces productions, alors que, dès 1949, une Commission mixte est convoquée tous les six mois - et, le cas échéant, de manière extraordinaire, - afin de veiller sur le bon fonctionnement et le respect de l'accord (Accord 1949 : 5).

L'une des formes de spéculation est celle des sociétés de production dont le siège est en France, mais qui dépendent en réalité de maisons italiennes, faisant en sorte qu'au final tous les avantages financiers aillent à un même producteur. Bien que formellement inattaquables, ces opérations constituent sur le fond une trahison de l'esprit de l'accord, tant sur le plan financier que du point de vue

artistique. *La Cinématographie française* nous apprend ainsi que « la Lux (Compagnie Cinématographique de France), annonce pour 1953 un formidable (le mot n'est pas trop fort) programme de productions ou de coproductions réalisées à Paris ou à Rome avec la Lux-Films » (*La Cinématographie française*, n° 1509, 1953 : 8). Les neuf films annoncés comprennent trois coproductions franco-italiennes qui seront effectivement réalisées : *Thérèse Raquin* (*Teresa Raquin*, 1953) de Marcel Carné, *Théodora impératrice de Byzance* (*Teodora*, 1954) de Riccardo Freda et *Quelques pas dans la vie* (*Tempi nostri*, 1954) d'Alessandro Blasetti. En juillet de la même année, le même hebdomadaire corporatif reproduit en couverture une affiche des *Anges déchus* (*Il mondo le condanna*) de Gianni Franciolini, avec les silhouettes de Serge Reggiani et Alida Valli en évidence. On y trouve indiqué en dessous qu'il s'agit d'une coproduction Lux Films Paris-Lux Film Rome-Film Costellazione (*La Cinématographie française*, juillet 1953 : couverture). Nous avons pu vérifier qu'après *Occupe-toi d'Amélie* (*Occupati di Amelia*, 1949) de Claude Autant-Lara, les deux Lux ont coproduit seize autres films dans les années 1950 (dont le grandiose succès international *Anna*, 1951, d'Alberto Lattuada) et huit dans la décennie suivante. Voici expliqué le mécanisme, dans un autre périodique corporatif, qui nomme même les responsables : « En fait, dans bien des cas, ce sont - sous des noms différents ou même identiques - les mêmes sociétés qui, des deux côtés des Alpes, produisent les films jumeaux : Gamma Française et Italgamma, et Lux Film-Paris, Lux Film-Rome, Del Duca Film-Paris et Cine Del Duca-Rome » (*L'Objectif*, 1954 : 4)<sup>4</sup>. Ces agissements étaient surtout le fait de sociétés italiennes, et les bénéficiaires revenaient donc à un producteur italien, ce qui explique le fait que la presse française ait pu dénoncer ce genre d'opérations comme frauduleuses, voire « sordides », alors que la presse italienne les passait sous silence.

Les cas les plus éclatants étaient en fait ceux des sociétés de Cino Del Duca et de la Lux Film, parce qu'il s'agit de sociétés qui ont eu une très longue période d'activité ; mais elles n'étaient pas les seules à se livrer à ces pratiques. Toutefois, il n'était pas nouveau que des sociétés signent des contrats de coproduction avec leurs propres succursales étrangères : les succursales des grandes sociétés hollywoodiennes ou les sociétés formellement européennes, mais en réalité financées par des capitaux américains avaient des fonctions similaires. En ce sens, on peut considérer que la coproduction franco-italienne prenait exemple sur son principal concurrent...

## 2. Recherche jumeau désespéré

La formule des films jumeaux est instituée pour garantir l'équilibre des investissements respectifs de la France et de l'Italie dans le cinéma coproduit par les deux pays. Ce mécanisme en engendrera pourtant d'autres, qui ne se trouveront pas nécessairement en harmonie avec les principes affirmés dans les accords.

Le jumelage étant strictement obligatoire, un film de coproduction, pour être reconnu comme tel, doit trouver un jumeau dans un certain délai. Non seulement l'un doit être tourné en France et l'autre en Italie, mais « les deux films de la coproduction jumelée seront équivalents. Pour apprécier cette équivalence, on prendra pour base, en principe, le montant du devis » (Accord 1949 : 3). Avec le renouvellement des accords en 1953, il est ajouté que les quotas de participation du film jumelé doivent être eux-mêmes inversement proportionnels (Accord 1953 : 5)<sup>5</sup>. On suscite ainsi une course au film jumeau, sous peine de se voir refuser le statut convoité de coproduction.

Ceci stimule parfois la mise en place de projets dont le seul but est de profiter des aides apportées par les pays respectifs aux producteurs, mais qui ne sont fondés ni sur une véritable collaboration ni sur un échange artistique, surtout quand le quota du coproducteur minoritaire atteint le minimum autorisé, soit 30 %. Dans ce cas, la contribution du partenaire minoritaire à la création du film se réduit parfois à l'insertion d'un ou deux interprètes dans la distribution. Sans sous-évaluer, bien sûr, l'apport artistique et culturel de l'acteur, force est de reconnaître qu'il est souvent peu à même d'équilibrer l'identité culturelle du film.

Si la méthode du jumelage a permis de fait de doubler la production franco-italienne, la « chasse au jumeau » était perçue par certains comme une simple recherche de bénéfices et d'avantages, engendrant un partenariat purement financier. Le procès-verbal d'une réunion de la commission mixte, comportant la liste des films encore dénués de jumeau, pouvait en effet être interprété en ce sens :

*L'état actuel des jumelages franco-italiens publiés en annexe du procès-verbal de la IX<sup>e</sup> Session de la Commission Mixte des accords franco-italiens, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 novembre [1954], constitue sur ce point un document aussi instructif que révélateur. Nous en conseillons la lecture attentive à tous ceux que la question intéresse. [...] On imagine à quelles troubles tractations donnent lieu ces recherches de paternités complaisantes, mais profitables. On constate que pour L'Amour d'une femme [1954, Jean Grémillon], production franco-italienne, Richebé-Costellazione, « la société française sera mise en demeure de procéder au jumelage, dans un délai maximum de quatre semaines, sinon la société italienne reprendra sa liberté». En revanche, pour une autre coproduction franco-italienne, La Chair et le Diable (Isarfilm-Saga [S.a.f.a.] Palatino) [Il fuoco nelle vene, 1953, Jean Josipovici], il y a « mise en demeure au groupe italien de présenter un film jumeau sous quinze jours, sinon le groupe français sera libre de nouer une nouvelle coproduction ». (L'Objectif, 1954 : 4).*

Compte tenu du fait que, « si le premier film de la coproduction jumelée est réalisé en France, il ne pourra bénéficier, en Italie, des avantages analysés ci-après que si le second film [...] est effectivement entrepris au plus tard six mois après la première projection du premier film en Italie » (Accord 1949 : 3), au moment de la réunion de la Commission, *La Chair et le Diable*, sorti en Italie le 20 mars 1954 (mais à Paris le 4 décembre de l'année précédente [Bernardini, 1995 : 23<sup>6</sup>]) avait en fait déjà dépassé de presque deux mois les six concédés pour entamer la production du film jumeau.

Ce délai *a priori* contraignant n'était, de toute évidence, pas toujours respecté dans les faits. La confirmation nous en est donnée par le premier renouvellement de l'accord qui établit tout d'abord l'obligation de donner une garantie : il s'agit du dépôt d'« un projet sommaire pour la réalisation du film jumeau à produire dans l'autre pays » (Accord 1953 : 5) conjointement auprès du CNC français et de la *Direzione generale dello spettacolo italiana* avant la réalisation du premier film. Tout en renouvelant la synergie coproductive, le nouveau texte semble reconnaître l'incapacité des producteurs à respecter cette règle qui se trouve donc assouplie. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 1953, le tournage du film jumeau doit certes commencer avec un délai de quatre mois maximum après « la délivrance du visa de censure du film initial dans le pays à participation financière minoritaire » (Accord 1953 : 5), mais ce délai passe à neuf mois quand on compte à partir de « la délivrance du visa de censure du film initial dans le pays à participation financière majoritaire » (Accord 1953 : 5). La tendance étant de distribuer les films d'abord dans le pays majoritaire, cette règle prolongeait de fait le délai, et risquait par contre de retarder de quelque mois la sortie du premier film du jumelage chez le minoritaire, si l'on interprète les deux délais comme alternatifs. Dans l'accord suivant, en 1955, on passe de quatre à six mois, mais on précise que « ce délai ne saurait être prolongé au-delà d'une année à compter de la délivrance du visa d'exploitation du film initial dans le pays à participation financière majoritaire » (Accord 1955 : 6).

En 1957, le quatrième renouvellement de l'accord constitue l'occasion pour les deux pays contractants d'admettre l'échec de cette tentative de régulation, ou tout au moins d'exprimer une certaine lassitude. Si le délai entre la production d'un film et celle de son jumeau n'est pas respecté, mieux vaut y renoncer : cette clause est donc supprimée, et l'on se contente de rappeler que l'équilibre « sur l'ensemble des participations financières, artistiques et techniques des deux pays » (Accord 1957 : 2069) sera contrôlé tous les six mois par la Commission mixte. En outre, on troque la dénomination de « films jumeaux » contre celle de « films de coproduction normale », et, lors du renouvellement de 1966, cette catégorie est tout bonnement supprimée : l'équilibre dans les investissements est exigé

directement à chaque producteur, qui peut coproduire un film en tant qu'associé minoritaire, seulement « s'il a produit dans les deux années précédentes un film national ou de coproduction à participation majoritaire » (Accord 1966 : 8909). Certes, la simplification du système de surveillance et l'assouplissement de la proportionnalité exigée se font jour au moment où l'on entrevoit la fin de l'âge d'or de la coproduction franco-italienne, mais ils nous rappellent aussi les difficultés, les transgressions et les polémiques qui ont entouré le film jumelé tout au long de son histoire.

D'autre part, au fil des renouvellements successifs, on voit apparaître des clauses qui laissent une large place aux exceptions. En 1953 est ainsi créée la catégorie des films dits « exceptionnels », qui se voient exemptés de l'obligation de jumelage. Sous certains aspects, cette catégorie semble recouvrir celle de film à budget relativement élevé auquel le coproducteur minoritaire ne participe que par un apport financier ou par la mise à disposition de certains services. Pourtant, la participation purement financière était théoriquement exclue par les accords inter-gouvernementaux, qui affichaient leur préoccupation d'encadrer la coproduction tout en veillant à l'équilibre des apports financiers et artistiques. Les films exceptionnels sont contingentés, mais là encore, les règles s'assouplissent : de six productions autorisées par an en 1953, on passe à vingt en 1955, puis à quarante en 1957, avec la possibilité de faire descendre la participation du coproducteur minoritaire à 20 %. Si les investissements des deux pays doivent toujours être équivalents, il est évident que les accords officiels laissent une place croissante à des combinaisons faisant fi des collaborations créatives pour se concentrer sur la spéculation financière : une pratique peu orthodoxe, certes, mais qui pouvait convenir aux deux parties, et qui se voit implicitement autorisée, sinon encouragée par les pouvoirs publics. Encore une fois, l'alliance productive semble le manteau hypocrite des égoïsmes nationaux, et recouvre plus d'une dissonance.

### **3. La « post-synchronisation à la diable » et la trop bonne santé du cinéma italien**

Autant en France qu'en Italie, la presse n'a pas fait grand cas du phénomène des coproductions. Les critiques des films ne signalent parfois même pas la collaboration, et dans certains cas, l'œuvre de coproduction est même entièrement attribuée à l'un des deux pays. Cette variété d'options échappe à toute logique, sauf lorsqu'elle est clairement pilotée par les services de presse des producteurs et des distributeurs, et donc intégrée dans un discours promotionnel autour de la production européenne en directe opposition à celle d'Hollywood, ou bien d'une mise en valeur de la présence d'une vedette étrangère dans un casting national.

Quand ils existent, les signes et signaux de la coproduction sont plutôt neutres ou favorables, sauf en ce qui concerne la question du doublage. Dès 1948, on remarque, à propos du film de coproduction *Rocamboles* de Jacques de Baroncelli, que, « tourné en Italie, avec une interprétation à moitié italienne, il a donc dû être doublé pour une grande partie des scènes. On le sent. On en est gêné. Sans doute parce que le doublage n'est pas très réussi » (Spade, 1948 : 8). Plus de vingt ans et beaucoup de films franco-italiens plus tard, et, malgré les progrès techniques, le problème n'est toujours pas résolu. Au contraire, la vraie nature - esthétique - de la question se fait jour, et l'on en dénonce la véritable cause, qui n'est autre que la coproduction : « Cette post-synchronisation à la diable constitue, au reste, le défaut de ce genre de films faits en co-production, et privés d'une véritable version originale... » (Chapier, 1966 : 9). La question était moins délicate en Italie, où même les films nationaux de production nationale étaient systématiquement post-synchronisés, et où les films étrangers étaient toujours doublés en italien. En France, les acteurs ne semblent pas s'en plaindre, cependant la critique met en évidence, occasionnellement mais régulièrement, cet effet indésirable de la collaboration franco-italienne ; on souligne généralement, à cette occasion, un écart culturel et esthétique entre l'Italie et la France au sujet des modalités d'exploitation du film, et cela dérange davantage le public (et la critique) français que le public italien. Un écart significatif existait, de ce point de vue, entre les modes de production de ces deux cinématographies, ce qui ajoute aux arguments esthétiques une série d'arguments techniques qui viennent contredire la mythologie d'une idylle franco-italienne fondée sur des ressemblances et compatibilités indiscutables.

Si, ailleurs, la référence à la coproduction est relativement rare, en revanche la presse cinématographique corporative, par contre, ouvre tout de suite ses pages aux accords - qu'elle publie, à chaque fois, intégralement - et à l'évolution du système, qu'il s'agisse de la production, des recettes ou des résultats des réunions des commissions mixtes. Ces dernières veillent, comme on l'a vu, au bon fonctionnement de la machine et au respect des règles du jeu. Pour ces rédactions, les enjeux sont plus directement de nature économique et politique. Les positions prises et le ton du débat varient en fonction de la proximité idéologique avec la direction du CNC, cosignataire, pour la France, des accords de coproduction.

Les articles de *L'Objectif*, déjà évoqués, se consacrent régulièrement à la coproduction, en particulier franco-italienne, d'une manière qui est systématiquement polémique, même violente, parfois à la limite de la caricature. Créée au printemps 1948 pour exprimer les positions minoritaires de la CGT-FO, issue de la scission de 1947 avec la CGT, cette revue corporative se situe donc en concurrence, voire



en opposition avec le syndicat majoritaire dans le milieu du cinéma<sup>7</sup>. *L'Objectif* présente donc l'intérêt de fournir un observatoire critique sur le système des coproductions tel qu'il était vu de France, et d'identifier l'existence d'un débat interne à la corporation. Comme nous l'avons vu, parmi les principaux éléments de critique de ce système l'on trouvait les fausses coproductions, où le partenaire français était une succursale de la société italienne, ou encore la difficulté à faire respecter les règles du jumelage. Ces critiques reposent souvent sur un non-dit : l'antagonisme persistant, chez certains professionnels français, à l'égard du cinéma italien.

Dans la presse corporative française des années 1950 s'exprime en effet une comparaison constante entre les industries cinématographiques française et italienne, comparaison qui relève d'une attitude de défiance. « L'unité spirituelle des deux cinématographies » et « leur mission dans l'union idéale des deux pays et à l'égard du monde entier » (propos d'Emanuele Cassuto, directeur d'Unitalia, cités par Harlé, 1954 : 5) s'effacent devant la crainte française que les progrès et la croissance de la production et du marché italiens ne finissent par assombrir l'avenir du cinéma français. Or l'une des causes de cette menace est précisément identifiée dans le système des coproductions, « qui a tourné au profit du cinéma italien » (*L'Objectif*, n° 101, 1953 : 5). Dans un réflexe nationaliste, on s'alarme de ce que « le film français tend[e] à disparaître au bénéfice de la coproduction franco-italienne » (*L'Objectif*, n° 103, 1953 : 3), et l'on dénonce le déséquilibre général du dispositif. Les plaintes portent souvent sur la nationalité des techniciens et la localisation des studios : chiffres à l'appui, la presse affirme que les studios et professionnels italiens travaillent plus que les français, alors même que ceux-ci sont sous-employés. Tandis qu'ils profitent des bénéfices de la coproduction avec la France, les studios de Cinecittà se modernisent, et l'Italie « y draine déjà la majorité des coproductions franco-italiennes et des productions américaines en Europe » (*L'Objectif*, 1952 : 5), et « impose le film italien sur le marché des États-Unis » (Bessy, 1951 : 3).

De leur côté, *La Cinématographie française* et *Le Film français* se bornent généralement à un rôle d'informateur sur les coproductions, exprimant rarement un jugement, d'ailleurs toujours mesuré. Toutefois, cette presse corporative explique de façon répétée la faible pénétration des films 100 % français en Italie par la présence de nombreuses coproductions franco-italiennes sur le marché de la Péninsule : « la solution vers laquelle doivent tendre les efforts et la diplomatie de nos négociateurs doit être de faire prévaloir le principe de la codistribution parallèle à la coproduction » (Michaut, 1952 : 6). Ce n'est pas un hasard si ces propos sont imprimés dans la même page où l'on annonce le renouvellement

imminent de l'accord de 1949. Deux ans plus tard, *La Cinématographie française* se fait également l'écho des préoccupations de Jacques Flaud, le directeur général du CNC, à ce sujet : à cause de l'augmentation progressive de leur nombre, les coproductions enlèvent de l'espace à la production 100 % française, et elles se rabattent en outre sur des formules de remakes, de suites et de reprises qui en abaissent la valeur artistique et culturelle (Ollivier, 1954 : 3). *L'Objectif* en prend acte également, et détaille :

*Remarquons [...] qu'aux termes même des accords franco-italiens du 19 octobre 1949, et renouvelés depuis, l'idée essentielle est que les films réalisés en coproduction doivent servir dans le monde le « prestige latin ». Ce qui n'est certes pas le cas de Violence charnelle, non plus de Madame du Barry, Fille d'Amour, La Pensionnaire, Secrets d'Alcôve, et tant d'autres films, sans compter ceux de la « série noire » : Touchez pas au Grisbi, Bonnes à tuer, etc. (L'Objectif, 1954 : 4).*

Du côté français, le constat est donc que les objectifs fixés en 1949 - la croissance des marchés intérieurs et la production de films de qualité - n'ont pas été atteints (Ollivier, 1954 : 3). De plus, le principe d'équilibre, élément fondamental du système de coproduction, n'a pas été respecté, et la spéculation financière se superpose avec l'objectif de coopération artistique et culturelle. Pourtant, le phénomène ne montre pas de signe de ralentissement, et entre bientôt dans sa phase de pleine croissance : au premier trimestre 1954, on enregistre déjà « 26 demandes d'autorisations de tournage de coproductions [...], ce qui donne une idée de l'engouement des producteurs pour ce genre d'affaires » (*L'Objectif*, 1954 : 4).

Le système de la coproduction franco-italienne, s'il a été productif dans l'ensemble, n'excluait donc pas les spéculations et les situations ambiguës, parfois à la limite de la légalité. Les Français accusent régulièrement les Italiens de profiter du mécanisme à leur seul avantage, et la collaboration prônée par les accords officiels se transforme parfois en compétition, méfiance et parfois même hostilité dans les pages de revues corporatives. Si les problèmes demeurent dans la décennie suivante, le débat est plus intense dans les années 1950, à un moment où la machine de la coproduction constituait encore une relative nouveauté, et suscitait donc des sentiments mêlés de curiosité et préoccupation, enthousiasme et soupçon.

## Bibliographie

1949. « Accord cinématographique franco-italien signé à Paris, le 19 octobre 1949 ». *Bulletin d'information du CNC*, n° 11, p. 3-5.

1953. « Accord de coproduction franco-italien [signé à Venise le 6 septembre 1953] ». *La Cinématographie française*, n° 1537, p. 5-6.

1958. « Accord de coproduction cinématographique franco-italien [signé à Paris le 15 mars 1955] ». *Supplemento ordinario alla Gazzetta ufficiale*, n° 59, p. 5-8.
1958. « Accord de coproduction cinématographique franco-italien [signé à Paris le 8 novembre 1957] ». *Gazzetta ufficiale della Repubblica italiana*, n° 112, p. 2068-2071.
1966. « Accord de coproduction cinématographique franco-italien [signé à Paris le 1<sup>er</sup> août 1966] ». *Journal officiel de la République française*, 9 octobre, p. 8908-8910.
- Article non signé. 1952. « Rome entend devenir la capitale du cinéma européen ». *L'Objectif*, n° 100, p. 5.
- Article non signé. 1953. « Politique hardie de l'Italie. Démission de la France ». *L'Objectif*, n° 101, p. 5.
- Article non signé. 1953. « 6 films en couleurs dont 1 film en relief, 3 films en noir et blanc, tel est le programme de production 1953 de la LUX à Paris et à Rome ». *La Cinématographie française*, n° 1509, 14 mars 1953, p. 8.
- Article non signé. 1953. « Le film français tend à disparaître au bénéfice de la coproduction franco-italienne ». *L'Objectif*, n° 103, p. 3-4.
- Article non signé. 1954. « Le système des coproductions donne lieu à des excès scandaleux ». *L'Objectif*, n° 114, p. 4-5.
- Bernardini, A. 1995. *Filmografia delle coproduzioni italo-francesi (Filmographie des coproductions italo-françaises) 1947-1993*. Annecy : Rencontres du Cinéma Italien d'Annecy/Bonlieu-Scène Nationale.
- Bessy, M. 1951. « Hollywood 1951. Pour une alliance franco-italienne sur le marché américain ». *Le Film français*, n° 364, p. 3.
- Burucoa, C. 1995. « Les conditions juridiques et historiques des coproductions (1946-1995) », dans : Jean A. Gili, Aldo Tassone (dir.), *Paris-Rome. Cinquante ans de cinéma franco-italien*. Paris : La Martinière, p. 32-65.
- Chapier, H. 1966. « 'Le Chevalier de Maupin' ». *Combat*, 14 décembre, p. 9.
- Harlé, P.A. 1954. « L'Italie et la coproduction », *La Cinématographie française*, n° 1570, p. 5.
- Michaut, P. 1952. « Honoré à Venise, le cinéma français reste faible sur le marché italien ». *La Cinématographie française*, n° 1533, p. 6.
- Monaco, E. 1971. *L'ANICA per l'industria cinematografica. Relazione all'assemblea generale dell'ANICA*. Rome : ANICA.
- Ollivier, L. 1954. « Les coproductions se dévorent-elles elles-mêmes ? ». *La Cinématographie française*, n° 1567, p. 3.
- Palma, P. 2017. « Les coproductions cinématographiques franco-italiennes, 1946-1966 : un modèle de "cinéma européen" ? », dans C. Forest (dir.), *L'Internationalisation des productions cinématographiques et audiovisuelles. État des lieux et perspectives*. Lille : Presses universitaires du Septentrion, p. 215-233.
- Palma, P., Pozner V. (dir.). 2019. *Mariages à l'européenne. Les coproductions cinématographiques intra-européennes depuis 1945*. Paris : AFRHC.
- Romanelli, C. 2016. « French and Italian co-productions and the limits of transnational cinema », *Journal of Italian Cinema & Media Studies*, vol. 4, n° 1, p. 25-50.
- Spade, H. 1948. « Rocambole ». *Cinéma*, n° 716, p. 8.
- Venantini, V. 2015. *Le Dernier des Tontons flingueurs*. Neuilly-sur-Seine : Michel Lafon.
- Vernet, G. 2017. *Aux origines d'un discours critique : « la tradition de la qualité » et la « qualité française ». La bataille de la qualité ou la mise en place du soutien de l'État aux films de qualité en France (1944-1953)*. Thèse de doctorat, Université Rennes 2 Haute-Bretagne.

## Notes

1. Cf. Paola Palma (2017). Pour approfondir la connaissance des textes des accords, voir aussi Catherine Buruoa (1995) et Claudia Romanelli (2016). Pour une vue plus large du phénomène de la coproduction sur le Vieux Continent, voir Paola Palma, Valérie Pozner (2019).
2. Plusieurs témoignages se trouvent réunies dans J. A. Gili, A. Tassone (dir.). 1995. *Paris-Rome. Cinquante ans de cinéma franco-italien*.
3. Ce sont les films dits « jumelés » ou « jumeaux ».
4. Le paragraphe s'intitule « Combinaisons sordides ».
5. L'accord prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1953.
6. Ailleurs, on trouve le 18 juin 1954. Que le film ait été produit sous les accords de 1949 (ce qui est plus probable) ou de 1953, le retard dans le choix du film jumeau est indéniable.
7. *L'Objectif* est une revue peu connue au sein des études cinématographiques. Elle est évoquée dans Guillaume Vernet (2017 : 242-244).



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

# L'influence de la dimension culturelle sur la crise des relations diplomatiques entre la France et l'Italie : le 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci

**Jean-Pierre Darnis**

Université Côte d'Azur, France

jean-pierre.darnis@univ-cotedazur.fr

Reçu le 01-06-2019 / Évalué le 30-06-2019 / Accepté le 23-09-2019

## Résumé

Le 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci représente un moment particulier pour la célébration de l'œuvre de l'artiste florentin et apparaît comme une opportunité de valorisation artistique. Cependant, autour de l'organisation des manifestations en France et en Italie vont se greffer une série de déclarations et d'enjeux politiques qui projettent l'organisation de ces événements dans le jeu conflictuel entre la France et l'Italie. Ainsi, nous observons comment la dimension culturelle participe d'une dimension globale qui oppose l'Italie et la France.

**Mots-clés :** Léonard de Vinci, relations franco-italiennes, diplomatie, culture, crise

## L'influenza della dimensione culturale sulla crisi dei rapporti diplomatici tra la Francia e l'Italia: il 500<sup>o</sup> anniversario della morte di Leonardo da Vinci

## Riassunto

Il 500<sup>o</sup> anniversario della morte di Leonardo Da Vinci rappresenta un momento particolare per la celebrazione dell'opera dell'artista fiorentino. Si tratta di quello che possiamo definire come un'opportunità di valorizzazione artistica. Tuttavia, attorno all'organizzazione delle manifestazioni in Francia e in Italia possiamo osservare il coagularsi di una serie di dichiarazioni e poste in gioco politiche che proiettano l'organizzazione di questi eventi nel gioco conflittuale fra Francia e Italia. Nel presente articolo, intendiamo analizzare come la dimensione culturale influisca sulla dimensione globale che oppone l'Italia alla Francia.

**Parole chiave:** Leonardo da Vinci, relazioni franco-italiane, diplomazia, cultura, crisi

## The influence of culture on the diplomatic crisis between France and Italy: the 500<sup>th</sup> anniversary of Leonardo da Vinci's death

## Abstract

Leonardo da Vinci's 500<sup>th</sup> death anniversary represents a unique moment for the celebration of the Florentine artist and his work, an opportunity to promote the arts. Yet, observing the organization of commemorative events in Italy and France,

we notice statements and political subplots that project the planning of these events into the conflictual relationship between France and Italy. We can thus see how the cultural dimension becomes part of a more global dimension that opposes France and Italy.

**Keywords:** Leonardo da Vinci, France-Italy relations, diplomacy, culture, crisis

## Introduction

Le 2 mai 2019 a été célébré le 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Léonard de Vinci. Cet évènement a été marqué par une cérémonie au château d'Amboise qui associait le président de la République française, Emmanuel Macron, à celui de la République italienne, Sergio Mattarella, devant un parterre de jeunes français et italiens. Cette manifestation consensuelle avait été annoncée par Emmanuel Macron le 3 mars 2019 lors d'un entretien avec le journaliste Fabio Fazio dans l'émission *Che tempo che fa* programmée sur la chaîne de télévision RAI 1. L'évènement n'était cependant pas anodin. En effet, il était censé permettre de tourner la page d'une phase de critiques croisées liées à l'organisation des manifestations pour célébrer l'anniversaire de la mort de Léonard de Vinci, avec une longue série de contentieux ayant abouti à un blocage de la coopération culturelle entre la France et l'Italie, différentes institutions italiennes ne donnant pas suite aux demandes de prêts d'œuvres de l'artiste toscan pour contribuer à l'exposition organisée par le musée du Louvre pour l'automne 2019, et ce malgré un accord entre les gouvernements datant de 2017.

Le conflit autour de Léonard de Vinci surgit dans un contexte de relations particulièrement dégradées entre la France et l'Italie. C'est pour cette raison que la dispute culturelle s'ébauche dans le cadre d'une vague de francophobie en Italie qu'elle contribue à nourrir à son tour.

### 1. Une relation franco-italienne dégradée

Il convient de rappeler les étapes fondamentales de cette dégradation des rapports bilatéraux. Tout d'abord le rapport entre la France et l'Italie fait partie des questions problématiques du *Risorgimento*, telle est l'influence de la France sur le processus d'unification nationale italienne. Cette influence, marquée par les campagnes de Napoléon 1<sup>er</sup> en Italie puis par le soutien militaire de Napoléon III au royaume de Piémont-Sardaigne lors de la guerre d'indépendance de 1859, représente un volet important de l'histoire de l'Italie moderne. Et il faut dès le départ rappeler l'ambivalence d'une référence qui a pu apparaître parfois comme

un modèle et une alliée mais aussi comme une puissance occupante et une rivale (Ferrero, 1936). Ainsi, côté italien, la référence historique française installe une dialectique ambivalente dans l'analyse, un épisode qui est assez peu perçu en France, où la question de l'unité de l'Italie apparaît comme assez marginale. Les rivalités coloniales vont ensuite marquer la relation entre le Royaume d'Italie et la France depuis l'Unité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, période qui se termine avec le « coup de poignard dans le dos », la déclaration de guerre de l'Italie à la France et la défaite de 1940. La période de l'après Seconde Guerre mondiale va être marquée par une pacification des relations entre les deux pays qui vont rapidement agir de manière convergente pour la construction européenne, bien que l'on puisse observer des bisbilles au sujet de certains dossiers, comme celui de la compétition d'influence en Afrique du Nord (Mourlane, 2010). Lors des années 1970, 1980 et 1990, la relation franco-italienne sera, somme toute, d'un profil assez bas, marquée par certaines tentatives de rapprochement, comme celle qui a été développée par les socialistes français et italiens à l'orée des années 1980 (Darnis, 2014). Cependant, ce n'est qu'à partir de 2011 que nous observons une dégradation véritable et durable des relations bilatérales, avec une série de dossiers qui, à Rome, renforcent la perception d'une opposition vis-à-vis de Paris (Darnis, 2018). L'intervention militaire en Libye en 2011 marque l'éloignement international entre Paris et Rome, qui divergent à ce sujet. Ce fossé se creusera d'autant plus que la crise migratoire que connaîtra ensuite l'Italie est largement attribuée à la déstabilisation de la Libye, et donc à la France de par son rôle moteur dans l'intervention. À ce dissensus diplomatique s'ajoute une série de dossiers concernant les investissements directs français en Italie, les rachats d'entreprises par des groupes français présentés ou perçus comme une forme d'invasion économique de la part de Paris.

## 2. La spirale négative de la période 2018-2019

En 2017, lorsqu'un Emmanuel Macron fraîchement élu bloque la reprise des chantiers de construction navale STX par l'entreprise italienne *Fincantieri*, les Italiens se sentent bafoués. Pour faire face à cet ensemble de problèmes, la présidence Macron et le gouvernement Gentiloni se mettront d'accord fin 2018 pour l'établissement d'un traité de coopération bilatérale sur le modèle franco-allemand mais cette initiative intervient trop tard, car la campagne électorale italienne de 2018 est marquée par les revendications souverainistes et nationalistes qui rendent inaudibles les appels à la coopération et au calme. Ainsi, à partir de mars 2018, nous avons assisté à une série d'accrochages à propos de la gestion de la frontière entre la France et l'Italie, des dossiers assez marginaux mais qui donnent lieu à une exploitation médiatique et politique telle qu'ils se transforment en crise

diplomatique. L'ambassadeur de France à Rome, Christian Masset, sera convoqué deux fois en 2018 par le Ministère des Affaires Étrangères, la première fois alors que le gouvernement Gentiloni est encore au pouvoir, la seconde fois par le gouvernement de Giuseppe Conte. En 2019, le Quai d'Orsay convoque Teresa Castaldo, ambassadrice d'Italie à Paris, puis rappelle Christian Masset pour consultation à Paris en février 2019, un événement d'autant plus remarquable que le dernier rappel d'ambassadeur de France à Rome avait eu lieu en 1940.

Cette véritable escalade de mesures diplomatiques entre la France et l'Italie correspond aux blocages et aux problèmes des dossiers du moment, rendus d'autant plus difficiles que, depuis les élections législatives de 2018, la coalition entre la *Lega* et le *Mouvement 5 étoiles* (désormais M5S) affiche des positions critiques vis-à-vis de la France et de son président, Emmanuel Macron. Ainsi, en 2018, nous constatons la mise en place d'une dialectique politique interne et externe originale, dans laquelle la référence négative aux leaders d'un autre pays, la critique d'Emmanuel Macron par des forces politiques italiennes ou bien celle du leader de la *Lega* Matteo Salvini par des forces politiques françaises, représente une légitimation croisée.

Le dossier Léonard de Vinci s'insère donc dans ce contexte particulièrement épineux, et c'est ce qui explique la politisation exceptionnelle de ce dossier culturel.

### 3. L'affaire Léonard de Vinci

L'affaire commence le 13 novembre 2018 : le député Federico Mollicone, membre du parti nationaliste *Fratelli d'Italia*, critique, pose une question au gouvernement sur le prêt au Louvre du tableau *Léda et le Cygne* de la part de la Galerie Borghèse, alors que l'Académie des Lyncéens l'avait également demandé pour l'anniversaire du décès de Léonard de Vinci. Cette interrogation parlementaire suscite la réaction du secrétaire d'Etat pour les biens et activités culturelles Lucia Borgonzoni, qui s'empare du dossier. L'affaire explose médiatiquement le 17 novembre 2018, lorsque, par le biais d'une interview dans le quotidien *Il Corriere della Sera*, Lucia Borgonzoni, membre de la *Lega*, s'oppose aux prêts d'œuvres de Léonard de Vinci pour l'exposition organisée par le musée du Louvre pour célébrer les 500 ans de la mort du peintre toscan en insistant sur l'italianité de Léonard. Dans la foulée, elle remet en question l'action de son prédécesseur, Dario Franceschini, qui avait stipulé une entente d'échange avec la France en 2017 (Meli 2018). Cet article est rapidement repris par la presse française qui commente les tons hostiles des différents quotidiens italiens.



À cette opposition politique vont bientôt s'ajouter les évaluations techniques des musées italiens, comme le Musée des Offices de Florence, qui considère que les toiles de Léonard en sa possession ne peuvent pas voyager et s'oppose donc à leur transfert. Au travers des déclarations de la directrice des Offices Eike Schmidt, nous relevons par ailleurs une critique implicite vis-à-vis du Louvre qui, refusant de faire voyager la Joconde, se voit opposer un refus de prêt d'œuvres comparables de la part des musées florentins (Pappalardo 2018). Ce dossier est également caractérisé par l'autonomie des musées italiens qui sont maîtres des décisions en matière de prêt, même si l'influence du ministère des Biens Culturels se fait sentir.

Lucia Borgonzoni va jouer un rôle central dans l'opposition aux demandes françaises, en se saisissant du dossier pour illustrer la défense du patrimoine italien et réaffirmer des positions de revendications nationales, pour ne pas dire nationalistes, dans le contexte culturel.

Il faut également observer que, de façon maladroite et précipitée, Lucia Borgonzoni exprime une vision italienne de l'association entre mémoire artistique et territoire, en revendiquant un modèle de célébration diffuse qui permette d'ancrer le travail mémoriel à un tourisme qui puisse couvrir l'ensemble des lieux marqués par Léonard de Vinci en Italie (Fontanella, 2019). Au travers d'une association entre la célébration du patrimoine artistique et la promotion du *made in Italy*, dont la responsabilité incombe au ministre pour l'agriculture et le tourisme Gian Marco Centinaio également membre de la *Lega*, nous observons une vision territoriale pour ainsi dire fédérale de l'organisation d'une commémoration qui doit également servir les intérêts du tourisme.

En Aout 2019, le gouvernement italien entre en crise du fait de la motion de censure déposée par le leader de la *Lega*, Matteo Salvini. C'est dans ce contexte houleux qu'Alberto Bonisoli, ministre M5S des Biens Culturels, signe un décret de réorganisation des musées (Della Sala, 2019). Parmi les différents points touchés, ce texte confère au secrétaire général du ministère un pouvoir de coordination des prêts d'œuvres internationaux. Par conséquent, le décret marque une reprise en main de la question des prêts par l'échelon ministériel, une réforme qui peut simplifier la question et sanctionne également la volonté du gouvernement de pouvoir dicter la ligne en la matière, en marginalisant le rôle des directeurs de musée. Il faut cependant être prudent pour évaluer cette réforme. La fin de l'exécutif Conte ouvre des scénarios de recompositions politiques dans lesquels à la fois l'action réglementaire mais aussi les lignes politiques pourraient être modifiées.

#### 4. Les différences structurelles entre les systèmes de promotion artistique

Au-delà des brouilleries nationales, nous relevons les différences entre le système de promotion artistique français et le système italien, ainsi que dans les perceptions de l'un par rapport à l'autre. Le système français passe par un fort élément centralisateur, en l'occurrence le musée du Louvre, qui, dans le contexte d'une programmation pluriannuelle, a su anticiper le calendrier, ce qui explique d'ailleurs que le sommet bilatéral franco-italien de Lyon du 27 septembre 2017 inscrive, dans sa déclaration finale, une volonté de coopération et de prêt entre la France et l'Italie pour les expositions Léonard du Louvre en 2019 et Raphael aux Ecuries du Quirinal en 2020. Ici, nous percevons assez nettement la centralité du musée parisien, au sein duquel la Joconde apparaît déjà comme l'œuvre iconique et qui déploie donc une politique autour de Léonard de Vinci sur le long terme. Côté italien, la richesse des collections des différents musées, ainsi que leur autonomie, explique également la difficulté à imposer ou organiser une vision centrale. Entre les musées florentins, milanais, romains, parmesans, vénitiens ou *a fortiori* du Vatican il n'existe pas de coordination hiérarchique et les initiatives de collaboration passent par des accords de la part des différentes institutions, qui par ailleurs conservent leur autonomie de décision technique et d'expertise, par exemple en ce qui concerne le transport des œuvres. Nous pouvons par conséquent observer combien la différence entre les deux systèmes est profonde. Alors qu'en France nous constatons la concentration des œuvres majeures au sein des musées parisiens, notamment au musée du Louvre dans le cas qui nous concerne, en Italie la richesse des collections s'exprime au sein de multiples pôles régionaux. Cette particularité, qui provient de l'héritage composite du *Risorgimento* italien, explique la présence de plusieurs « musées nationaux » au sein de chacune des entités politiques de l'Italie d'avant l'unification, institutions historiques d'une richesse remarquable, ce qui représente l'un des fondements de la difficulté actuelle. La France se distingue par sa capacité à mettre en œuvre une politique culturelle univoque, et a fait de Léonard de Vinci l'un de ses symboles, en se concentrant sur deux lieux : le musée du Louvre, où se trouvent les toiles vendues ou léguées par le maître toscan à la France comme la Joconde et le domaine du Clos-Lucet, ainsi que la région du Val de Loire, où Léonard de Vinci a fini ses jours sous la protection de François 1<sup>er</sup>.

Ainsi les célébrations autour de Léonard se trouvent à la croisée de plusieurs chemins.

#### 5. L'émergence d'un mythe de Léonard

Tout d'abord, le mythe de Léonard : une renommée qui est passée par une exploitation relativement récente de la figure de Léonard de Vinci, qui depuis le XIX<sup>e</sup> siècle a été propulsée dans un panthéon historique artistique et scientifique par différents auteurs (Febvre, 1954), faisant de Léonard l'archétype de *l'homme*

de la Renaissance. Cette relecture de Léonard de Vinci et de son œuvre, surtout son œuvre scientifique et technique bien illustrée par le musée du Clos Lucet, a connu des étapes décisives comme la publication en 1883 par l'historien de l'art allemand Jean-Paul Richter d'une compilation de ses manuscrits, qui provoque un engouement ultérieur pour ses travaux. Ainsi comme le souligne Pascal Brioist il n'y a pas eu continuité à partir des travaux scientifiques de Léonard de Vinci (Brioist, 2019). La redécouverte de Léonard d'un point de vue scientifique a contribué à la croissance, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un mythe qui a été alimenté par de nombreuses œuvres de fictions comme le très populaire ouvrage de Dan Brown *Da Vinci code*. La figure de Léonard de Vinci représente donc un mythe croissant qui dépasse largement les frontières des histoires nationales pour devenir une référence de la culture mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle, ce qui contribue à expliquer la compétition autour de cette référence retenue comme largement positive.

Comme nous l'avons déjà souligné, le Louvre et la France ont su valoriser les quelques années de présence de Léonard de Vinci aux côtés de François 1<sup>er</sup>, ainsi que l'attrait universel représenté par le tableau *La Joconde*, devenu de fait l'un des symboles nationaux français. En effet, Léonard de Vinci fait désormais partie du panthéon historique français, une perception renforcée par l'efficacité de la politique culturelle française et par l'association faite entre la toile de la Joconde et Paris comme destination touristique.

Côté italien, la référence à la Renaissance est centrale au sein de l'histoire nationale. Dès le *Risorgimento*, la revendication de l'Unité de l'Italie se fait au nom de l'invocation d'une continuité culturelle avec la Rome antique et la Renaissance, deux périodes qui constituent les références fondamentales de l'identité collective italienne (Banti, 2004, Pécout, 2014,). La représentation et l'interprétation du patrimoine de la Renaissance représentent donc un fort enjeu symbolique pour l'Italie, qui s'auto-définit dans sa représentation du passé. Dans ce contexte, la figure de Léonard constitue un élément remarquable, un symbole du peuple italien tel que le récite l'inscription en façade du Palais de la civilisation italienne à Rome, « un peuple de poètes, d'artistes, de héros, de Saints, de penseurs, de scientifiques, de navigateurs, de migrants »<sup>1</sup> produit de la période fasciste.

En sus, nous devons évoquer le développement de la référence à Léonard de Vinci en Italie qui se fait au fur et à mesure de la croissance de sa popularité internationale, même s'il faut souligner l'émergence relativement récente du Caravage comme artiste symbole italien dans un contexte globalisé (Fulford, 2010). L'acquisition d'une identité mondiale pour Léonard de Vinci renforce la revendication nationale attachée à cette même identité, par un phénomène de jeu à somme croissante, une forme de compétition identitaire liée au succès planétaire.

## Conclusion

Le conflit culturel autour de Léonard de Vinci représente un cas de compétition d'interprétation historique dans le contexte d'une réactivation des références nationalistes. Les élections législatives de 2018 ont vu l'affirmation de forces nationalistes en Italie, une tendance confirmée par les résultats des élections européennes de 2019. Les discours politiques nationalistes, aujourd'hui comme hier, ont tendance à exacerber les références nationales en les considérant comme exclusives. Or, il nous faut relever une double représentation identitaire : Léonard de Vinci fait partie de l'identité historique italienne mais aussi de l'identité française. Il s'agit somme toute d'un phénomène quasiment physiologique pour deux pays dont l'histoire est si mêlée qu'elle est parfois inextricable et dont les histoires nationales, des catégories qui correspondent à la mise en place et au maintien d'idéologies nationales, partagent de nombreuses figures communes. Par conséquent, ce n'est pas un débat historique qu'il faut trancher, celui de l'appartenance de Léonard de Vinci à telle ou telle histoire toscane, milanaise, romaine, italienne ou française, mais poser le constat de représentations historiques vectrices d'identité et de leur compétition.

Ces histoires nationales apparaissent donc comme extrêmement étriquées, à la fois galvaudées par leur instrumentalisation mais aussi très critiquables comme catégories épistémologiques. Le recours à l'histoire « européenne » fournirait une catégorie beaucoup plus appropriée pour englober les différentes facettes de la vie et de la portée des œuvres de l'artiste toscan, et permettrait une relativisation des enjeux d'une œuvre, et donc d'une production culturelle, qui par essence dépasse les frontières politiques.

Gageons que cette réflexion puisse contribuer à réduire la dimension conflictuelle d'une référence qui devrait s'imposer à tous au nom du beau et du progrès et rappeler les dangers de la mise en exergue des symboles nationaux.

## Bibliographie

- Banti, A. M. 2004. *Il Risorgimento italiano*. Bari : Laterza.
- Briost, P. 2019. « Il faut revoir le mythe du génie qui a inventé le futur ». *Le Monde*, 2 mai 2019, p. 15
- Darnis, J.P. 2014. « L'évolution de la relation bilatérale franco-italienne à travers les sommets bilatéraux de 1981 à 2011 ». *Cahiers de la Méditerranée*, n° 88 (juin 2014), p. 215-234.
- Darnis, J.P. 2018. « France, Italie et Europe : une relation fragile ? ». *Le Grand Continent*, avril 2018. URL : <https://legrandcontinent.eu/fr/2018/04/12/france-italie-et-europe-une-relation-fragile>, [consulté le 29 mai 2019].
- Della Sala, V. 2019. « Decreto musei a Ferragosto, Caos e assist per i privati ». *Il Fatto Quotidiano*, 17 aout 2019, p. 3.

- Febvre, L. 1954. « Léonard de Vinci savant ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 9<sup>e</sup> année, n° 2, p. 238-241.
- Ferrero, G. 1936. *Aventure, Bonaparte en Italie 1796-1797*. Paris : Plon.
- Fulford, R. 2010. « Caravaggiomania!; It's been 400 years since the death of the bad-boy bisexual painter, but the Renaissance man is now coming into his own ». *National Post*, 21 septembre 2010. URL : <https://www.pressreader.com/canada/national-post-latest-edition/20100921/282089158105515> [consulté le 3 septembre 2019].
- Fontanella, E. 2019. « I primi 500 anni del genio italiano che ha innovato il mondo intero ». *Il Giornale*, 29 janvier 2019, p. 8.
- Meli, M.T. 2018. « La sfida del Carroccio per non dare a Parigi le opere di Leonardo ». *Il Corriere della Sera*, 17 novembre 2018, p. 5.
- Mourlane, S. 2010. « La France et les 'prétentions' italiennes en Tunisie au lendemain de la décolonisation ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 99, n° 3, p. 84-89.
- Pappalardo, D. 2018, « Così l'Italia perde la guerra fredda su Leonardo ». *La Repubblica*, 1 décembre 2018. URL : [https://rep.repubblica.it/pwa/generale/2018/11/30/news/leonardo\\_francia\\_italia-213075139/](https://rep.repubblica.it/pwa/generale/2018/11/30/news/leonardo_francia_italia-213075139/), article [consulté le 20 août 2019].
- Pécut, G. 2014. *Naissance de l'Italie contemporaine 1770-1922*. Paris : Armand Colin.

#### Note

1. *Un popolo di poeti di artisti di eroi / di santi di pensatori di scienziati / di navigatori di trasmigratori.*



# Synergies Italie n° 15 / 2019



*Varia*









ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Communication politique et esprit critique : une analyse statistique

**Daniela Gay**

Université de Turin, Italie

daniela\_g@live.it

**Vito De Feo**

Université of Essex, Royaume-Uni

vdefeo@essex.ac.uk

Article traduit de l'italien par **Patricia Kottelat**

Université de Turin, Italie

patricia.kottelat@unito.it

Reçu le 25-05-2019 / Évalué le 28-06-2019 / Accepté le 30-09-2019

### Résumé

Essayer de guider les choix des individus à travers les informations est l'enjeu primaire à la fois de la communication politique et de la communication tout court. L'essor des nouvelles technologies a eu un impact non négligeable sur les sociétés avancées et, évidemment, sur l'activité politique. Effectivement, ces mêmes technologies accroissent la participation des citoyens à la vie politique, puisqu'ils peuvent se servir de la nouvelle télématique pour aboutir à des sociétés où règne une démocratie « numérique », bien que parfois l'on oublie les pièges qui peuvent se cacher derrière ces nouvelles formes de communiquer. Cette étude vise à déchiffrer les effets des fausses nouvelles sur les attitudes des électeurs. Dans ce but, une étude a été conduite sur un panel de 560 citoyens italiens. À travers les données recueillies, on a identifié les attitudes les plus répandues des Italiens à l'égard des fausses nouvelles, les affinités et les contrastes avec les comportements des électeurs états-unis.

**Mots-clés** : communication politique, fausses nouvelles, médias, comportements électoraux

### Comunicazione politica e spirito critico : un'analisi statistica

### Riassunto

Tentare di influire sulle scelte individuali attraverso le informazioni trasmesse è l'aspetto cruciale sia della comunicazione politica sia della comunicazione in generale. Lo sviluppo delle nuove tecnologie ha avuto un impatto determinante sulle società moderne e, ovviamente, anche sull'attività politica. In effetti, queste tecnologie favoriscono la partecipazione dei cittadini alla vita politica,

poiché è possibile sfruttare le potenzialità delle NTC per giungere ad una sorta di “democrazia digitale”, anche se talvolta i cittadini stessi tendono ad ignorare le insidie che possono nascondere. Questa ricerca analizza, anche se implicitamente, le ripercussioni che le *fake news* possono avere al momento delle elezioni. A tal fine, è stato effettuato uno studio su un panel di 560 italiani. Gli esiti hanno messo in evidenza quali sono le opinioni maggiormente diffuse tra gli italiani rispetto alle di *fake news* e, al contempo, hanno dato luce ad alcune analogie e discrepanze rispetto agli elettori americani.

**Parole chiave:** comunicazione politica, *fake news*, mass media, tendenze elettorali

### Political communication and critical skills: a statistical analysis

#### Abstract

The attempt to influence on individuals' decisions through the information provided is a crucial feature of political communication and of communication in general. The development of new communication technologies has affected modern societies and, of course, their political activities. In fact, these technologies favour citizens' participation in politics, as it is possible to exploit ICT to create what could be labelled “Democracy 2.0”, even though citizens sometimes ignore the potential dangers of manipulation and distortion. This research analyses - implicitly - the effects that fake news can have over voters' attitudes. To this end, a survey was realized, engaging a sample of 560 Italian voters. The results show which opinions prevail amongst Italians concerning fake news and simultaneously, reveal analogies and differences compared to Americans voters.

**Keywords:** political communication, fake news, mass media, voters' attitudes

#### Prologue

De nos jours, est-il possible d'éviter de s'égarer, étant donné l'abondance d'informations de toute sorte dont prolifère le *Web* ? Comment parvenir à établir l'authenticité des différentes sources, dans un scénario de forte méfiance envers les mass médias et les élites au pouvoir ? La polémique sur la nature de l'information et la mise en doute de l'activité des journalistes qui en sont la source est ancienne, pourtant si la méfiance face aux médias traditionnels est à chercher dans l'histoire, elle s'est intensifiée ces dernières années à cause de plusieurs facteurs. En premier lieu, l'avènement du numérique a bouleversé l'écosystème des médias, surtout la montée en puissance des sites *web* et des médias sociaux. De plus, les jeunes sont les plus atteints par l'abondance de toutes les nouvelles formes de source (Middleton, Veenhof, Leith, 2010 : 17) et, étant donné que les nouveaux médias se fondent sur les échanges entre les usagers (Kolbitsch, Maurer,

2006 : 187), sans qu'on puisse vraiment vérifier la source du contenu proposé, cela ne fait qu'augmenter le danger de malentendus, de refus ou de soupçon. En outre, le développement de la révolution numérique a bouleversé la relation des électeurs à l'information. Ils ont conquis un rôle primaire dans leur propre recherche d'informations conduite à la fois sur les médias et les réseaux sociaux (Stroud, 2010 : 359). Pourtant, à défaut d'encadrer les différentes sources d'informations, les citoyens se retrouvent démunis par rapport au flux d'informations, venant à la fois de médias en tous genres et de lobbies, qui essaient de leurs inculquer toutes sortes d'idées (Mercier, 2018 : 7).

De plus, la défiance à l'égard des médias est devenue l'argument principal de la communication politique d'un grand nombre d'hommes politiques : cela n'a fait qu'amplifier les incompréhensions entre journalistes et électeurs. Effectivement, les démocraties ne se sont pas toujours montrées à la hauteur de relever les défis apportés par les TIC (Ess, 2018 : 96). Les TIC - équivalent de l'anglais ICT : « information and communication technologies », ou plus récemment NTIC - « nouvelles technologies de l'information et de la communication » - désignent une combinaison d'informatique et de télécommunications, souvent répandue dans le contexte du réseau Internet et du multimédia<sup>1</sup>.

Il faut souligner que les outils technologiques concrets en mesure de garantir que le *Net* est un atout pour le progrès de la société sont largement limités. En effet, le seul contrôle possible est limité aux domaines et aux adresses IP associées. Ce contrôle est géré par l'organisation américaine *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*, mais à niveau politique, une gouvernance globale d'Internet est loin d'être achevée (Savage, McConnell, 2015 : 7).

Cet article cherche à examiner le rapport entre la communication politique et la surveillance de l'ordre social, sans oublier la relation avec les nouveaux médias. Les paramètres collectés ont été élaborés à l'aide du logiciel de statistique SPSS. Les différents tests statistiques utilisés sont fondamentaux afin de corroborer ou démentir les hypothèses formulées dans un premier temps. Pour terminer, des conclusions ont été élaborées à partir de l'analyse statistique menée.

## 1. Objectifs

Une grande partie de l'opinion publique commune perçoit les fausses nouvelles comme un instrument propagandiste, ayant pour but d'engendrer chez les électeurs la confusion et le doute, en répandant des informations contradictoires, notamment afin d'altérer les messages des opposants. Est-ce que ceci correspond à la réalité ? Il est bien vrai que les fausses nouvelles (*fake news*) d'adressent aux passions

primaires et aux désirs refoulés (Steinkoler, 2017 : 28). Quelques chercheurs ont même observé que les fausses nouvelles seraient en mesure d'amplifier les attitudes narcissiques des individus, car elles feraient sentir au destinataire qu'il ou elle possède des connaissances exclusives ignorées par les autres<sup>2</sup>.

Il faut remarquer que la polémique à propos des fausses nouvelles s'est durcie suite au succès de Donald Trump aux États-Unis en 2016, à tel point que des nombreux chercheurs se sont penchés sur le sujet. D'abord, Bakshy, Messing et Adamic (2015 : 1130) ont montré que les amis virtuels, par exemple ceux de *Facebook*, sont « idéologiquement isolés ». Effectivement, seulement environ 20% de nos amis « en ligne » ont une opinion politique divergeant de la nôtre ; cela entraîne comme effet secondaire que nous voyons et partageons de manière plus importante les *posts* qui adhèrent à notre vision politique. Par conséquent, on est moins exposés à des contenus en contraste avec nos croyances. À cet égard, Parisier parle de « *filter bubbles* », c'est-à-dire des sortes de compartiments étanches où les utilisateurs ne lisent que des articles et des nouvelles en accord avec leurs convictions précédentes (2011 : 38). De plus, de nombreuses recherches confirment cette tendance, à savoir que les fausses nouvelles se répandent au sein de certains groupes, sans atteindre les usagers qui ne font pas partie de ces mêmes groupes (Jin, Dougherty, Saraf, Cao, Ramakrishnan, 2013 : 8). Par ailleurs, la diffusion d'informations falsifiées sur Internet depuis quelques années nourrit toute sorte de théorie du complot et se répandrait plutôt à l'intérieur de certaines communautés. En outre, Spenkuch et Toniatti ont montré que les fausses nouvelles n'affectent que très faiblement le comportement électoral (2016 : 93) et les analyses de Hunt Allcott et Matthew Gentzkow montrent que leurs impacts ont été amplifiés (2017 : 232). À cela se rajoute l'étude de Hampton et Hargittai<sup>3</sup> qui affirme que les citoyens se servant le moins des médias sociaux sont ceux qui s'orientent plus facilement vers le populisme, surtout si leur niveau d'études est bas. Il est important de rappeler également l'étude de Pew Research<sup>4</sup>, selon laquelle l'âge est un facteur primordial dans ce contexte : les « *Millennials* », jeunes nés entre 1980 et l'an 2000, sont plus enclins à faire confiance au *Web*, alors que la partie restante de la population a une propension majeure pour les médias classiques.

Cette étude cherche à comprendre les attitudes des Italiens face aux fausses nouvelles qui prolifèrent sur le Web. Dans ce but, l'enquête qui a été menée cherche à découvrir si les Italiens parviennent à discerner la bonté des informations qu'ils peuvent repérer ou s'ils laissent prévaloir leurs convictions, sans vérifier la source des informations, et s'ils sont sûrs que ces nouvelles partagées par une multitude d'usagers, soutenant les thèses les plus diverses et variées, ont un impact concret sur les choix des électeurs. Il va de soi que ces éléments ont été examinés compte tenu de l'âge et du niveau d'études de l'électeur.

## 2. Instruments et approches

L'outil utilisé pour créer le questionnaire a été *Google Drive*. Ce questionnaire, rédigé en italien, était constitué de 16 questions et il était divisé en deux parties. La première comptait 15 questions visant à recueillir des données de caractère général, à savoir le genre, l'âge, le niveau d'études et le métier. Par la suite, on a essayé d'établir quel était le média favori pour se renseigner sur la politique. Ensuite, une question qui ressemblait une série d'affirmations, parmi lesquelles des fausses nouvelles de même que des vraies nouvelles, afin de décoder combien les électeurs font confiance à ce qui est diffusé par les médias. Puis, une batterie de questions visait à analyser la confiance que les électeurs attribuent aux médias présents sur le panorama italien. Les résultats collectés ont été déchiffrés grâce au programme d'analyse statistique *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS) (Arkkelin, 2014 : 2). Ce logiciel est distribué par la société américaine IBM et la version utilisée pour les finalités de cette étude est la n°24.

## 3. Analyse statistique

Le premier test effectué met en relation les réponses à la question : « Votre opinion politique a-t-elle varié depuis que vous pouvez vous renseigner sur le *Net* ? » avec l'âge des interviewés (18-30, 31-50, 50+). Cela dans le but de comprendre si l'opportunité de se renseigner sur le *Web*, à savoir de mener sa propre quête d'informations, produit des effets sur les opinions politiques des citoyens et surtout si ces effets varient ou non par rapport à l'âge.

Comme le montre bien la figure 1, les données nous révèlent qu'effectivement les jeunes italiens (18-30) ont une tendance plus forte à changer d'avis politique suite aux nouvelles trouvées sur le *Web*. Les plus âgés sont moins enclins à changer d'avis politique suite aux informations repérées sur le *Web*. Effectivement, 5,6% des personnes ayant plus de 50 ans ont répondu « oui » à cette question, contre 26,1% des plus jeunes.

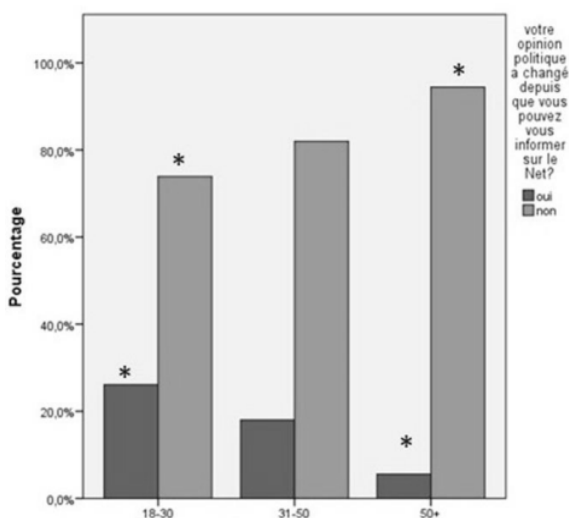
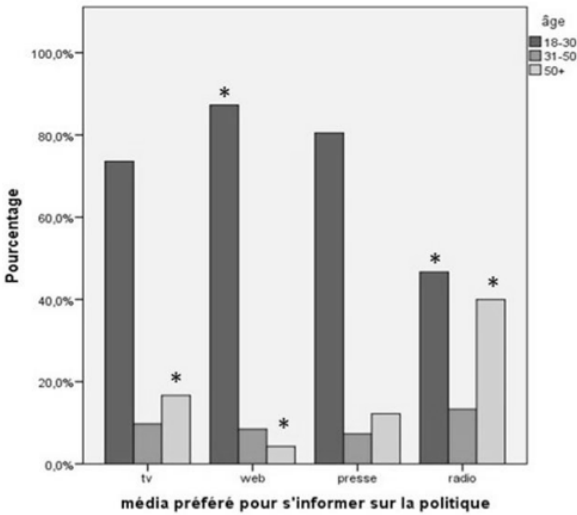


Figure 1 : La tendance à changer d'avis politique par rapport à l'âge des interviewés

De la même manière, on a évalué les différences existantes entre le média employé pour se documenter sur la politique et l'âge. La question « Quel média utilisez-vous habituellement pour vous renseigner sur la politique ? » prévoyait quatre réponses possibles : la télévision, le *Web*, la presse et la radio. Les résultats ont montré que les moins jeunes optent encore pour les médias traditionnels, en revanche les jeunes entre 18-30 choisissent le réseau. Le graphique 2 montre bien cet écart.



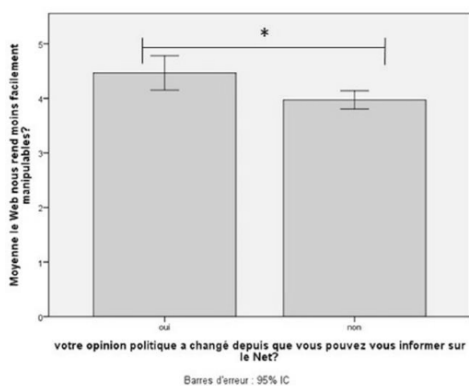
**Figure 2 :** Les médias préférés pour s’informer sur la politique par rapport à l’âge des interviewés

Les jeunes préfèrent largement le *Web* comme média pour s’informer sur la politique. En effet, plus de la moitié des interviewés de cette tranche d’âge a répondu « le *Web* » à cette question, contre seulement 2,5% des interviewés ayant plus de 50 ans. Ces premiers résultats montrent des affinités avec les recherches américaines.

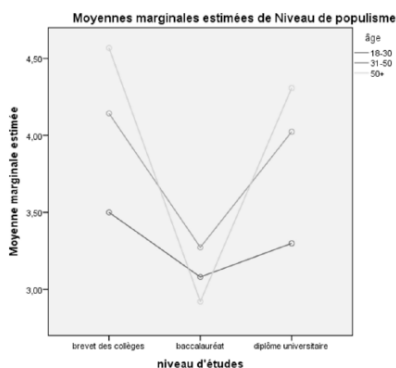
Ensuite, on a voulu examiner le rapport entre le niveau d’étude, l’âge et l’aptitude des citoyens à rejoindre des opinions populistes, ainsi que le rapport entre le média favori, la position politique et la facilité des citoyens à faire confiance à la toile. Pour ce faire, les questions « Quel est votre média préféré pour vous renseigner sur la politique ? » et « Quel est votre candidat préféré aux élections de 2018 ? » ont été mises en relation avec la question « Le *Net* nous rend-il moins facilement contrôlables ? ». Ces deux tests n’ont pas souligné de correspondance avec les États-Unis.

Les deux tests qui suivent n'ont pas mis en évidence non plus d'affinités avec les États-Unis. Nous avons essayé d'analyser les écarts présents entre le niveau d'études, l'âge et l'attitude des citoyens à voter pour des partis populistes (figure 3), ainsi que les divergences présentes entre le média favori, les idées politiques et la facilité avec laquelle les citoyens font confiance au *Net*. Dans ce but, les questions « Quel est votre média préféré pour vous renseigner sur la politique ? » et « Quel est votre candidat préféré aux élections de 2018 ? » ont été mises en parallèle avec la question « Le *Net* nous rend-il moins facilement contrôlables ? ».

L'étude a poursuivi avec l'analyse de la relation entre la question « Votre opinion politique a-t-elle varié depuis que vous pouvez vous renseigner sur le *Web* ? », qui avait comme réponses possibles « oui » ou « non », et la variable qui se réfère à la question « Le *Net* est-il capable de rendre les électeurs plus responsables et donc moins facilement contrôlables ? ». La première question a eu majoritairement des réponses affirmatives. Ce test a montré qu'il existe une relation entre les deux variables correspondant aux deux questions susmentionnées bien qu'il ne s'agisse pas d'un rapport de cause-effet. Ce rapport est bien mis en avant dans la figure 4.



**Figure 3** : Il n'existe pas de rapport entre l'âge, le niveau d'études et le populisme



**Figure 4** : Le changement d'opinion politique par rapport à la perception du réseau

Cependant, le niveau de confiance accordé aux nouvelles détectées sur les médias sociaux et l'impact réel des fausses nouvelles sur les choix des citoyens ne sont pas liés. Dans le but de détecter un rapport entre le populisme et l'emploi, on a choisi de comparer les résultats de la question : « Quel est votre candidat favori

pour les futures élections de 2018 ? » avec l'emploi (étudiant, retraité, chômeur et employé). Comme l'illustre bien la figure 5, les étudiants présentent une différence importante par rapport aux autres catégories : cela nous mène à croire que le niveau d'études est le facteur discriminant pour la tendance au populisme.

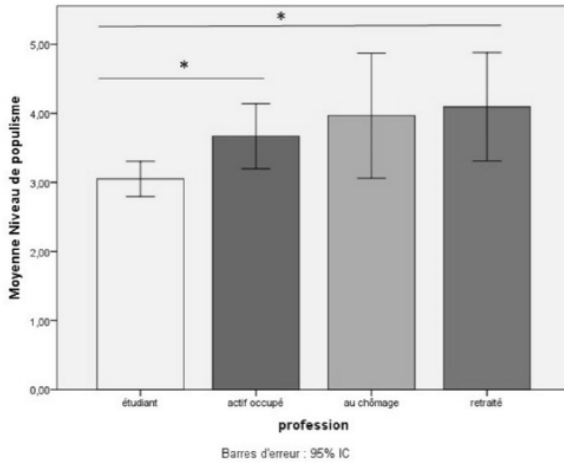


Figure 5 : Le niveau du populisme des interviewés par rapport à leur profession

L'étude continue avec l'analyse du rapport existant entre le média de prédilection pour se renseigner sur la politique et la propension à adhérer à une vision populiste. Les données recueillies ont montré que cette relation manque auprès de cet échantillon d'Italiens (figure 6) et qu'il n'existe pas de relation entre le média favori et le populisme.

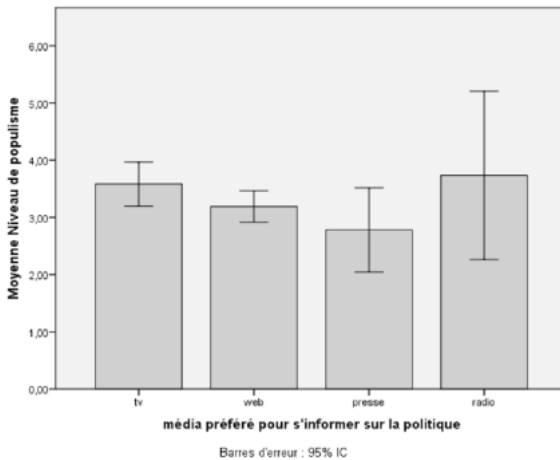


Figure 6 : Le niveau du populisme des interviewés par rapport aux médias préféré pour s'informer.



Cette étude a également montré qu'il n'y a pas de rapport entre l'âge et le niveau de confiance accordé aux médias traditionnels (figure 7) et que les jeunes sont plus enclins à être persuadés que les fausses nouvelles ont un effet sur l'opinion publique.

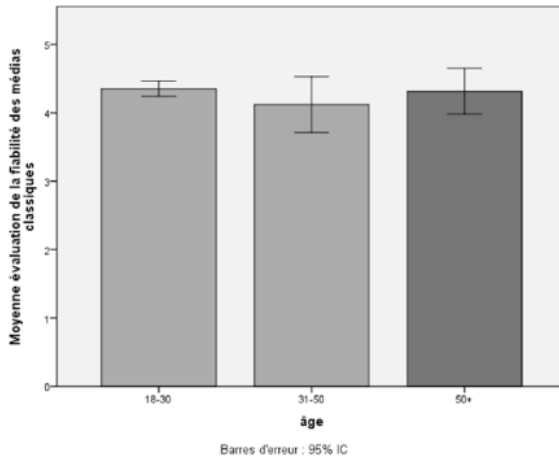


Figure 7 : L'âge et le niveau de confiance accordé aux médias classiques

En revanche, comme le montre la figure 8, les jeunes croient plus facilement au fait que les fausses nouvelles ont un effet sur les choix des électeurs. Il faut également remarquer qu'il n'existe pas de rapport entre l'âge et la confiance envers les médias traditionnels.

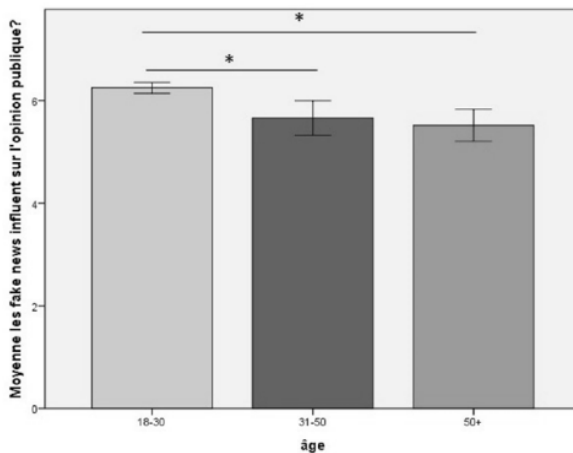


Figure 8 : L'âge et la confiance envers les médias traditionnels

Ensuite, on a voulu déterminer quels étaient les facteurs communs qui lient les variables obtenues avec le questionnaire. Dans ce but, une analyse factorielle exploratoire a été mise en place. Ce type d'analyse permet de condenser l'information contenue à l'intérieur d'un grand nombre de variables (comme dans ce cas, les *items* d'un questionnaire) en un ensemble restreint de nouveaux facteurs. En d'autres termes, elle essaie de repérer les construits ou les dimensions sous-jacentes à un ensemble de variables (Hair, Anderson, Tatham, Black, 1998 : 408). Dans notre cas, les résultats ont produit trois facteurs. Le premier a été dénommé « gauchisme ». Le deuxième « pro-Salvini » et le troisième « pro-Renzi ». Ce test nous a permis de relever que les électeurs sont fidèles à leur croyance politique et ils ne s'interrogent pas vraiment sur les nouvelles qu'ils peuvent repérer dans la *Net*.

Pour conclure, nous nous sommes concentrés sur les facteurs qui se répercutent sur l'opinion très répandue qui mène à croire que les fausses nouvelles ont des effets sur l'opinion publique. Pour cela, nous avons pris en considération la relation entre les trois questions suivantes :

- Le *Net* nous rend-il moins facilement contrôlables ?
- Les informations repérées dans les médias sociaux sont-elles fiables ?
- Les fausses nouvelles ont-elles un impact sur l'opinion publique ?

Le résultat obtenu est que la variable « Les fausses nouvelles ont-elles un impact sur l'opinion publique ? » est liée aux variables exprimées par les deux autres questions, mais non pas à leur interdépendance, comme le montre la figure 9.

Coefficients<sup>a</sup>

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Statistiques de colinéarité	
		B	Ecart standard	Bêta			Tolérance	VIF
1	(Constante)	6,696	,160		41,827	,000		
	le Web nous rend-il moins facilement manipulables ?	-,065	,029	-,098	-2,227	,026	,900	1,111
	les nouvelles dans les médias sociaux sont-elles fiables ?	-,100	,046	-,097	-2,192	,029	,897	1,115
	Web plus conscients fiabilité nouvelles médias sociaux	-,010	,023	-,018	-,429	,668	,965	1,037

a. Variable dépendante : les fake news influent sur l'opinion publique ?

**Figure 9** : La variable « les fausses nouvelles ont-elles un impact sur l'opinion publique ? » dépend des deux autres, mais non pas de leur interaction.

## Conclusion

Cette étude a montré deux choses fondamentales : d'une part, les Italiens sont convaincus que les fausses nouvelles ont un effet prépondérant sur les choix des électeurs, malgré les évidences apportées par les recherches américaines reportées dans les objectifs de cette analyse, et de l'autre, une contradiction est ressortie : les interviewés croient que les nouvelles repérables en ligne ne sont pas crédibles, tout en pensant que le réseau est en mesure de nous rendre plus responsables et moins facilement désinformés.

Grâce à l'analyse menée, on remarque que les plus jeunes changent d'orientation politique plus facilement depuis qu'ils ont la possibilité de se renseigner en ligne, puisqu'ils privilégient le *Net* pour se renseigner sur la politique. Ceci dit, on n'a pas eu d'évidence que ce fait soit lié à la propension au populisme. Bien au contraire, les interviewés qui préfèrent les médias classiques pour s'informer sur la politique se sont révélés aussi plus enclins à avoir des convictions de type populiste. Ensuite, les moins scolarisés s'associent le plus souvent aux partis populistes, ce qui corrobore les évidences des analyses de Hampton et Hargittai.

En revanche, l'âge et la confiance attribuée aux médias traditionnels ne sont pas liés chez les Italiens, mais les jeunes se sont montrés plus enclins à croire à l'effet des fausses nouvelles sur les électeurs et à modifier leur orientation politique grâce aux informations trouvées en ligne. En outre, les classes les plus démunies ne paraissent pas voter davantage pour des partis populistes. Pour conclure, on remarque qu'une large majorité des Italiens n'a pas été en mesure de discerner les vraies nouvelles des fausses.

## Bibliographie

- Allcott, H., Gentzkow, M., 2017. « Social Media and Fake News in the 2016 Election ». *Journal of Economic Perspectives*, n° 31, p. 211-236.
- Arkkelin, D. 2014. « Using SPSS to Understand Research and Data Analysis ». *Psychology Curricular Materials*. Book 1.
- Bakshy, E., Messing, S., Adamic, L. 2015. « Exposure to ideologically diverse news and opinion on Facebook ». *Science*, n° 348, p.1130-1132.
- Ess, C., 2018. « Democracy and the Internet : A Retrospective ». *Javnost - The Public*, n° 25, p. 93-101.
- Hair, J.F. Jr., Anderson, R.E., Tatham, R.L., Black, W.C., 1998. *Multivariate Data Analysis*. Pearson Prentice Hall. Upper Saddle River : New Jersey.
- Hampton, K., Hargittai, E. 2016. « Stop blaming Facebook for Trump's election win ». *The Hill*. URL: <https://thehill.com/blogs/pundits-blog/presidential-campaign/307438-stop-blaming-facebook-for-trumps-election-win> [consulté le 20 mai 2019].

Jin, F., Dougherty, E., Saraf, P., Cao, Y., Ramakrishnan N., 2013. « Epidemiological modeling of news and rumors on Twitter. In : *Proceedings of the Seventh Workshop on Social Network Mining and Analysis*. ACM Press, n°8, p. 1-9. URL: <http://people.cs.vt.edu/~ramakris/papers/news-rumor-epi-snakdd13.pdf> [consulté le 3 septembre 2019].

Kolbitsch, J., Maurer, H., 2006. « The transformation of the web : How emerging communities shape the information we consume ». *Journal of Universal Computer Science*, n° 12, p. 187-213.

Mercier, A., 2018. « Fake news et post-vérité : tous une part de responsabilité ! ». *The Conversation France*, p. 4-8. URL: <http://theconversation.com/fake-news-tous-une-part-de-responsabilite-95774> [consulté le 3 septembre 2019].

Middleton, C., Veenhof, B., Leith, J., 2010. « Intensity of Internet Use in Canada : Understanding Different Types of Users ». Ottawa : Statistics Canada / Business Special Surveys and Technology Statistics Division Working Papers.

Mitchell, A., Gottfried, J., Matsa, K. E. 2015. *Facebook top source for political news among millennials*. Pew Research Center. URL : <https://www.journalism.org/2015/06/01/facebook-top-source-for-political-news-among-millennials/> [consulté le 3 septembre 2019].

Pariser, E., 2011. *The Filter Bubble : How the New Personalized Web Is Changing What We Read and How We Think*. New York : Penguin.

Spenkuch, J. L., David Toniatti. 2016. « Political Advertising and Election Outcomes ». CESifo Working Paper Series 5780.

Steinkoler, M., 2017. « Mar a Logos : L'élection de Trump et les fake news », *Savoirs et clinique*, vol. 23, n°2, p. 23-33.

Stroud, J., 2010. « Media use and political predispositions: Revisiting the concept of selective exposure ». *Political Behavior*, n° 30, p. 341-366.

## Notes

1. URL : <https://www.dictionnaire-juridique.com/moteur.php> [consulté le 3 septembre 2019].

2. URL : <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpsyg.2017.02023/full> [consulté le 3 septembre 2019].

3. URL : <https://thehill.com/blogs/pundits-blog/presidential-campaign/307438-stop-blaming-facebook-for-trumps-election-win> [consulté le 3 septembre 2019].

4. URL : <https://www.journalism.org/2015/06/01/facebook-top-source-for-political-news-among-millennials/> [consulté le 3 septembre 2019].



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

## Autour du système prépositionnel français

**Fabrizio Angelo Pennacchiotti**

Université de Turin, Italie

fabrizio.a.pennacchiotti@gmail.com

Reçu le 14-12-2018 / Évalué le 28-06-2019 / Accepté le 23-09-2019

### Résumé

L'auteur essaie de représenter sous forme de graphique le système prépositionnel de la langue française. À cet effet, il développe le modèle créé par Viggo Brøndal dans sa théorie des prépositions, en utilisant les concepts de « figure » et de « fond » de la linguistique cognitive. Le domaine particulier des multiples emplois de chaque préposition simple française résulte de sa position dans une grille formée par deux paires d'oppositions qui se croisent : les prépositions dimensionnelles contre les prépositions adimensionnelles et les prépositions applicatives contre les prépositions rétroapplicatives.

**Mots-clés :** préposition, dimensionnel, adimensionnel, applicatif, rétroapplicatif

### Considerazioni sul sistema preposizionale del francese

### Riassunto

L'autore presenta un tentativo di rappresentazione grafica del sistema preposizionale della lingua francese. A tale scopo, rielabora il modello di rappresentazione ideato da Viggo Brøndal sulla teoria delle preposizioni, ricorrendo ai concetti di "figura" e "sfondo" della linguistica cognitiva. L'ambito specifico dell'impiego molteplice delle singole preposizioni semplici francesi risulta dalla posizione che esse assumono in una griglia formata dall'incrocio di due paia di opposizioni: le preposizioni dimensionali contro quelle adimensionali e le preposizioni applicative contro quelle retroapplicative.

**Parole chiave:** preposizione, dimensionale, adimensionale, applicativo, retroapplicativo

### Reflections about the prepositional system of the French language

### Abstract

The author presents a tentative graphic description of the prepositional system in the French language. For this purpose, he revisits the model created by Viggo Brøndal in his theory of prepositions, using the concepts of *trajector* and *landmark* drawn from cognitive linguistics. The particular domain of the multiple uses of

each simple French preposition results from the position it takes in a grid formed by the crossing of two pairs of oppositions: the dimensional prepositions vs the adimensional ones and the applicative prepositions vs the retroapplicative ones.

**Keywords:** preposition, dimensional, adimensional, applicative, retroapplicative

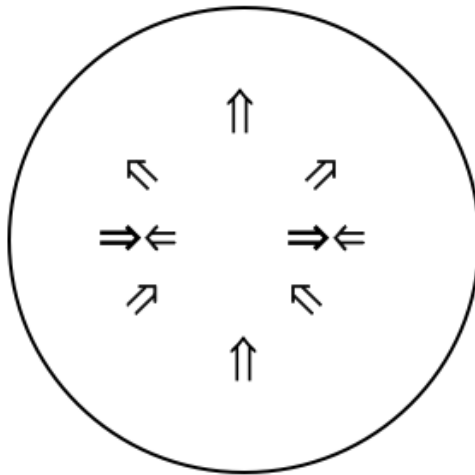
Quiconque entreprend l'étude d'une langue étrangère remarque avec surprise et déconvenue que la gamme d'emplois d'une quelconque préposition dans sa propre langue ne coïncide jamais exactement avec celle qui s'y rapporte (postposition ou tout autre genre d'apposition) et qui devrait lui correspondre dans l'autre langue. Même entre des langues sœurs, telles que le français et l'italien, on remarque des différences notoires qui se manifestent aussi entre des prépositions ayant une origine commune. Nous pouvons donc aisément imaginer quelle est la distance qui sépare le système prépositionnel du français ou de l'italien de celui de l'allemand ou d'une autre langue germanique.

Si nous utilisons le terme « système prépositionnel » - concept qui ne s'est pas encore affirmé en linguistique générale -, c'est parce que l'on doit présumer que chaque emploi particulier des prépositions résulte du jeu d'oppositions qui opèrent au sein de la gamme des prépositions mêmes. La dynamique de ces oppositions devrait refléter les habitudes linguistiques qui se sont consolidées, au fil du temps, au sein de chacune des communautés de locuteurs quant à leur façon d'analyser et de relier entre elles les réalités et les événements du monde extralinguistique. Il se pose alors la question de savoir quels sont les critères invoqués afin de mettre en évidence la structure portante du champ des oppositions qui concerne les prépositions. En effet, s'il était possible de déterminer un quelconque critère permettant d'élaborer une grille de référence commune à nombre de langues, on pourrait tenter de représenter sous forme graphique, à l'aide d'un diagramme, la variété d'emploi d'une quelconque préposition et de la confronter avec celle d'une préposition considérée comme homologue dans une autre langue.

Le but de cet article est de proposer une classification des prépositions propres au français à l'aide d'une grille formée par l'intersection de deux propriétés qui peuvent être positives ou négatives ; nous sommes persuadés que ces propriétés caractérisent les prépositions les plus abstraites du point de vue sémantique dans n'importe quelle langue. La méthode de classification que nous adoptons dérive de la reprise du modèle de représentation que le linguiste danois Viggo Brøndal (1887-1942)<sup>1</sup> proposa en 1940 dans le cadre de sa théorie des prépositions. Cette reprise fut publiée pour la première fois en 1974, mais elle a fait l'objet de diverses révisions et mises à jour au fil des ans<sup>2</sup>. Les cadres théoriques qui ont principalement influencé la mise au point de cette méthode ont été la « grammaire de

dépendance » de Lucien Tesnière<sup>3</sup> et la « grammaire corrélationnelle » de Silvio Ceccato<sup>4</sup>.

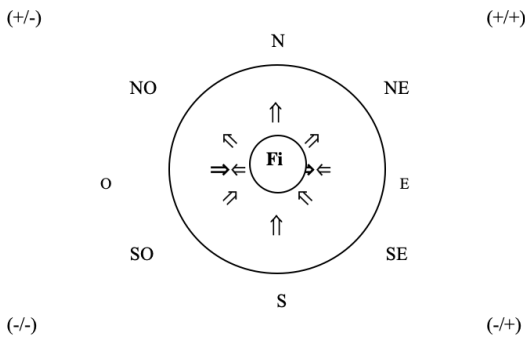
Ainsi que nous l'avons spécifié plus haut, le modèle que nous adoptons pour classer et visualiser le champ fonctionnel des prépositions est fondé sur le croisement de deux paires d'oppositions. La première de ces paires est « plus ou moins applicative » ; la seconde est « plus ou moins dimensionnelle ». Ce croisement d'opposition est corrélé, comme nous le verrons, à la logique de l'action et aux modalités de perception. Aussi aurons-nous recours à deux concepts de la linguistique cognitive : celui de « Figure » (*trajector*) et celui de « Fond » (*landmark*)<sup>5</sup>. Pour illustrer notre modèle, commençons par le diagramme 1.



Le disque qui remplit l'espace central représente le « Fond » et constitue le symbole de toutes les parties du discours en mesure de former, avec une préposition, un syntagme prépositionnel. À l'intérieur du disque, les flèches représentent en revanche la préposition qui est contenue dans le syntagme prépositionnel. Par exemple, dans la phrase française *Je viens de Paris* le toponyme *Paris* représente le Fond et il est symbolisé par le disque. À son tour, la préposition *de*, première partie du syntagme prépositionnel *de Paris*, est symbolisée par l'une des flèches contenue dans le disque, comme nous le verrons ensuite.

En d'autres termes, le disque, c'est-à-dire le Fond, représente un substantif, un pronom, un syntagme nominal ou toute autre partie du discours pouvant être précédée d'une préposition. Chaque flèche à l'intérieur du disque symbolise à l'inverse la préposition qu'un contexte sémantique spécifique requiert.

Afin de compléter la représentation visuelle d'une relation qui demande l'intervention d'une préposition, nous avons jugé opportun d'insérer au centre du modèle un disque plus petit au milieu duquel sont inscrites les lettres « Fi ». Ces dernières signifient « Figure » et symbolisent chaque partie du discours susceptible de supporter un syntagme prépositionnel. Par exemple, dans une phrase comme *il vient d'arriver*, dans laquelle d'une part, le syntagme prépositionnel est *d'arriver* et d'autre part, l'infinitif *arriver* correspond au Fond, la Figure consiste dans le verbe ou le syntagme verbal *il vient*. Dans la phrase in extenso *il vient d'arriver de Lyon*, la Figure consiste en revanche en *il vient d'arriver*, tandis que le Fond repose sur *Lyon*. En introduisant le symbole de la Figure, on obtient le diagramme 2.



Les flèches situées dans le demi-cercle supérieur du disque partent du centre et sont pointées vers l'extérieur. Elles symbolisent les prépositions que nous définissons « applicatives », c'est-à-dire celles qui ont la capacité de projeter mentalement une Figure sur un Fond. Dans la catégorie des prépositions applicatives, on trouve, par exemple, les prépositions françaises *à, chez, vers, pour, sur, par, avant, devant, contre, entre, en* et *dans*. Une telle opération mentale est définie « application ».

En revanche, les prépositions qui indiquent qu'une Figure émerge ou se détache d'un Fond sont « rétroapplicatives », comme c'est le cas par exemple pour les prépositions françaises *de, dès, sans, après, depuis, derrière, sous, selon* et *avec*. L'opération mentale déclenchée par cette catégorie de prépositions est définie « rétroapplication ».

Les signes (+/-) et (+/+) qui se situent sur les bords supérieurs du diagramme indiquent respectivement la sous-catégorie à laquelle peut appartenir une préposition « applicative ».

En plus d'être « applicatives », les prépositions représentées par la flèche pointée vers le nord-est (NE) sont aussi « dimensionnelles » et se distinguent par deux signes



positifs (+/+). Par « dimensionnalité », nous entendons la capacité de quelques prépositions à exprimer la coexistence de la Figure et du Fond dans la même sphère spatio-temporelle comme c'est le cas, par exemple, des prépositions « applicatives » françaises *sur*, *devant*, *contre*, *entre*, *en* et *dans*. En ce qui concerne *dans*, par exemple, cette préposition peut apparaître dans la phrase *il travaille dans une ferme* ; ici, outre le fait qu'elle exprime une « application » (le complément de lieu), elle a aussi pour mission de signaler que la Figure *il travaille* et le Fond *une ferme* appartiennent à la même dimension spatio-temporelle (complément de lieu circonscrit).

Il existe cependant des prépositions dont la fonction est inverse, à savoir qu'elles indiquent que la Figure et le Fond ne coexistent pas dans la même sphère spatio-temporelle ou qu'une telle coexistence n'est pas pertinente. Pour cela même nous les appelons « adimensionnelles ».

Les prépositions représentées par la flèche tournée vers le nord-ouest (NO) sont à la fois « applicatives » et « adimensionnelles » et se distinguent par un signe positif et un signe négatif (+/-). C'est le cas des prépositions françaises *à*, *chez*, *vers* et *pour*, pour lesquelles, en effet, la coexistence de la Figure et du Fond dans la même sphère spatio-temporelle n'est pas déterminante. Par exemple, l'expression *être à bonne école*, qui contient la préposition « applicative » *à* (complément de lieu non circonscrit), se distingue de *être dans une bonne école*, essentiellement par le fait qu'elle n'inclut pas la caractéristique de la dimensionnalité qui, à l'inverse, est présente dans la seconde phrase (complément de lieu circonscrit, localisation dimensionnelle).

Quant aux prépositions représentées par la flèche pointée vers le nord (axe vertical), elles sont tout simplement « applicatives » avec une neutralisation de l'opposition « dimensionnelle » contre « adimensionnelle ». Ceci semble être le cas, par exemple, de la préposition française *sur* dans *monter sur la table* (« dimensionnelle ») et *rentrer sur les onze heures* (« adimensionnelle »).

Tandis que dans le demi-cercle supérieur du disque (le Fond) les flèches partent de la Figure, les flèches situées dans le demi-cercle inférieur, comme l'indique la direction de leurs pointes, convergent vers la Figure elle-même. C'est ainsi que sont représentées les prépositions « rétroapplicatives ». Ce sont des prépositions dont le rôle est inverse à celui des prépositions « applicatives ». Alors que les premières indiquent que la Figure se projette sur le Fond, les secondes signalent au contraire que la Figure émerge ou se dégage du Fond. Dans le cas de la préposition *sans*, la Figure (Fi) est en outre mise en évidence au moyen d'une suppression du Fond (Fo), par exemple : (Fi) *un homme* (Fo) *sans aucun scrupule*.

Les signes (-/-) et (-/+ ) positionnés sur les bords inférieurs du diagramme indiquent respectivement les sous-catégories auxquelles est susceptible d'appartenir une préposition « rétroactive ».

Les prépositions représentées par la flèche pointée vers le sud-est (SE) sont autant « rétroapplicatives » que « dimensionnelles » et se distinguent par un signe négatif et un autre positif (-/+). C'est le cas des prépositions françaises *avec* et *selon*. Pour donner un exemple, dans la phrase *il écrit un billet avec un crayon* la préposition *avec* a pour rôle de signaler que l'action achevée d'écrire un billet à quelqu'un (Figure) et le crayon utilisé pour ce faire (*le crayon* : Fond) partagent la même dimension spatiale et temporelle<sup>6</sup>.

Par ailleurs, nous pouvons affirmer que *il écrit un billet avec un crayon*, du fait même que la phrase contient la préposition « rétroapplicative » *avec*, est la résultante de la transformation d'une phrase pour ainsi dire « applicative », comme par exemple : *il emploie un crayon pour écrire un billet*. Dans cette seconde phrase apparaît la préposition « applicative » *pour* qui sert à projeter la Figure *il emploie un crayon* sur le Fond *écrire un billet*. Dans ce cas, l'attention est focalisée sur *le crayon* (Fi), tandis que *un billet* désigne la finalité (le Fond) de son utilisation. Dans le cas inverse, *il écrit un billet avec un crayon*, l'attention se concentre sur *un billet* (Fi), alors que *le crayon* est relégué au rôle d'instrument (Fo). Donnons un autre exemple : le syntagme nominal *une marmite avec couvercle*, dans lequel nous retrouvons encore la préposition « rétroapplicative » *avec*, semble présupposer un énoncé du genre *il y a un couvercle sur une marmite*, là où, en revanche, on trouve la préposition applicative *sur*.

Les prépositions représentées par la flèche pointée vers le sud-ouest (SO) sont à la fois « adimensionnelles » et « rétroapplicatives » et se distinguent donc par deux signes négatifs (-/-). C'est le cas des prépositions françaises *de*, *dès* et *sans*. Leur rôle est celui de signaler que la Figure et le Fond ne sont pas nécessairement présents dans la même sphère spatiale et temporelle. Cependant, elles déclenchent une opération mentale de type « rétroapplicative », comme la préposition *avec* considérée dans le paragraphe précédent. Observons à cet égard les prépositions *dès* et *de* dans les exemples (Fi) *un fleuve navigable* (Fo) *dès sa source* ; (Fi) *il vient* (Fo) *de Londres* ; (Fi) *le vélo* (Fo) *de Jacques* ; (Fi) *bicyclette* (Fo) *de dame* ; (Fi) *la ville* (Fo) *de Marseille* ; (Fi) *aimé* (Fo) *de tout le monde* ; (Fi) *un vase plein* (Fo) *de roses* ; (Fi) *parler* (Fo) *de tout* ; (Fi) *il le blessa* (Fo) *de son épée* ; (Fo) *de cette manière* (Fi) *tu ne vaincras pas*, etc.

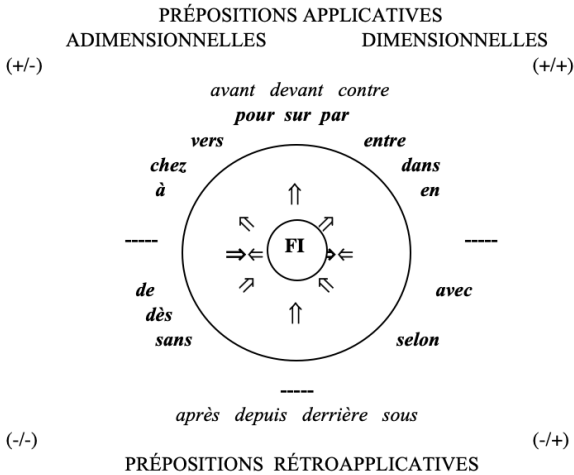
Grâce à son caractère parfaitement abstrait (-/-), la préposition *de* est en français l'instrument principal permettant de transformer des propositions en

syntagmes nominaux et de modifier l'orientation de l'attention implicite dans un énoncé qui passe de « applicative » à « rétroapplicative ». Dans les exemples (1a) *maintenant il vient de Londres* ; (2a) *le vélo de Jacques* ; (3a) *bicyclette de dame* ; (4a) *la ville de Marseille* ; (5a) *aimé de tout le monde* ; (6a) *un vase plein de roses* ; (7a) *parler de politique* ; (8a) *il le blessa de son épée* ; et (9a) *de cette manière tu ne vaincras pas*, la préposition *de* attribue en effet au syntagme nominal qui la suit, c'est-à-dire au Fond, une priorité cognitive qui est évidente dans les présuppositions correspondantes. Nous pouvons reconstruire ces dernières comme il suit : (1b) *auparavant il était à Londres* ; (2b) *Jacques a un vélo* ; (3b) *même les dames vont à bicyclette* ; (4b) *Marseille est une ville* ; (5b) *tout le monde l'aime* ; (6b) *des roses remplissent un vase* ; (7b) *la politique est un sujet de discussion* ; (8b) *son épée l'a touché* ; (9b) *tu as une conduite qui entraînera un effet contraire*. Nous constatons donc que le substantif qui, dans les propositions (a) est précédé par *de* recouvre dans les propositions (b) le rôle fondamental de sujet, d'objet, d'attribut ou de complément circonstanciel de lieu ou de moyen.

Enfin, en ce qui concerne les prépositions représentées par la flèche pointée vers le sud (axe vertical), elles sont simplement « rétroapplicatives », avec une neutralisation de l'opposition « dimensionnelle » contre « adimensionnelle ». Le français ne semble pas posséder de prépositions primaires et abstraites de ce type. L'on retrouve néanmoins sous cette catégorie, en français comme dans d'autres langues, des prépositions secondaires dont le contenu est clairement situationnel, qui indiquent donc une position spécifique dans l'espace et le temps de la Figure par rapport au Fond, par exemple : (Fi) *le printemps vient (Fo) après l'hiver* ; (Fo) *depuis le mariage (Fi) elle a beaucoup changé* ; (Fi) *se cacher (Fo) derrière un arbre* ; (Fi) *affirmer (Fo) sous serment*. Dans ces exemples, on donne en quelque sorte une priorité au Fond : en premier lieu vient l'hiver, puis le printemps ; en premier lieu on se marie puis la vie matrimoniale influence le caractère ; en premier lieu tu vois l'arbre puis tu découvres qui est derrière ; en premier lieu il prête serment puis il atteste un fait d'importance.

En revanche, il n'existe pas en français ni dans d'autres langues originaires de l'Europe de prépositions qui coïncident avec les flèches positionnées sur l'axe horizontal du disque. Les prépositions de ce genre sont toutefois typiques du sémitique occidental qui comprend les langues araméennes, cananéennes, nord et sudarabiques et les langues sémitiques d'Éthiopie<sup>7</sup>. La préposition représentée par les flèches opposées du côté gauche (à l'ouest) du disque central est purement « adimensionnelle » (voir en arabe la préposition *li-* « à / de ») avec neutralisation de l'opposition « applicatif » contre « rétroapplicatif », tandis que la préposition représentée par les flèches opposées sur le côté droit (à l'est) du disque central est simplement « dimensionnelle » (voir en arabe la préposition *bi-* « en / avec »).

Si l'on prend en considération uniquement les oppositions de « plus contre moins de dimensionnalité » et de « plus contre moins d'applicativité », et que l'on tient compte de ce qui a été dit ci-dessus, l'on obtient le diagramme 3 pour le système prépositionnel français.



### Bibliographie

- Brøndal, V. 1967. « Teoria delle preposizioni. Introduzione a una semantica razionale ». Milan : Silva. (1940. *Præpositionernes Teori*, København ; 1950. *Théorie des prépositions. Introduction à une sémantique rationnelle*, Copenhague : Ejnar Munksgaard).
- Ceccato, S. 1961. « La meccanizzazione delle attività umane superiori ». *Civiltà delle macchine*, n° 4, p. 1-4 ; « La traduzione nell'uomo e nella macchina ». *Ibidem*, n° 5, p. 55-61.
- Pennacchietti, F. A. 1974. « Appunti per una storia comparata dei sistemi preposizionali semitici ». *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, n° 34, N.S. n° 24, p. 161-208 + 7 tavole.
- Pennacchietti, F. A. 1976. «La prepozicia sistema de esperanto». *Esperantologiaj Kajeroj 1*. Budapest: Katedro pri Ĝenerala kaj Aplika Lingvistiko, Filologisciencia Fakultato, Universitato Eötvös Loránd, p. 137-153.
- Pennacchietti, F. A. 1978a. « Considerazioni sulla preposizione berbera *n* ». In: *Atti del 2° Congresso Internazionale di Linguistica Camito-Semitica*, Firenze 16-19 aprile 1974. Florence: Istituto di Linguistica e di Lingue Orientali, Università di Firenze, p. 307-314.
- Pennacchietti, F. A. 1978b. «Uno sguardo comparativo sul comparativo semitico ». In: *Atti del 1° Convegno Italiano sul Vicino Oriente Antico, Roma, 22-24 aprile 1976* (Orientis Antiqui Collectio, XIII). Rome: Centro per le Antichità e la Storia dell'Arte del Vicino Oriente, p. 175-197.
- Pennacchietti, F. A. 1981. «Indicazioni preliminari sul sistema preposizionale dell'eblaita ». In: L. Cagni (a cura di), *La lingua di Ebla. Atti del Convegno internazionale* (Napoli, 21-23 aprile 1980). Naples, p. 291-319.
- Pennacchietti, F. A. 2005. «Sull'etimologia e sul significato della preposizione araba 'an ». In: B. Burtea, J. Tropper, H. Younansardaroud (Hrsg), *Studia Semitica et Semitohamitica. Festschrift für Rainer Voigt anlässlich seines 60. Geburtstages am 17. Januar 2004*, Münster : Ugarit-Verlag (Alter Orient und Altes Testament, Band 317), p. 283-306.

Pennacchietti, F. A. 2008. « Preposizioni semitiche tra diacronia e sincronia: il caso dell'arabo e dell'ebraico biblico », *Aula Orientalis*, n° 26, p. 143-159.

Pennacchietti, F. A. 2009. « The Prepositional System of Classical Syriac and that of Sureth ». In : Robin Beth Shamuel (ed.), *The Volume of the 4th Syriac Language Conference*. Duhok (Iraq) : Beth Mardoatha, p. 35-49.

Taylor, J. R. 1993. « Prepositions: Patterns of polysemization and strategies of disambiguation ». In : C. Zelinsky-Wibbelt (ed.), *The Semantics of Prepositions*. Berlin - New York : Mouton de Gruyter, p. 151-175.

Taylor, J. R. 2002. *Cognitive Grammar*. Oxford : University Press.

Tesnière, L. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : C. Klincksieck.

## Notes

1. Cf. Brøndal 1967.
2. Cf. Pennacchietti 1974, 1976b, 1978b, 1981, 2005, 2008 et 2009 ; Tosco 2006.
3. Cf. Tesnière 1959.
4. Cf. Ceccato 1961.
5. Cf. Taylor 1993, 2002.
6. On pourrait objecter qu'en français comme en italien, on dit aussi *écrire au crayon*, *scrivere a matita*, avec les prépositions « applicatives adimensionnelles » respectivement *à (au)* et *a*. Néanmoins dans le cas cité, *à* et *a* expriment un complément circonstanciel de manière, non de moyen, et *crayon* comme *matita* ne sont pas des substantifs référentiels, ils ne renvoient pas à une réalité ou à un événement spécifique.
7. Cf. Pennacchietti 1974.



# **Synergies Italie n° 15 / 2019**



Comptes rendus  
de lecture







**Rachele Raus**  
Université de Turin, Italie



**Corinne Gobin, Jean-Claude Deroubaix (éds) (2018). « Polémique et construction européenne », *Le discours et la langue*, tome 10.1, 232 p.**

Ce numéro de la revue *Le discours et la langue* analyse la polémique et ses modalités en relation avec la construction européenne. En partant de la redéfinition de la notion de « polémique » (voir l'introduction et les deux premiers articles), les contributions du numéro décrivent la manière dont celle-ci surgit à l'intérieur des discours européens ou la façon dont l'Europe est construite comme actant dans les discours médiatiques.

Dans l'introduction, Corinne Gobin et Jean-Claude Deroubaix posent la question de la polémique par rapport aux études francophones d'analyse du discours et de l'argumentation. À la suite des travaux de Ruth Amossy, la polémique est entendue comme une ressource pour gérer les situations conflictuelles. Elle ne s'oppose donc plus au débat rationnel à des fins consensuelles de la rhétorique aristotélicienne traditionnelle et de la nouvelle rhétorique de Chaïm Perelman. La polémique permettrait en outre de créer des communautés et de séduire la « non-personne », au sens d'Émile Benveniste, qui assiste au débat sans y participer. Par conséquent, quand elle ne dégénère pas, la polémique est une ressource fondamentale et un gage de toute démocratie.

Dans la contribution suivante, Ruth Amossy développe la thèse d'une polémique utile à l'argumentation, qui permettrait à la fois l'existence et la bonne gestion du dissensus social. L'article de Patrick Chareaudeau se positionne différemment, en posant la polémique comme une modalité discursive finalisée à la persuasion et non comme un genre discursif à part. Il ajoute encore que, n'étant pas polyphonique, la polémique ne peut pas être démocratique et interdirait toute possibilité de délibérer (p. 24), se révélant un « dialogue de sourds ».

Les contributions suivantes, qui s'appuient sur le cadrage théorique fourni par les deux premiers articles, envisagent comment retracer la polémique lors de la construction discursive de l'Europe telle qu'elle ressort de plusieurs corpus différents.

Julien Aubussier analyse en diachronie la désignation « Europe de Bruxelles » pour suivre sa circulation dans les quotidiens *Le Monde* et *Le Figaro* parus dès 1965 (source : *Europresse*). Cet auteur montre l'évolution du syntagme qui, au tout début, désignait l'Europe institutionnelle, mais qui a acquis une valeur négative et polémique lors de son utilisation dans les discours de l'extrême droite (*Front National* et *Mouvement pour la France*) après les élections européennes de 1989. L'ambiguïté référentielle qui s'en suivit a produit une véritable restriction du sens : en effet, à partir de l'Europe institutionnelle, l'expression a fini par désigner les seuls commissaires européens aussi bien que des acteurs contraires aux intérêts nationaux, ce qui lui a permis d'acquérir une valeur argumentative polémique et de devenir une « formule », au sens d'Alice Krieg-Planque.

Dans l'article suivant, Paola Cattani étudie les discours d'auteurs célèbres tels que Paul Valéry et Jules Romains au sein de la Société des Nations entre les deux guerres mondiales. Les non-dits, l'absence de certains mots comme « nazisme », « fascisme » ou « socialisme », ainsi que les reformulations et les implicites, ont la visée de sauvegarder les règles des convenances du discours institutionnel et de véhiculer l'image nouvelle d'une Europe collective. Ces stratégies sont alors voulues pour éviter tout discours ancré à des idées et à des valeurs nationales qui pourraient ne pas être partagées par tous.

Marie-Hélène Hermand s'intéresse aux discours sur la création des eurorégions pendant les années 1990 dans un corpus multilingue très vaste, à l'intérieur duquel elle distingue plusieurs sous-corpus en fonction des objets des discours (institutions eurorégionales, institutions européennes, formation supérieure en Europe) et des énonciateurs (acteurs économiques, organisations professionnelles, sociétés d'audit, médias). Hermand fait ensuite la comparaison entre ce corpus de grande taille et un deuxième corpus, plus petit, des discours de la Confédération européenne des syndicats, ce qui lui permet d'observer la présence de la polémique, notamment d'un contre-discours sur les eurorégions. La comparaison des deux corpus montre comment le discours institutionnel dominant essaie de légitimer et de réitérer l'image de l'eurorégion entendue comme dépassement idéal des frontières nationales, en s'opposant en cela au contre-discours syndical qui, au contraire, insiste sur la nécessité de ces dernières.

L'article de Corinne Gobin et de Jean-Paul Deroubaix, qui sont aussi les éditeurs du numéro, se focalise sur la polémique entre le parti *Syriza* en Grèce et l'Union européenne telle qu'elle a été restituée dans la presse francophone belge, française et suisse en 2014-2015 (source : *Factiva* et *Europresse*). Par-delà les différences des modalités et des degrés d'intensité de la polémique, tous les journaux opposent la « souveraineté » nationale grecque à celle de l'Europe.

La contribution de Thierry Guilbert revient sur cette même polémique tout en s'appuyant sur la notion de controverse présentée par Charaudeau au début du numéro. En privilégiant l'approche lexicométrique et l'analyse actancielle, Guilbert analyse le mot « Europe » dans les journaux français pendant la période électorale précédant le succès du parti *Syriza* (source : *Europresse*) pour remarquer la présence d'une rhétorique consensuelle des médias qui tendrait à dissimuler le débat. Bien que les différents journaux soulignent chacun un aspect spécifique de la question grecque, le manque de polémique ne permet pas de polariser le débat et ce n'est qu'en faisant une comparaison entre les différents journaux qu'on peut retracer la présence de positionnements variés. La narration médiatique sous-jacente aux discours reste toujours la même et interdit tout débat légitime : l'Europe est à la fois l'objet, l'adjuvant et le destinataire de la narration, ainsi qu'une valeur en soi (projet d'avenir), tandis que la Grèce et son parti *Syriza* représenteraient les opposants à ce projet.

La polémique déclenchée en 2002 par la réactivation de la mémoire discursive de l'expulsion hongroise, tchèque et polonaise des Allemands après les accords de Postdam fait l'objet de l'article de Lionel Picard, qui s'intéresse aux discours médiatiques et politiques polonais et tchèques lors de la demande d'adhésion à l'UE de ces deux pays. La peur du revanchisme allemand serait utilisée dans ces discours de façon à s'opposer à l'adhésion à l'Union, cette dernière étant entendue comme ensemble transnational. Par ailleurs, l'auteur souligne qu'au cours de la même période les médias allemands et français ont essayé de fournir des renseignements précis à l'égard des expulsions allemandes de l'après Postdam de façon à ne pas confondre les lecteurs.

Le numéro se clôt avec l'article de Marie Veniard qui analyse la notion d'intégration dans les textes fondateurs de l'Union européenne, tout en remarquant l'absence de ce concept, qui serait remplacé par les modalités de l'intégration elle-même. Ce discours institutionnel se focalise sur la réciprocité des acteurs (par exemple, des citoyens européens par rapport aux migrants) mais aussi sur la nécessité de fixer les droits et les devoirs (dimension juridique) de la réciprocité, tout en insistant sur les devoirs des migrants plutôt que sur leurs droits. Le paradigme européen de la réciprocité est renversé lors de sa reprise dans le discours médiatique français qui inaugure une véritable polémique sur ce sujet. La comparaison de ces deux corpus montre bien la présence de points de vue opposés sur l'intégration européenne, les médias s'opposant à un discours européen qui montrerait les migrations comme irréversibles et soulignerait les profits économiques que les États membres de l'Union pourraient tirer des migrations.

L'originalité de ce numéro de la revue consiste, à notre avis, non seulement dans le fait de fournir des redéfinitions et d'analyser les modalités de la polémique, notamment par rapport à l'argumentation et à la persuasion, mais aussi dans le fait de montrer comment le discours consensuel des institutions européennes finit par s'opposer, à quelque exception près, aux discours nationaux (médiatiques et/ou politiques) et internationaux (syndicaux), tout en creusant l'écart entre l'Europe institutionnelle et l'Europe des peuples.

**Rachele Raus**  
Université de Turin, Italie



Jacques Guilhaumou (2018). *Cognition et ordre social chez Sieyès*, Paris, Éditions Kimé, 290 p.

Avec ce livre, Jacques Guilhaumou revient sur l'oeuvre d'Emmanuel-Joseph Sieyès, écrivain philosophe auquel il a dédié plusieurs écrits<sup>1</sup>. Cet ouvrage permet également à l'auteur d'analyser le lien entre langue, discours et cognition, prolongeant ainsi les études commencées avec le livre *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts* publié en 2006 (Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté).

En effet, Guilhaumou étudie la manière dont les manuscrits de Sieyès permettent de conceptualiser la philosophie sociale à travers l'invention des néologismes « *socialité* », « *sociabilité* », « *sociologie* », « *socialisme* », « *Assemblée nationale* », « *Tiers-État* », « *pouvoir constituant* » ... Lors de ce processus « généalogique » d'historicisation des concepts, pour paraphraser Foucault, Guilhaumou pose l'événement cognitif en aval de l'événement linguistique qui caractérise la création colingue<sup>2</sup> de la langue socio-politique révolutionnaire. C'est la raison pour laquelle les notions d'« intentionnalité » du sujet, d'« individu empirique » et de son lien, son « assimilation », avec la nation (« individu-nation ») deviennent centrales dans l'oeuvre de Sieyès.

Se référant à l'image de la statue proposée par Condillac, Sieyès conçoit une « métaphysique politique » qui s'appuie pourtant sur des fondements empiriques<sup>3</sup>. C'est ce qui caractérise la période « nominaliste » de Sieyès (1770-1780), et que Guilhaumou analyse dans la première partie de son livre (chapitres 1 et 2). Durant cette période, la langue est essentielle et se caractérise selon le principe analogique qui permet aux catégories linguistiques de n'exister que dans le rapport avec leur extension empirique (p. 55). C'est la raison pour laquelle les néologismes inventés par Sieyès sont insérés dans ses Tableaux analytiques<sup>4</sup>, puisque l'ordre analytique est connaturel à la pensée et aux mots. La langue politique inaugurée par Sieyès est donc la langue de l'action de l'individu empirique (langue empirique) qui, à travers la relation avec les autres qui lui est également connaturelle (il s'agit de la notion

de « sociabilité »), crée le tiers commun et déclenche le processus cognitif sur lequel la création néologique de la langue politique, et donc l'objet socio-politique aussi (l'opinion publique, la nation, l'institution...), se fonde.

Selon cette logique, qui considère le concept d'« ordre » comme constitutif, le législateur, et avant lui l'observateur-philosophe, devient essentiel. Si l'observateur-philosophe analyse l'individu empirique et son lien avec la nature et les autres individus, c'est le législateur qui permet de poser la communauté politique dans un *continuum* entre l'ordre naturel et l'ordre social. Ainsi, la condamnation de l'abus des mots de l'aristocratie française se justifie par le « régime de vérité » des notions politiques et par la volonté d'appuyer toute métaphysique politique sur l'empiricité (p. 85).

La pensée est action, puisque l'ordre analogique permet de poser l'abstrait comme consubstantiel au concret. Par conséquent, l'aspect cognitif et métaphysique est le fondement même de la réalisation des catégories pragmatiques. L'individu devient donc central, car la cognition de la réalité empirique individuelle anticipe l'expression qui fonde la langue politique. L'individu procède alors vers l'institution (naturelle, sociale et politique) et instaure l'ordre social qui est la conséquence même de l'ordre naturel, l'individualisme ne s'opposant pas à l'holisme.

Dans le deuxième chapitre de l'ouvrage, ce mécanisme s'éclaircit lors de la création de l'ordre social avec les néologismes « socialisme » et « sociologie », qui permettent à des idées communes inédites d'émerger. Ces mots sont inscrits également dans des tableaux analytiques où la sociologie et l'art social renvoient aux rapports sociaux, rapports qui ne s'opposent pas à la nature mais qui font partie de la nature humaine. Les principes éthiques qui inspirent l'action rentrent donc dans le domaine de la sociologie. Par conséquent, c'est l'art social qui établit les finalités de la notion d'utilité (p. 125), en prenant en compte les besoins humains. En revanche, c'est à l'institution de s'intéresser aux habitudes morales individuelles afin d'en tirer des résultats sociaux. Pour ce faire, l'individu empirique est « assimilé » à un organisme plus large, où il ne se dissout pas mais auquel il participe (association politique) pour créer le social, puis le politique.

L'art social, qui est le fondement de la science politique, permet l'émergence de l'individu-nation à partir d'une logique de l'ordre qui est analysée dans la deuxième partie du livre (chapitres 3 et 4). Cette logique justifie le lien entre la réalité et le discours, et le passage de l'ordre cognitif à un nouvel ordre des choses, qui peuvent donc être dénommées par des néologismes. On passe alors à l'ordre social et politique, en considérant ce dernier comme ordre « commun ». De l'ordre naturel de l'individu empirique à l'ordre social et puis à l'ordre politique de

l'individu-nation, la notion du tiers commun devient centrale parce qu'elle est au cœur de la connaissance et de l'art social. C'est donc un ordre pratique qui s'instaure et qui vise le progrès de l'homme et le bonheur de l'individu. Pour ce faire, les besoins de l'individu et les besoins sociaux doivent aller de pair pour poursuivre le bonheur et l'intérêt communs. L'ordre pratique se réalise concrètement dans l'ordre politique grâce à un représentant commun, le Tiers État. C'est ce dernier qui, étant instruit dans la langue commune nationale, peut concevoir le nouvel ordre des choses et légitime, de ce fait, le législateur, en posant les prémisses pour gouverner les individus. Sieyès ne considère le gouvernement ni comme pouvoir exécutif ni comme administration, mais comme pensée responsable, expression de la capacité de diriger l'action au nom des nécessités naturelles. D'après cette vision, le peuple est conçu comme objet qui s'identifie à la nation grâce à la médiation de la notion de Tiers État. Il est donc entendu de manière nouvelle par rapport à la langue corrompue des Jacobins révolutionnaires de la période de la Terreur<sup>5</sup>, qui considéraient le peuple comme un ensemble de personnes ignorantes et passionnelles et qui attribuaient aux mots des sens confus, ce qui avait fini par détourner la pensée et l'action révolutionnaires. Pour Sieyès, le peuple est au cœur même du concept de l'individu-nation et devient le fondement de la politique moderne. Par conséquent, la nation est l'élaboration d'un tiers commun et d'une volonté commune à travers un processus d'assimilation entre individus empiriques qui ne s'estompent pas dans cet organisme social mais qui créent quelque chose qui leur est « commun ». Dans cet ordre nouveau, l'opinion n'est pas publique mais « commune » et, en tant que telle, elle instaure la souveraineté populaire et lui donne des limites justes. Le gouvernement transforme alors la volonté commune en volonté sociale en acte (p. 224) et accomplit le mouvement de l'homme libre (mouvement libéral) passant de l'empiricité de l'individu empirique à l'abstraction de l'individu-nation.

Dans ses conclusions, Guilhaumou souligne le rôle de Sieyès par rapport à l'invention de la « posture sociologique » et de sa légitimation en tant que science sociale. L'auteur se positionne par rapport à deux courants de pensée, selon lesquelles la sociologie et la pensée sociologique découleraient :

1. de l'illuminisme et de la méthode analytique, notamment de l'œuvre de Montesquieu et d'Auguste Comte ;
2. du sentiment anti-lumières qui suivit la Révolution française et qui était contraire aux notions d' « individu », de « progrès<sup>6</sup> »...

D'après Guilhaumou, il faut repenser ces approches, en partant de la définition que Sieyès a fourni du néologisme « sociologie ». En effet, il le différencie de l'art social et le définit comme les relations humaines à l'intérieur de l'« organisme

social ». L'hypothèse de Guilhaumou est que la science sociale n'a été élaborée ni par l'analyse sociale des Lumières ni par la réflexion contre-révolutionnaire sur la société mais qu'elle a été rendue possible par le moment nominaliste de 1770-1780, lorsque Sieyès conçoit la réalisation sociale des citoyens dans un tout organique (p. 266). Par conséquent, Guilhaumou souligne que la naissance de la sociologie ne peut pas se réduire aux études de Comte. Au contraire, elle doit être repensée et historicisée par rapport à l'émergence d'une philosophie sociale qui s'est élaborée autour de l'émancipation sociale et de la science politique et qui a donné la centralité au peuple, en rendant possible le fait même de conceptualiser la science sociale avant qu'elle ne soit décrite par les penseurs successifs. C'est sans doute la raison pour laquelle, conclut Guilhaumou, Sieyès a inséré dans la même page les néologismes « sociologie » et « socialisme » ...

#### Notes

1. Cf. *Sieyès et l'ordre de la langue. L'intervention de la politique moderne* (Paris : Éditions Kimé, 2002) ; la collaboration au 2<sup>e</sup> livre des manuscrits de Sièyes (1770-1815) qui a été publié par l'éditeur Honoré Champion en 2007 ; la coédition du livre *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, publié à Paris par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en 2004. Il a également publié plusieurs articles et essais sur Sièyes, comme, entre autres, l'article *De 'société' à 'socialisme' : l'invention néologique et son contexte discursif*, rédigé avec Sonia Branca-Rosoff et paru dans la revue *Langage & Société* en 1998 (nn° 83-84, p. 39-77).
2. La notion de *colinguisme* a été introduite par Renée Balibar (cf. *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des carolingiens à la République*, 1985 ; *Le colinguisme*, 1993). L'auteure la définit comme « l'association de certaines langues d'État dans un appareil de langues où elles trouvent leur légitimité et leur matière à exercices ». Il s'agit donc de la relation entre langue instituée comme le français et le latin à l'époque de Sièyes.
3. Dans l'œuvre de Sièyes, la relation entre l'abstraction et l'empiricité est connaturelle, comme le dit souvent Guilhaumou.
4. Ces Tableaux sont insérés en annexe (p. 279-283).
5. Sieyès dénomme la Terreur en introduisant le néologisme « *ré-totale* ».
6. Par exemple, ses études récentes de Jacques Vatin parlent de la position « réactionnaire » du député de l'Assemblée législative Pierre-Edouard Lemontey.



# Synergies Italie n° 15 / 2019



Annexes





## Profils des contributeurs



### • Coordinatrice scientifique •

**Antonella Amatuzzi** est Maître de Conférences de Langue française à l'Université de Turin, où elle enseigne la langue et la traduction française. Spécialiste d'histoire de la langue française, elle s'est longtemps intéressée aux rapports linguistiques et culturels entre les États de Savoie et la France pendant la Renaissance et le Grand Siècle, en étudiant en particulier des correspondances diplomatiques. Elle a analysé ces documents également dans une perspective de linguistique diachronique pour approfondir des questions liées à l'évolution et à la périodisation du français. Depuis quelques années, elle s'intéresse aux textes didactiques et à la lexicographie historique et a publié plusieurs travaux concernant des grammaires, des manuels de langue et des dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Elle a traduit en italien le *Cinquième Livre* de Rabelais pour l'édition des *Œuvres Complètes* parue chez Bompiani en 2012.

### • Auteurs des articles •

**Valeria Caldarella Allaire** est docteure en Langue et littérature italiennes. Sa thèse, soutenue en 2018, est consacrée à l'image de François I<sup>er</sup> et analyse la manière dont elle se dessine à travers le regard des écrivains, des poètes, des ambassadeurs et des nonces italiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est l'auteure de plusieurs articles qui portent sur les Guerres d'Italie et sur les relations de la péninsule avec le Royaume de France à cette époque. Elle est membre du laboratoire de recherche ERLIS à l'Université de Caen et responsable scientifique de l'équipe *Laboratoire Junior*, qui accompagne les doctorants dans l'apprentissage du métier de chercheur. Elle dirige le séminaire *De l'obéissance politique. Écrire le pouvoir, écrire pour le pouvoir*, pour son laboratoire.

**Giulia D'Andrea** est enseignante-chercheuse en Langue française et traduction à l'Université du Salento (Lecce, Italie) depuis 2008. En 2007, elle a soutenu sa thèse de doctorat intitulée *Le rythme dans les proverbes français* à l'Université de Bari Aldo Moro. Elle a obtenu deux diplômes au Conservatoire de musique de Lecce, en piano et en musique ancienne. Ses publications concernent la parémiologie linguistique et l'analyse de la chanson. Ses recherches actuelles privilégient la traduction chantée et le langage technique de la musique. En 2003, elle a traduit en italien *Le Maître de clavecin* de Michel Corrette (1753).

**Jean-Pierre Darnis** est Maître de Conférences à l'Université Côte d'Azur à Nice, où il dirige le master *Langues et affaires internationales*. Il est membre du *Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine* et Conseiller Scientifique à l'*Istituto Affari Internazionali* de Rome. Il a soutenu son doctorat en 1997 à l'Université de Paris X Nanterre avec le sujet « Mythes et représentations identitaires dans le discours politique italien : l'Europe et la nation (1979-1996) ». Il a exercé des fonctions d'enseignement auprès de l'École Spéciale Militaire (Saint Cyr), de l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne), de la LUISS (Rome) et du Collège de défense de l'OTAN. Ses recherches portent sur les relations franco-italiennes, sujet sur lequel il a publié plusieurs articles.

**Vito De Feo** est diplômé en Ingénierie électronique auprès de l'école Polytechnique de Turin, Italie. Il a obtenu un doctorat en 2004 à l'école Polytechnique de Turin et à l'Université de Stanford. Après avoir enseigné à l'*Universitaetsklinikum Hamburg-Eppendorf*, il est devenu chercheur à l'Institut Italien de Technologie. Actuellement professeur à l'Université d'Essex et à l'Université de Turin, il dirige le laboratoire de Neurophysiologie *Caserta Hub Lab* de la Fondation *Neurone*. Ses intérêts de recherche couvrent le traitement de signaux de réseaux neuronaux, la connectivité efficace, la modélisation causale, la conception et l'étude de la *Brain Computer Interface* ou *Interface Cerveau-Ordinateur*, l'analyse des données appliquée à la linguistique, au multimédia et aux études politiques.

**Daniela Gay** a obtenu une licence en Science de la médiation linguistique à l'Université de Turin et a ensuite poursuivi ses études avec un master 2 dans la même Université, où elle s'est diplômée en 2018 en langues étrangères pour la communication internationale avec un mémoire sur l'influence des fausses nouvelles sur les attitudes des électeurs italiens. Après avoir effectué trois séjours Erasmus lors de son parcours universitaire et un stage au Parlement Européen au Luxembourg, elle travaille actuellement à l'*European University Institute de Florence*.

**Paola Palma** est docteure en Lettres et philologie à l'Université de Vérone. Elle a rédigé une thèse sur les rapports entre cinéma et littérature dans l'œuvre de Colette (*La vagabonda dello schermo. Colette e il cinema*. Padoue : Esedra, 2015). Elle est chargée de cours en cinéma à l'École du Louvre et chercheuse associée à l'UMR *Théorie et histoire des arts et littératures de la modernité* (Thalim) auprès du CNRS. Elle a publié plusieurs articles et a coordonné avec Valérie Pozner du CNRS l'ouvrage collectif *Mariages à l'européenne : les coproductions cinématographiques intra-européennes depuis 1945* (afrhc, 2019).

**Fabrizio Angelo Pennacchietti** est professeur émérite à l'Université de Turin et membre de l'Académie des Sciences de Turin. Il a été secrétaire général de l'Institut italo-iraquien d'archéologie à Bagdad, en Irak, de 1969 à 1974. Il a été titulaire de la chaire de philologie sémitique à l'Université Ca' Foscari de Venise et à l'Université de Turin. Il a effectué des recherches en linguistique et s'est intéressé à la dialectologie araméenne et à la littérature

comparée du Proche-Orient. Il a également été chargé de cours en espérantologie et en interlinguistique à l'Université de Turin.

**Cecilia Russo** est docteure en Histoire de la langue française à l'Université de Turin et elle enseigne actuellement dans des collèges et lycées turinois. Spécialiste des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elle s'intéresse aux rapports culturels entre la France et les anciens États de Savoie. Elle a étudié l'écriture épistolaire, en analysant en particulier la correspondance de Benoît Cise, baron de Grésy (1612-1701), diplomate au service des ducs de Savoie.

• **Traductrice** •

**Patricia Kottelat** est docteure en Linguistique et Maître de Conférences à l'Université de Turin. Spécialiste de didactique du FLE, de pédagogie interculturelle et de formation de formateurs en méthodologie CLIL, ses axes de recherche, outre la didactique, se développent selon l'analyse du discours, en particulier dans les domaines lexicographique, historiographique et institutionnel.

• **Auteure des comptes rendus** •

**Rachele Raus** est Maître de Conférences de Linguistique française à l'Université de Turin où elle enseigne depuis 2002. Elle s'est spécialisée dans l'analyse du discours et la lexicologie et plus récemment s'est penchée sur la traduction et la terminologie. Elle dirige le *Centre d'études européenne TO-EU* de l'Université de Turin et est l'auteure de plusieurs publications, notamment dans le domaine de la terminologie de l'égalité H/F et de l'analyse du discours international. Elle a coordonné le livre *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours 'à la française' hors de France*, paru dans la collection scientifique *Essais francophones* (n°6, GERFLINT, 2019).



## Projet pour le n° 16 / 2020



**Les ateliers d'écriture à l'Université :**  
**une pratique pédagogique entre contrainte et expérience**  
**coordonné par Benoît Monginot et Sybille Orlandi**

Comment expliquer la relative rareté des pratiques pédagogiques créatives à l'université ? S'il existe depuis les années 2000 un mouvement qui a conduit, en France, à la création de différentes formations universitaires en écriture créative, si sont apparues, en Italie, des écoles qui proposent des formations aux métiers de l'écriture, il semble que l'intérêt de ces pratiques peine à apparaître dans des cursus qui n'ont pas spécifiquement pour but l'écriture elle-même. Plusieurs pistes de réponses peuvent être proposées. Tout d'abord, une rupture assez forte semble se jouer au niveau du baccalauréat, qui marque un véritable tournant : alors qu'il y a dans l'enseignement primaire et secondaire un intense effort de réflexion pédagogique, les pratiques universitaires sont plus rarement questionnées. Malgré l'existence de travaux dirigés et autres ateliers au cours desquels les étudiants sont souvent formés à accomplir des tâches selon un protocole déterminé (résumés, dissertation, argumentation), à l'université l'enseignement magistral continue d'être la norme. L'idée qu'il s'agit de transmettre un savoir dont l'enseignant est un éminent spécialiste conditionne de fait les pratiques pédagogiques. De plus, l'intérêt et l'investissement des étudiants adultes est souvent considéré comme acquis, ce qui relègue au second plan la question de la relation et de l'événement pédagogiques qui adviennent en cours.

Si dans les universités françaises (où domine un rapport à la littérature fondé sur la fréquentation assidue d'extraits et une « culture du commentaire » (Michel Charles, 1985, Violaine Houdart-Merot, 2015) et italiennes (où l'enseignement de la littérature est souvent abordé depuis une perspective historique), il semble qu'on hésite à accorder une place substantielle à la fabrique - collective ou individuelle - de textes, il existe pourtant, sous la forme d'initiatives ponctuelles plus ou moins institutionnalisées (ateliers parallèles, voire pleinement intégrés dans les

maquettes), des approches résolument tournées vers le « faire », qui envisagent l'écriture créative comme un levier dans la formation des étudiants, que ce soit dans des parcours littéraires stricto sensu ou au sein de cursus relevant plus largement des sciences humaines.

Ce numéro sera l'occasion d'interroger les conceptions qui sous-tendent les ateliers mis en place. Car si les types d'écriture créative sont variés, il nous semble que deux tendances majeures se dégagent : l'une, que l'on pourrait nommer écriture contrainte, s'appuie sur des règles formelles tenant lieu d'élan pour la production (à titre d'exemple, on peut citer le lipogramme, et plus généralement l'ensemble des exercices oulipiens) ; l'autre, que l'on pourrait nommer écriture expérientielle, fait appel au vécu ou à la perception individuelle (que l'on pense par exemple au « laboratorio di scrittura di esperienza » di Lea Melandri).

Ce ne sont là bien évidemment que les pôles d'un même continuum, sur lequel on pourrait imaginer de nombreuses saisies intermédiaires. En effet, les ateliers de nature expérientielle s'appuient souvent sur des contraintes linguistiques précisément définies comme en témoigne par exemple le travail de François Bon (Bon, 2015). Et réciproquement, la pratique montre que les ateliers fondés sur des contraintes arbitraires conduisent fréquemment à une remotivation de la contrainte de la part du participant ou qu'ils produisent à tout le moins des textes porteurs d'une subjectivation, d'une appropriation du discours malgré l'altérité arbitraire de la consigne (voir Maizonniaux, 2015).

Cette tension entre l'altérité d'une contrainte qui accompagne le participant et le guide dans son entrée en écriture et l'investissement de l'apprenant dans le texte qu'il produit constitue sans doute un des principaux intérêts pédagogiques de ces pratiques. S'il est vrai qu'apprendre signifie s'approprier l'altérité d'un savoir ou d'un savoir-faire, la dialectique entre l'altérité de la consigne et l'appropriation de ce qui en résulte rejoue de manière ludique l'intrigue de tout apprentissage et permet de dédramatiser le rapport au savoir tout en le vivifiant. On comprend alors que les ateliers d'écriture puissent représenter une précieuse ressource y compris hors des parcours strictement littéraires, que ce soit dans l'apprentissage d'une langue ou plus généralement pour l'ensemble des études en sciences humaines.

Les grands axes autour desquels pourront s'organiser les propositions sont les suivants :

- 1 - Dans le cadre de l'atelier, comment penser la dialectique entre écriture contrainte et écriture expérientielle ? Comment celle-ci est-elle lisible dans les textes produits par les participants ? Comment guide-t-elle les protocoles pédagogiques adoptés par l'enseignant ?



2 - Quelles sont les inspirations littéraires qui nourrissent chacun des deux types d'approches dans la pratique des ateliers d'écriture ?

3 - Comment la théorie littéraire nourrit-elle celle des ateliers d'écriture ? Comment permet-elle de penser ou de dépasser la polarisation proposée entre contrainte et expérience ?

Bien-sûr ces axes ne sont pas limitatifs. En outre, les propositions pourront être de différentes natures. Les auteurs pourront présenter de manière réflexive leurs pratiques pédagogiques ou celles qu'ils auront pu observer mais des approches plus théoriques seront également prises en considération. Enfin, précisons que les articles peuvent porter sur toutes les aires géographiques sans restriction.

#### **Quelques références bibliographiques**

Philippe Berthaut, La chaufferie de la langue - Dispositifs pour ateliers d'écriture, Eres, 2005  
Bisenius-Penin, Carole. « Écriture d'invention au lycée et écriture à contraintes ». Pratiques, no 1, 2005, p.209-229.

François Bon, Tous les mots sont adultes, Fayard, 2005.

François Bon, Le Tiers-livre, site internet.

Michel Charles, L'Arbre et la source, Seuil, 1985.

Violaine Houdart-Merot, « Atelier de réécriture et critique littéraire en acte à l'université », Recherches et travaux, n°73, 2008, p.125-137.

Violaine Houdart-Merot, La création littéraire à l'université, Presses universitaires de Vincennes, 2018.

Laura Lepri (cur.), Panta. Scrittura creativa, Bompiani, 2000.

Christèle Maizonniaux, « Exercice d'écriture sous contrainte et engagement du lecteur-scripteur de FLE » in Filippo Fonio et Monica Masperi (dir.), Revue de linguistique et de didactique des langues, 52 | 2015, Les pratiques artistiques dans l'apprentissage des langues, Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, 2015.

Bruno Munari, Fantasia, Laterza, 1977.

Anne Roche, Andrée Guiguet, Nicole Voltz, L'Atelier d'écriture, Armand Colin, 2005.

Gianni Rodari, Grammatica della fantasia. Introduzione all'arte di inventare storie, Giulio Einaudi Editore, 1973.

- **Un appel à contributions a été lancé en septembre 2019.**
- **Envoi des articles : avant le 01 avril 2020.**
- **Contact : synergies.italie@gmail.com**



## Consignes aux auteurs

- 1** L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à synergies.italie@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche en pièces jointes. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.
- 2** L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs.
- 3** Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.
- 4** Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité.
- 5** Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.
- 6** La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays et son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) seront également centrés et en petits caractères. L'auteur possédant un identifiant ORCID ID (*identifiant ouvert pour chercheur et contributeur*) inscrira ce code en dessous de son adresse. Le tout sera sans couleur, sans soulignement ni hyperlien.

7 L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 6-8 lignes maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8 L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en italien puis en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.

9 La police de caractère est Times New Roman, taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur. La revue a son propre standard de mise en forme.

10 L'article doit comprendre entre 15 000 et 30 000 signes, soit 6-10 pages Word, éléments visuels, bibliographie, notes et espaces compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus de lecture ne dépassera pas 2500 signes, soit 1 page. Comptes rendus et entretiens seront en langue française.

11 Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12 Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13 Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii...iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14 Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit: (Dupont, 1999 : 55).

15 Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs, seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16 La **bibliographie** en fin d'article précèdera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans couleur ni soulignement ni lien hypertexte.

17 **Pour un ouvrage**

Baume, E. 1985. *La lecture – préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18 **Pour un ouvrage collectif**

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p.49-60.

**19 Pour un article de périodique**

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

**20 Pour les références électroniques** (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien, couleur et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [consulté le ....], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

**21** Les textes seront conformes à la typographie française.

**22** Graphiques, schémas, figures, photos éventuels seront envoyés à part au format PDF ou JPEG, en noir et blanc uniquement, avec obligation de références selon le *copyright* sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 pixels. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux (toujours coûteux) en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

**23** Les captures d'écrans sur l'internet et extraits de films ou d'images publicitaires seront refusés. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du texte et d'une éventuelle autorisation.

NB : Toute reproduction éventuelle (toujours en noir et blanc) d'une image, d'une photo, d'une création originale et de toute œuvre d'esprit exige l'autorisation écrite de son créateur ou des ayants droit et la mention de paternité de l'œuvre selon les dispositions en vigueur du Code français de la propriété intellectuelle protégeant les droits d'auteurs. L'auteur présentera les justificatifs d'autorisation et des droits payés par lui au propriétaire de l'œuvre. Si les documents sont établis dans un autre pays que la France, les pièces précitées seront traduites et légalisées par des traducteurs assermentés ou par des services consulaires de l'Ambassade de France. Les éléments protégés seront publiés avec mention obligatoire des sources et de l'autorisation, dans le respect des conditions d'utilisation délivrées par le détenteur des droits d'auteur.

**24** Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles, seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

**25** Une fois éditée sur gerflint.fr, seule la version « PDF-éditeur » de l'article peut être déposée pour archivage dans les répertoires institutionnels de l'auteur exclusivement, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. L'archivage de numéros complets est interdit. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue. Par ailleurs, les Sièges, tant en France qu'à l'étranger, n'effectuent aucune opération postale, sauf accord entre le Gerflint et un organisme pour participation financière au tirage.





## Synergies Italie, n° 15 /2019

Revue du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches  
pour le Français Langue Internationale

En partenariat avec  
la Fondation Maison des Sciences de L'Homme de Paris

**Président d'Honneur** : Edgar Morin

**Fondateur et Président** : Jacques Cortès

**Conseillers et Vice-Présidents** : Ibrahim Al Balawi, Serge Borg et Nelson Vallejo-Gomez

### PUBLICATIONS DU GERFLINT

Identifiant International : ISNI 0000 0001 1956 5800

#### **Le Réseau des Revues Synergies du GERFLINT**

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest	Synergies Monde
Synergies Afrique des Grands Lacs	Synergies Monde Arabe
Synergies Algérie	Synergies Monde Méditerranéen
Synergies Argentine	Synergies Pays Germanophones
Synergies Amérique du Nord	Synergies Pays Riverains de la Baltique
Synergies Brésil	Synergies Pays Riverains du Mékong
Synergies Chili	Synergies Pays Scandinaves
Synergies Chine	Synergies Pologne
Synergies Corée	Synergies Portugal
Synergies Espagne	Synergies Roumanie
Synergies Europe	Synergies Royaume-Uni et Irlande
Synergies France	Synergies Sud-Est européen
Synergies Inde	Synergies Tunisie
Synergies Italie	Synergies Turquie
Synergies Mexique	Synergies Venezuela

#### **Essais francophones : Collection scientifique du GERFLINT**

#### **Direction du Pôle Éditorial International :**

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne)

**Contact**: gerflint.edition@gmail.com

**Site officiel** : <https://www.gerflint.fr>

**Webmestre** : Thierry Lebeaupein (France)

#### **Synergies Italie, n° 15 / 2019**

Couverture, conception graphique et mise en page : Emilie Hiesse (*Créactiv'*) - France

© GERFLINT – Sylvains-les-Moulins – France – Copyright n° ZSN67E3

Dépôt légal Bibliothèque Nationale de France

Achévé d'imprimer en novembre 2019 sous les presses de Drukarnia Cyfrowa EIKON PLUS  
ul.Wybickiego 46, 31-302 Kraków - Pologne

# GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français  
Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique  
francophone en réseau

[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)

Les lectures plurielles et interdisciplinaires des relations conflictuelles entre France et Italie ici rassemblées semblent converger sur un point : il faut nuancer la portée négative du conflit. Celui-ci implique toujours une rencontre et une confrontation qui, bien que parfois dures, se révèlent souvent une bonne opportunité pour faire circuler et diffuser des idées et des modèles esthétiques. Français et Italiens ont rarement montré de l'indifférence ou du désintéressement les uns envers les autres et se sont enrichis mutuellement, en profitant des conflits, qu'ils ont su transformer de manière constructive en chemins escarpés mais accessibles, ou encore en tunnels profonds mais pénétrables qui permettent de traverser les Alpes. Ne l'oublions jamais et ne perdons pas espoir !

Antonella Amatuzzi